

2022
2023

Rapport d'activités

Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Le mot du président | 6 |
| Interview du Secrétaire général | 8 |
| Le temps fort de la session 2022–2023: Fête de la musique | 9 |
| La Fédération Wallonie-Bruxelles | 10 |



01 L'assemblée, composition et organisation 12

| | |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Les députés | 14 |
| Le Bureau | 16 |
| Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus | 18 |
| La Conférence des présidents | 18 |
| La séance plénière | 19 |
| Les groupes politiques reconnus | 20 |

02 Le travail parlementaire au cours de la session 22

| | |
|-------------------------------------------|----|
| En séance plénière | 24 |
| En commission | 32 |
| Les « grands rapports » et autres travaux | 62 |

03 Le Parlement, acteur sur la scène internationale 66

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| La diplomatie parlementaire | 68 |
| Les relations bilatérales | 68 |
| Les relations multilatérales | 71 |
| Les audiences d'ambassadeurs étrangers et accueils de délégations étrangères | 76 |

04 Un Parlement tourné vers l'extérieur 78

| | |
|-------------------------|----|
| Le Parlement organise | 80 |
| Le Parlement accueille | 90 |
| Le Parlement soutient | 96 |
| Le Parlement communique | 98 |

05 La gestion du Parlement 102

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Les marchés publics | 104 |
| Les bâtiments | 105 |
| Le budget et la bonne gouvernance | 109 |
| L'informatique | 114 |
| Les ressources humaines | 116 |
| Les comptes rendus des travaux | 121 |
| Les études et la documentation | 122 |

06 Toutes les informations pratiques 126

Le mot du président

Chère lectrice, Cher lecteur,

C'est avec enthousiasme que je vous présente le rapport d'activités 2022-2023 du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette période a été marquée par une activité parlementaire intense et par des avancées significatives dans divers domaines qui concernent la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tout au long de cette année, les services du Parlement ont travaillé avec dévouement et engagement pour répondre aux attentes et aux besoins de l'institution. Leurs efforts soutenus témoignent de la détermination de notre Assemblée à jouer un rôle essentiel dans la construction d'un avenir meilleur pour toutes et tous.

Nous avons également poursuivi notre engagement en faveur de la modernisation et de la numérisation de nos processus. Grâce à ces avancées, nous avons pu renforcer la transparence et l'accessibilité de nos travaux parlementaires.

Par ailleurs, nous avons continué à mettre l'accent sur des sujets importants tels que l'éducation, la culture, et le sport. En tant que Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous sommes conscients de l'impact positif que ces domaines ont sur le développement de notre société et sur le bien-être de nos concitoyens. Nous avons donc travaillé en étroite collaboration avec les acteurs concernés pour promouvoir des politiques et des initiatives visant à renforcer ces secteurs essentiels.

Ce rapport d'activités exhaustif que vous avez entre les mains est le reflet de notre engagement collectif envers la démocratie et de notre détermination à servir au mieux les intérêts des citoyennes et des citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous invite à le parcourir attentivement, car il met en lumière les accomplissements, les défis surmontés et les projets prometteurs qui ont marqué cette période.

Au nom du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous remercie de votre intérêt et je souhaite que ce rapport vous offre une vision claire et approfondie de notre travail et de notre contribution à la construction d'un avenir meilleur pour notre entité.

Bonne lecture,

Rudy DEMOTTE

Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Interview du secrétaire général

Xavier BAESELEN

Secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Monsieur le Secrétaire général, la session 2022-2023 a été riche en activités. Peut-on dire qu'elle s'inscrit dans la continuité des années précédentes ?

Nous pouvons parler de continuité... après le temps de ralentissements qu'a été la pandémie de la Covid-19. Tout au long de la session, le Parlement a enfin pu poursuivre et développer toute une série d'initiatives allant dans le sens des engagements pris en 2019, lors de l'élaboration du plan stratégique de l'administration.

Que ce soit au niveau de l'ouverture au monde extérieur, de la visibilité du Parlement ou bien encore du soutien au travail parlementaire qui est au cœur de notre institution, je puis vous assurer que notre administration – que j'ai le plaisir de diriger – ne ménage pas ses efforts pour atteindre les objectifs fixés.

Parmi tous les projets développés en 2022-2023, quel est celui que vous souhaiteriez mettre en avant ?

Parmi les projets développés en 2022-2023, je souhaiterais mettre l'accent sur « Réf-Lex: quand réflexion et loi font cause commune » qui se distingue comme une initiative majeure. Ce cycle de conférences-rencontres est issu d'un partenariat entre notre Parlement et le Collège Belgique de l'Académie royale de Belgique. Il a offert un lieu d'échange et de réflexion sur les enjeux de la démocratie et ses multiples dimensions.

Les conférenciers invités, tous experts reconnus dans leurs domaines respectifs, ont apporté leurs réflexions et expertises sur des sujets tels que l'économie, l'Europe et la comparaison entre démocraties anciennes et modernes. En mettant l'accent sur la démocratie et en offrant un espace de débat public, le projet « Réf-Lex » a contribué à une meilleure compréhension des défis démocratiques actuels et à la promotion d'une participation citoyenne éclairée.



Xavier BAESELEN, Secrétaire général du Parlement de la FWB

Ce projet a permis de répondre à l'orientation stratégique du Parlement visant à favoriser l'ouverture sur la société et à établir un partenariat avec la communauté scientifique et académique à travers l'organisation d'études et de colloques (IV.3).

Qu'aimeriez-vous que les lecteurs retiennent de ce rapport ?

Il est vraiment difficile pour moi de faire un choix parmi tous les éléments intéressants contenus dans ce rapport.

Mais s'il y avait une seule chose que je souhaiterais que vous reteniez, ce serait le dynamisme de notre assemblée, le Parlement des francophones de Belgique. Le travail parlementaire, les relations internationales, le soutien à la Francophonie, l'organisation d'événements, de concours passionnants, d'expositions captivantes et de remises de prix prestigieuses... tout cela donne vie à notre Parlement de manière formidable.

Cette institution est réellement la vôtre. C'est pourquoi je vous invite chaleureusement à la découvrir. Nous serions ravis de vous accueillir et de partager ensemble cette expérience inoubliable. Alors, ne manquez pas cette opportunité et venez nous rendre visite dès que possible.

Le temps fort de la session 2022/2023: Fête de la musique

Le 21 juin 2023, le Parlement a ouvert ses portes au grand public pour célébrer la Fête de la musique.

En prélude au concert de musique classique qui se tenait dans l'hémicycle, le baryton basse José van Dam a eu le plaisir d'inaugurer le salon historique portant son nom. Il a ensuite reçu les insignes de chevalier de l'Ordre de la Pléiade. Cet ordre, créé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, décerne la seule décoration de la Francophonie, ainsi que la seule décoration internationale de prestige régie par une assemblée parlementaire. Il est destiné à reconnaître les mérites des personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de la Francophonie.



Jean-Paul WAHL, José VAN DAM & Jean-Charles LUPERTO



Trio Jenlis

Le concert du Trio Jenlis qui s'en est suivi composé d'Axel au violoncelle, Mathilde au violon et Héloïse à la harpe, a repris des éléments du répertoire de Purcell et Massenet, et proposé également des musiques de film d'Ennio Morricone et de Hans Zimmer.

La soirée s'est clôturée avec les concerts des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles Zonmai, Eugène, Tukan et Mimi, qui ont enflammé l'Atrium avec leur musique rythmée.



Tukan



Eugène



Zonmai

La Fédération Wallonie-Bruxelles

I. Une fête le 27 septembre

Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1er, aligne 14 000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et cette fuite consacre la victoire des insurgés. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.



À l'Hôtel de Ville de Bruxelles

La séance académique de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue en l'Hôtel de Ville de Bruxelles le 27 septembre 2022. Depuis sa création, l'institution a évolué au rythme des différentes réformes institutionnelles et des changements sociétaux. Cette célébration fut l'occasion de marquer l'ambition du Parlement d'être une institution ouverte, au cœur de la démocratie, en relation directe avec les citoyens qu'elle représente. Cette année, les interludes musicaux furent interprétés par Pierre de Maere, jeune artiste de renom de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La séance était ouverte aux citoyens qui avaient gagné leur invitation à la suite d'un concours sur les réseaux sociaux du Parlement.

II. Un emblème

Le « Coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en 2011. La même année, l'Assemblée réunie en séance plénière a voté au préalable une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans les communications usuelles de la Communauté française.

Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de Belgique », appellation officielle consacrée dans la Constitution. Son logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, il est aussi commun à son Parlement, son gouvernement et son ministère. Il symbolise trois lettres : le F pour Fédération et pour francophone, le W pour Wallonie et le B pour Bruxelles. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.



III. Des compétences

Après un premier volet, voté en 2012, le second volet de la sixième réforme de l'État a été clôturé début 2014 : c'est à ce moment que les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'État ont été publiées au Moniteur belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et aux Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement. Depuis la sixième réforme de l'État, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent désormais :

L'enseignement, la formation et la recherche

Les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation...

Les arts et la culture

Les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre...

Le cinéma, les médias et les nouvelles technologies

L'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse...

L'enfance et la jeunesse

La prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), les naissances et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

L'aide aux personnes

Les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces de rencontres.

La santé

La promotion de la santé à l'école (PSE), les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine.

Le sport

Les stages et les centres sportifs de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), la lutte contre le dopage, les fédérations sportives...

Les relations internationales en lien avec lesdites compétences

IV. Une capitale, Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles en vertu du décret du 10 mai 1984.



L'assemblée, composition & organisation

01



Les députés

Le Bureau

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

La Conférence des présidents

La séance plénière

Les groupes politiques reconnus

Les Députés

I. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 sont issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois.

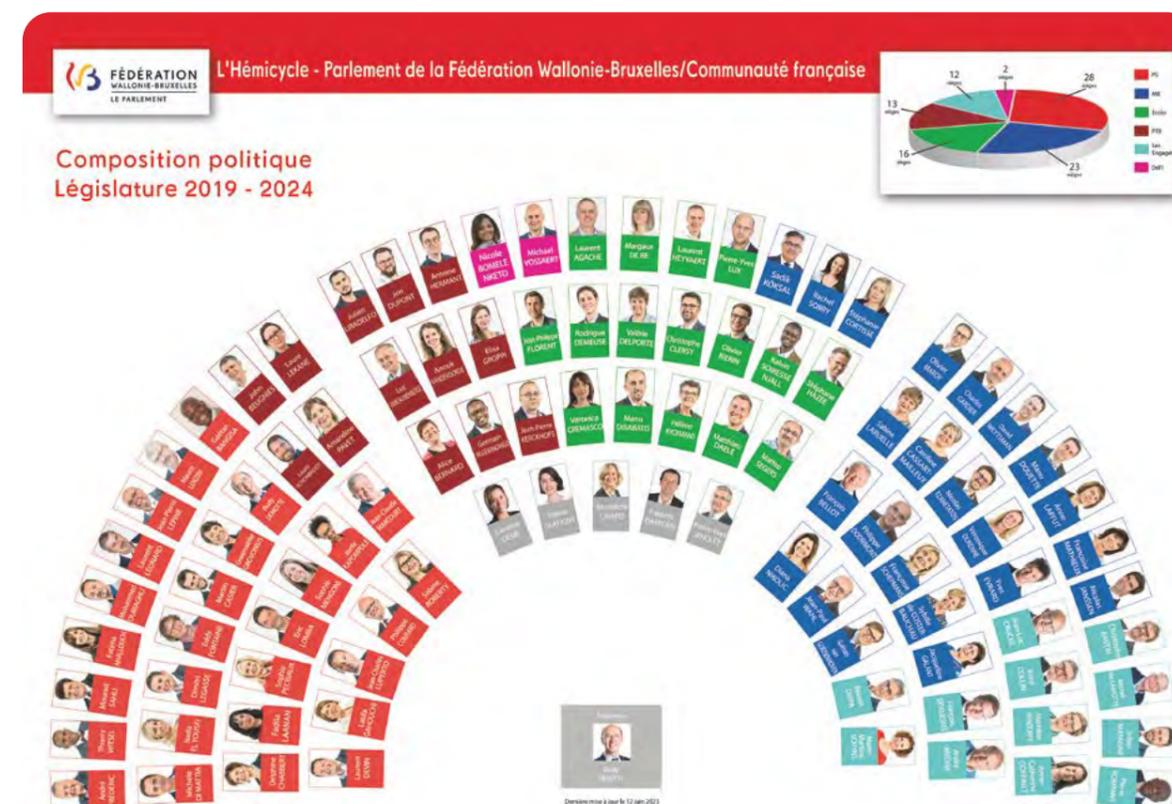
Ils sont élus pour cinq ans.

II. Nouveaux députés

- Michel de Lamotte
Séance du 26 octobre 2022 en remplacement de Mme Alda Greoli, démissionnaire
- László Schonbrodt
Séance du 16 novembre 2022 en remplacement de M. Samuel Nemes, démissionnaire
- David Weystman
Séance du 30 novembre 2022 en remplacement de Mme Alexia Bertrand, démissionnaire
- Sophie Mengoni
Séance du 26 avril 2023 en remplacement de M. Paul Furlan, décédé
- Gaëtan Bangisa
Séance du 7 juin 2023 en remplacement de M. Maxime Hardy, démissionnaire

III. Décès d'anciens membres

- Jean Bock
Éloge en séance le 14 septembre 2022
- Janine Delruelle-Ghobert
Éloge en séance le 25 janvier 2023
- Jean Gevenois
Éloge en séance le 25 janvier 2023
- Jean-Maurice Dehousse
Éloge en séance le 01 mars 2023
- Jacques Liesenborghs
Éloge en séance le 01 mars 2023
- Germain Dufour
Éloge en séance le 15 mars 2023
- Paul Furlan
Éloge en séance le 26 avril 2023
- Charles-Ferdinand Nothomb
Éloge en séance le 26 avril 2023
- Hassan Idrissi
Éloge en séance le 24 mai 2023



Le Bureau

I. Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'Assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du Parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

Pendant la session 2022-2023, le Bureau était composé comme suit :



M. Rudy Demotte
Président, PS



M. François Bellot
Premier vice-président, MR



M. Matthieu Daele
Deuxième vice-président, Ecolo



M. Laurent Devin
Troisième vice-président, PS



M. Laurent Léonard
Troisième vice-président, PS



M. Jean-Pierre Kerckhofs
Secrétaire, PTB



M. Philippe Dodrimont
Secrétaire, MR



Mme Mathilde Vandorpe
Secrétaire, Les Engagés

Le 11 janvier 2023, M. Laurent Léonard a remplacé M. Laurent Devin en tant que troisième vice-président.

II. Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du Parlement, son greffe et ses organes.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le Parlement dans les actes extrajudiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Le Président et le greffier sont chargés de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du Parlement devant la commission de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport rendu par cette même commission et relatif à la régularité des comptes. Il transmet ensuite ce rapport au Parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la

commission de la Comptabilité, propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Le secrétaire général du Parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux. Au nom du Bureau, il a autorité sur tous les services du Parlement et son personnel.

III. En chiffres

21 — Réunions du bureau

Durant la session ordinaire 2022-2023, le Bureau s'est réuni à 21 reprises, à huis clos.



Composition du Bureau

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

I. Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des chefs des groupes politiques reconnus. Durant la session ordinaire 2022-2023, le Bureau élargi ne s'est pas réuni.

II. Compétences

Le Bureau élargi aux chefs des groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du Parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14, § 5, du règlement de l'Assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

La conférence des présidents



Conférence des présidents

I. Composition

La Conférence des présidents est convoquée par le président du Parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du Parlement, ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

II. Compétences

La Conférence des présidents organise les travaux du Parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'Assemblée.

III. En chiffres

La Conférence des présidents s'est réunie à 21 reprises durant la session ordinaire 2022-2023.

La séance plénière

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, à adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le Parlement se réunit en séance plénière, pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décrets normatifs.

Le Parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2019-2024, le gouvernement se compose de cinq ministres, dont un Bruxellois. Les ministres prêtent serment devant le président du Parlement, à l'exception du ministre-président qui prête serment entre les mains du Roi.

Ils ne doivent pas nécessairement faire partie de l'Assemblée.

Le gouvernement pour la législature 2019-2024 est composé comme suit :

- Pierre-Yves Jeholet, ministre-président ;
- Pierre-Yves Jeholet, du 13 au 19 juillet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ;
- Pierre-Yves Jeholet, à partir du 19 juillet, ministre-président, chargé des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale ;
- Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement ;
- Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes ;
- Mme Valérie Glatigny, jusqu'au 12 juillet, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ;
- Françoise Bertieaux, à partir du 19 juillet, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles ;
- Caroline Désir, ministre de l'Éducation.

Le Parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité.



Les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Les groupes politiques reconnus

I. Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du Parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du Parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers. Les groupes politiques qui composent l'Assemblée sont au nombre de cinq. Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2019 – 2024 :

- le groupe PS: 28 membres ;
- le groupe MR: 23 membres, puis 22 membres à partir du 9 février 2023, puis 23 membres à partir du 30 juin 2023 ;
- le groupe Ecolo: 16 membres ;
- le groupe PTB: 13 membres ;
- le groupe Les Engagés: 11 membres, puis 12 membres à partir du 9 février 2023.

Le député Jean-Luc Crucke a quitté le groupe MR et est membre du groupe Les Engagés depuis le 9 février 2023. Le député Sadik Köksal a rejoint le groupe MR depuis le 30 juin 2023.

II. Les présidents et présidentes de groupe

Désignés parmi les membres de leur groupe politique, les présidents de groupe coordonnent leur action et en déterminent la ligne de conduite politique. Les présidents de groupe organisent et convoquent les réunions de leur groupe, prennent la parole au nom de ceux-ci dans les débats et en particulier sur l'ordre du jour et les représentent aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents.

Pour la session ordinaire 2022-2023, au 21 juillet 2023, l'Assemblée comptait cinq chefs de groupes politiques reconnus :

- M. Laurent Devin, chef du groupe PS, puis Mme Roberty ;
- Mme Diana Nicolici, cheffe du groupe MR ;
- M. Matteo Segers, chef du groupe Ecolo ;
- Mme Alice Bernard, cheffe du groupe PTB ;
- Mme Alda Greoli, cheffe du groupe Les Engagés, puis M. Dispa.

M. Dispa a remplacé Mme Greoli en qualité de chef de groupe Les Engagés à partir du 26 octobre 2022. Mme Roberty a remplacé M. Devin en qualité de cheffe de groupe PS à partir du 11 janvier 2023.



Le travail parlementaire au cours de la session

02



En séance plénière

En commission

Les « grands rapports » et autres travaux

En séance plénière

I. Les chiffres de la séance plénière

264

Questions d'actualité

56

Projets de décrets

23

Séances publiques

5

Propositions de décret adoptées sur 14 déposées

3

Propositions de résolution adoptées sur 18 déposées

1

Débat d'actualité

2

Débats thématiques



II. Le contenu du travail en séance plénière

LES DÉBATS D'ACTUALITÉ, DÉBATS THÉMATIQUES ET DÉBATS SUR UN THÈME PARTICULIER

Les débats d'actualité

Lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur un même sujet, le président, après avoir consulté les présidents des groupes politiques reconnus, peut proposer qu'un débat sur ces questions soit ajouté à l'ordre du jour.

Il y a eu un débat d'actualité durant la session 2022-2023.

Débat d'actualité sur la « réforme des allocations d'études »

Ce débat, organisé le 19 juillet en séance plénière, a fait suite à la publication dans le journal « Le Soir » d'une carte blanche signée par la FEF, la Ligue des familles, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et la Ligue des droits humains. Elle interpellait la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur Françoise Bertieaux sur la réforme des allocations d'études.

Ce débat s'est inscrit en droite ligne de la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, que les députés ont votée le 30 juin 2021. Ce texte invite à élargir les critères d'octroi des allocations d'études afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires, à augmenter les montants d'aides pour permettre aux étudiants de vivre dans de meilleures conditions, ainsi qu'à lutter contre le non-recours aux droits.

Les députés ont demandé à la ministre de faire le point sur les travaux en cours et de donner des grandes lignes directrices, plus concrètes que ce que les médias ont relaté.

La ministre a d'abord précisé que les articles de presse, les cartes blanches et les messages sur les réseaux sociaux sont apparus à un moment où aucune ministre de l'Enseignement supérieur ne pouvait s'exprimer: Mme Glatigny venait de démissionner et elle-même n'avait pas encore prêté serment.

Ensuite, elle a rappelé que la Déclaration de politique communautaire (DPC) comporte des éléments relatifs aux allocations d'études, notamment l'augmentation du financement pour élargir la base,

l'accélération de l'octroi des bourses et la prise en considération des étudiants kotteurs. Mme Glatigny n'a jamais tenu de propos contraires. Pendant qu'elle était ministre et qu'elle était chargée de régler les allocations d'études pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement supérieur, le montant des bourses n'a cessé d'augmenter pour atteindre environ 90 millions d'euros pour l'année 2022-2023. C'est sur la base des marges que le gouvernement a encore pu dégager que Mme Glatigny avait envisagé d'élaborer un projet dans les semaines ou les mois à venir. En réalité, il n'y a eu ni note au gouvernement ni première lecture d'un avant-projet au cours d'une séance du gouvernement. Tout au plus y avait-il une note de travail dont la nouvelle ministre n'avait pas encore eu connaissance. Cependant, cette note de travail a circulé, même si l'ensemble de l'exécutif n'en avait pas pris connaissance. Elle a été interprétée et détournée dans ses propos et intentions.

En conclusion, aux reproches du manque d'écoute des associations étudiantes, la ministre a réaffirmé sa volonté de discuter avec ses interlocuteurs et d'examiner comment la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec les moyens dont elle dispose, pourra améliorer la condition étudiante.

Les débats thématiques

L'article 84 du règlement de l'Assemblée prévoit que la Conférence des présidents peut inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière des débats dits « thématiques ». Les thèmes prennent en compte soit les questions orales, soit les interpellations. Ils peuvent aussi être fixés à l'initiative d'un ou plusieurs chefs de groupe.

Il y a eu deux débats thématiques durant la session 2022-2023.

Débat thématique sur « L'impact de la crise énergétique sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

En séance plénière du 14 septembre 2022, un débat thématique s'est tenu sur l'impact de la crise énergétique à la suite des hostilités en Ukraine et due à la forte dépendance des économies européennes aux énergies fossiles. Au cours de ce débat, chaque groupe politique a exprimé ses inquiétudes quant aux répercussions de cette nouvelle crise sur les secteurs de la Fédération, notamment sur les établissements d'enseignement, d'autant plus que la presse se fait régulièrement l'écho des ménages, des commerçants ou des acteurs de nos différents secteurs, déconcertés devant le gonflement jamais vu de leurs factures énergétiques.

Au-delà des constats, les intervenants ont placé l'accent sur la poursuite et l'accélération de la modernisation du parc immobilier, sur l'optimisation de la centrale d'achat en matière énergétique et, plus fondamentalement, sur la mise en œuvre du Plan de transition écologique. Ils se sont inquiétés en particulier de la précarité étudiante, même si cette problématique est connue depuis longtemps et doit continuer à faire l'objet d'une attention

soutenue du gouvernement. Le ministre-président a également été interpellé sur l'accès à la culture ou à la santé, droit fondamental de tout citoyen que cette crise pourrait remettre en cause. D'autres députés ont insisté sur la sobriété énergétique et le développement de systèmes coopératifs.

La situation financière difficile de la Fédération ainsi que les limites de ses compétences et de son action en cette matière ont aussi été épinglées, rendant impérieux le devoir de se concerter entre les différents niveaux de pouvoir.

Le ministre-président n'a pu que rejoindre à son tour les constats dressés par les uns et les autres. Il a expliqué à quel point la situation était préoccupante, même si les besoins sont difficiles à objectiver avec précision. Alors que, de son côté, il plaide dès qu'il le peut la cause du secteur non marchand au sein du Comité de concertation (Codeco), il a rappelé que les mécanismes liés à l'indexation des subventions permettaient d'amortir en partie cette crise énergétique. Par ailleurs, la Fédération attend des moyens complémentaires issus du Plan de relance européen et renforce encore son travail de soutien aux rénovations des infrastructures qu'elle subsidie, en vue d'une meilleure performance énergétique.

Débat thématique sur les « habilitations en médecine »

Le 22 décembre 2022, l'ARES a remis un avis favorable sur 57 nouvelles habilitations, dont deux demandes visant à la création d'un master en médecine à l'UMONS et d'un master de spécialisation en médecine générale à l'UNamur. Toutefois, ces deux demandes d'habilitation ont fait l'objet d'un refus de la part de la ministre Glatigny. Elle a invoqué le contexte budgétaire difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles : on ne pourrait plus utiliser de l'argent public pour une politique qui n'augmenterait pas le nombre d'étudiants diplômés.

Face à ce refus, des parlementaires issus tant de la majorité que de l'opposition sont montés au créneau pour défendre les deux universités.

Parmi les arguments débattus en faveur de ces deux habilitations lors d'un débat thématique pendant la séance plénière du 1^{er} mars 2023, les députés ont avancé :

- la correction relative à la répartition géographique des masters en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique, permettant un accès égalitaire aux études ;
- la lutte contre la pénurie de médecins et le renforcement de l'offre médicale de proximité, cette pénurie étant due au vieillissement de la profession, aux aspirations des jeunes médecins à un meilleur équilibre entre vies professionnelle et familiale ou une répartition géographique des praticiens déséquilibrée ;
- une réponse à la crise multiforme qui frappe tant les étudiants que leurs familles : le coût du kot ou des trajets, la crise énergétique, l'inflation, etc. poussent de nombreux étudiants à solliciter des allocations d'étude, des aides auprès des services sociaux ou auprès du CPAS ou encore à travailler.

Ils réfutent l'argument de la ministre qui estime que le coût d'une année par étudiant pour ces deux cursus se ferait au détriment des autres filières et étudiants.

Le groupe MR a pour sa part rappelé que l'objectif de la création de nouvelles habilitations repose sur la création de filières d'avenir, porteuses pour l'économie des Régions wallonne et bruxelloise. Celles-ci doivent travailler davantage sur l'attractivité locale, en offrant des services, comme des crèches ou des médecins pour attirer une population active. L'inverse est également vrai : une population active et la présence de services poussent des médecins à s'installer durablement.

La ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Glatigny, a ensuite indiqué que le refinancement de l'enseignement supérieur vise prioritairement un meilleur encadrement des étudiants de façon à diplômer davantage de jeunes et à relever les défis de demain. Ce refinancement ne doit pas être utilisé pour dupliquer des offres de formation qui ne conduiront pas à augmenter le nombre d'étudiants diplômés, à l'instar des filières de médecine, cadencées par un contingentement imposé par le pouvoir fédéral.

Son intention n'est pas d'affaiblir l'UMONS et l'UNamur. Elle attend des autorités académiques un plan pour les rendre encore plus assertives et attractives, au-delà de l'échelon local et provincial, au niveau national, européen et international. Aux yeux de la ministre, le sous-localisme est l'antithèse de la pensée universitaire.

Elle a affiché sa volonté de défendre l'intérêt général et la bonne utilisation des moyens, limités,

de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Compte tenu de l'enveloppe fermée, le surcoût lié à ces deux habilitations sera pris en charge au détriment de toutes les autres formations et universités, sans qu'un étudiant de plus soit formé ou diplômé en médecine. Elle rappelle également que des coûts structurels supplémentaires seront portés au détriment de la formation étudiante et au détriment de l'investissement dans la qualité de la formation. Elle rappelle de surcroît que, si les autorités montoises se sont engagées à ne pas demander d'hôpital universitaire, rien ne peut légalement les en empêcher, cette question étant régie par une législation fédérale. La ministre craint que cette situation ne suscite des tensions avec le gouvernement fédéral ainsi que l'obligation pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de financer l'infrastructure et les équipements lourds d'un nouvel hôpital universitaire.

La ministre insiste sur le fait que le monde politique doit travailler à de vraies solutions. Le Hainaut est en déficit d'accès des jeunes à l'université. Certaines zones du Hainaut, de Namur et du Luxembourg manquent de médecins généralistes. La solution passe par le développement culturel, social et économique de certaines régions défavorisées et par la création d'incitants à l'installation locale de médecins pour lesquels des fonds régionaux et communaux existent. La solution ne réside pas dans la multiplication des cursus.

Note : Après de nombreuses négociations, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études [Doc. 557 (2022-2023)] le 5 juillet 2023. Ce décret valide 57 nouvelles habilitations, dont la demande d'habilitation en médecine en codiplomation de l'UMONS et l'ULB et celle du master de spécialisation en médecine générale en codiplomation de l'UNamur et l'UCL. Un paragraphe du décret spécifie que la première habilitation sera supprimée en cas de rupture de la collaboration avec l'hôpital universitaire Erasme ou en cas de demande de reconnaissance d'un hôpital universitaire relevant de l'UMONS. L'opportunité du maintien et de l'octroi de ces deux habilitations fera l'objet d'une évaluation par le gouvernement en 2029-2030, avec une étude externe chargée d'analyser s'il y a un lien entre la création de masters et l'installation des médecins généralistes dans les zones en pénurie et l'apport de la cohabilitation pour l'accessibilité des étudiants.



PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉCRETS ADOPTÉS EN SÉANCE PLÉNIÈRE: SESSION 2022-2023

56 Projets de décrets

5 Propositions de décret adoptées

| N° | Session | Type | Intitulé | Date |
|-----|-----------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 437 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret visant à soutenir l'engagement de jeunes travailleurs dans le cadre des politiques culturelles | 12/10/2022 |
| 439 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique | 13/10/2022 |
| 441 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données "E-Paysage" et modifiant divers décrets applicables à l'enseignement supérieur | 23/11/2022 |
| 449 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires | 17/11/2022 |
| 452 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant dispositions diverses aux fins de permettre l'apprentissage de deux langues par immersion dès la première année de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé | 01/12/2022 |
| 453 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant le financement de l'enseignement en Communauté française | 14/12/2022 |
| 465 | 2022-2023 | Projet de décret budgétaire | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 | 14/12/2022 |
| 466 | 2022-2023 | Projet de décret budgétaire | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 | 14/12/2022 |
| 467 | 2022-2023 | Projet de décret budgétaire | Projet de décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 | 14/12/2022 |
| 468 | 2022-2023 | Projet de décret budgétaire | Projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 | 14/12/2022 |
| 454 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant le décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables | 01/12/2022 |
| 460 | 2022-2023 | Proposition de décret | Proposition de décret modifiant la section II du Chapitre 7 du Livre premier du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire relative aux dispositions spécifiques à l'inscription en première année de l'enseignement secondaire ordinaire | 01/12/2022 |
| 461 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française | 01/12/2022 |
| 462 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année budgétaire 2021 | 01/12/2022 |
| 463 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret instituant un dispositif expérimental créant un pool local de remplacement pour l'année scolaire 2022-2023 et contenant des mesures diverses en vue de lutter contre la pénurie d'enseignants | 01/12/2022 |
| 469 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret - programme portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2023 | 14/12/2022 |
| 470 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret organisant la fusion entre l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis - Bruxelles | 14/12/2022 |
| 471 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études en ce qui concerne les habilitations | 14/12/2022 |
| 474 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant les habilitations visées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants | 12/01/2023 |

| N° | Session | Type | Intitulé | Date |
|-----|-----------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 476 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes | 14/12/2022 |
| 477 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public | 14/12/2022 |
| 475 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant le décret du 19 mai 2004 instituant un fonds d'aide à la mobilité étudiante au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur et d'autres dispositions en matière de mobilité étudiante | 12/01/2023 |
| 481 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'utilisation de la facilité, la reprise et la résilience | 26/01/2023 |
| 482 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements étrangers en Belgique | 09/02/2023 |
| 483 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 mai 2022 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 mai 2022 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française | 09/02/2023 |
| 484 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant diverses dispositions visant à faciliter la mise en oeuvre des apprentissages de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et de l'éducation culturelle et artistique (ECA) | 09/02/2023 |
| 485 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant assentiment au Traité sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'Enseignement supérieur, fait à Bruxelles le 14 septembre 2021 | 09/02/2023 |
| 486 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 | 09/02/2023 |
| 488 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret visant l'intégration de la comptabilité générale des services administratifs à comptabilité autonome dans celle des Services d'administration générale et des cabinets ministériels de la Communauté française | 09/02/2023 |
| 491 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant d'une part, assentiment à l'Accord particulier relatif à la coopération universitaire en formation médicale entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Communauté française, fait à Luxembourg le 04 janvier 2022, et modifiant, d'autre part, le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur | 02/03/2023 |
| 492 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret instituant un Conseil consultatif des Personnes en situation de handicap en Communauté française | 02/03/2023 |
| 502 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif à la création d'un comité de concertation central pour Wallonie-Bruxelles Enseignement | 16/03/2023 |
| 507 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle | 16/03/2023 |
| 508 | 2022-2023 | Proposition de décret | Proposition de décret portant diverses dispositions complémentaires à la réforme des rythmes scolaires | 16/03/2023 |
| 513 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret pérennisant le soutien au secteur associatif féministe et renforçant sa participation aux politiques de la Communauté française | 30/03/2023 |
| 514 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mai 2021 déterminant les compétences terminales et savoirs requis en informatique à l'issue du deuxième degré de la section de transition et à l'issue de la section de transition et modifiant des dispositions relatives à la procédure de dérogation prévue à l'article 1.4.4-6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire | 30/03/2023 |
| 515 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal, en vue de la transposition de la directive européenne 2021/514/UE du Conseil du 22 mars 2021 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal | 30/03/2023 |

| N° | Session | Type | Intitulé | Date |
|-----|-----------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 520 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif à l'organisation des jurys en charge des examens linguistiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique | 13/04/2023 |
| 523 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant assentiment à la Convention n°131 concernant la fixation des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement, adoptée à Genève le 22 juin 1970 par la Conférence Internationale du Travail à sa 54 ^{ème} session | 13/04/2023 |
| 524 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant confirmation d'une dérogation limitée aux contenus et attendus définis dans le référentiel des compétences initiales | 13/04/2023 |
| 526 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 août 2022 fixant la correspondance entre les cours et les fonctions dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française | 27/04/2023 |
| 527 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires | 27/04/2023 |
| 528 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires | 27/04/2023 |
| 530 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret de la Communauté française relatif au soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux | 27/04/2023 |
| 533 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif à la conservation et à la valorisation des archives d'intérêt patrimonial | 25/05/2023 |
| 534 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant modification du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination | 25/05/2023 |
| 535 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement de promotion sociale et d'hôpitaux universitaires | 25/05/2023 |
| 540 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret organisant la participation des services relevant des compétences de la Communauté française aux cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme | 08/06/2023 |
| 546 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance | 22/06/2023 |
| 549 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret visant à octroyer un complément de périodes dédiées au tronc commun dans l'enseignement primaire ordinaire | 22/06/2023 |
| 555 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle | 06/07/2023 |
| 557 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études | 06/07/2023 |
| 558 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret intégrant le personnel administratif subsidié de l'enseignement subventionné aux décrets du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné et du 1 ^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné | 06/07/2023 |
| 559 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif aux conditions préalables à l'emploi dans un dispositif d'accompagnement FLA ou un DASPA | 06/07/2023 |
| 426 | 2021-2022 | Proposition de décret | Proposition de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne | 20/07/2023 |
| 564 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret modifiant diverses dispositions en aide à la jeunesse | 20/07/2023 |
| 565 | 2022-2023 | Proposition de décret | Proposition de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement | 20/07/2023 |
| 566 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret visant à adapter la législation à la suite de la création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale | 20/07/2023 |
| 567 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif à la numérisation et à l'opérationnalisation des procédures de maintien exceptionnel applicables durant le parcours de l'élève dans le tronc commun | 20/07/2023 |
| 568 | 2022-2023 | Projet de décret | Projet de décret relatif au soutien, au développement des compétences professionnelles et à l'évaluation des personnels de l'enseignement | 20/07/2023 |
| 569 | 2022-2023 | Proposition de décret | Proposition de décret relative à la modification du décret-programme du 15 décembre 2021 portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022 | 20/07/2023 |

LISTE DES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS ADOPTÉES EN SÉANCE PLÉNIÈRE : SESSION 2022-2023

| N° | Session | Type | Intitulé | Date |
|-----|-----------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 447 | 2022-2023 | Proposition de résolution | Proposition de résolution relative à la protection des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, et plus largement des droits humains, en Iran et condamnant la répression des manifestations | 26/10/2022 |
| 493 | 2022-2023 | Proposition de résolution | Proposition de résolution demandant la libération immédiate et inconditionnelle d'Olivier Vandecasteele | 08/02/2023 |
| 512 | 2022-2023 | Proposition de résolution | Proposition de résolution visant à assurer une offre équilibrée d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles | 05/07/2023 |



En commission

I. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte neuf commissions, dont cinq dites « permanentes ». Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décret, les propositions de résolution, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer. La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'Assemblée.



John Doe, Lorem Ipsum dolor

II. Les commissions permanentes et le comité d'avis

Commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

- Président : M. Jean-Pierre Kerckhofs
- Vice-présidents : M. Jean-Charles Luperto et Mme Hélène Ryckmans

Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires

- Président : M. Mourad Sahli
- Vice-présidents : Mme Anne Laffut et M. László Schonbrodt

Commission de l'Éducation

- Présidente : Mme Latifa Gahouchi
- Vice-présidents (jusqu'au 14.03.2023) : MM. Manu Douette et Calvin Soiresse Njall
- Vice-présidents (à partir du 14.03.2023) : Mme Jacqueline Galant et M. Calvin Soiresse Njall

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

- Présidente : Mme Valérie Delporte
- Vice-présidentes : Mmes Fadila Laanan et Sophie Pécriaux

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

- Président : M. Nicolas Tzanetatos
- Vice-présidents : M. Eddy Fontaine et Mme Anouk Vandevorde

Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

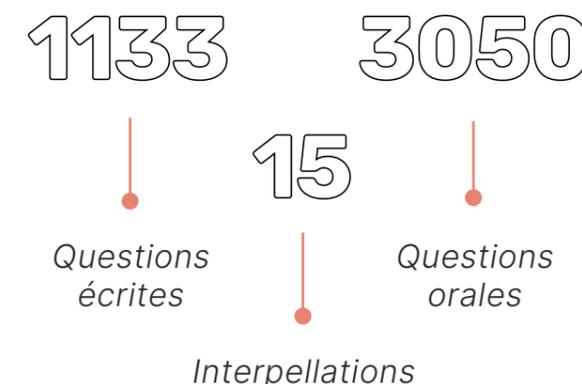
- Présidente : Mme Gwenaëlle Grovonijs
- Vice-président : M. Yves Evrard

III. En chiffres

Les commissions se sont réunies 125 fois au cours de la session 2022-2023. Voici la ventilation, de septembre 2022 à juillet 2023 :

- Commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement : 21 réunions ;
- Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires : 23 réunions ;
- Commission de l'Éducation : 23 réunions ;
- Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes : 21 réunions ;
- Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles : 24 réunions ;
- Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : 1 réunion ;
- Commission plénière : 1 réunion.

Toujours au cours de la session 2022-2023 les commissions ont enregistré :



IV. Les principaux projets de décrets examinés et adoptés en commission

EN COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DU RÉGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

- **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coproduction cinématographique du 12 avril 2021 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique [Doc 429 (2021-2022) n°1]**

Examen en commission: 12.09.2022
Examen en plénière: 14.09.2022

Cet accord, conclu pour une durée de deux ans, vise le développement de projets de collaboration avec le Sénégal en matière audiovisuelle au sens large, soit dans les domaines du cinéma, de la télévision et du web.

Le texte a été adopté en séance plénière le 14 septembre 2022 à l'unanimité des 80 membres présents.

- **Projet de décret portant assentiment à la Convention n°190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée à Genève le 21 juin 2019 par la Conférence internationale du Travail à sa cent-huitième session [Doc 430 (2021-2022) n°1]**

Examen en commission: 12.09.2022
Examen en plénière: 14.09.2022

En juin 2019, la Conférence internationale du Travail a voté en faveur de l'adoption d'une nouvelle convention visant à combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Cette nouvelle convention est très large et vise tous les travailleurs, quel que soit leur statut contractuel (stagiaires, apprentis, etc.).

Le texte a été adopté en séance plénière le 14 septembre 2022 à l'unanimité des 80 membres présents.

- **Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement de la Communauté germanophone, le Gouvernement de la Région flamande, le Gouvernement de la Région wallonne, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Gouvernement de la République française en matière de transferts de corps par voie terrestre des personnes décédées, fait à Paris le 9 mars 2020 [Doc 431 (2021-2022) n°1]**

Examen en commission: 12.09.2022
Examen en plénière: 14.09.2022

Cet accord vise à un assouplissement des exigences relatives aux cercueils et des formalités pour le transfert transfrontalier de personnes décédées, par voie terrestre.

Le texte a été adopté en séance plénière le 14 septembre 2022 à l'unanimité des 80 membres présents.

- **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'utilisation de la facilité, la reprise et la résilience [Doc 481 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission: 09.01.2023
Examen en plénière: 25.01.2023

Le 13 juillet 2021, le Plan national belge pour la reprise et la résilience a été validé par les autorités européennes. Ce plan contient des mesures d'investissement et de réforme sous la compétence de l'État fédéral, des Régions et des Communautés. L'accord formalise ainsi l'organisation des travaux et règle les relations entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés.

Le texte a été adopté en séance plénière le 25 janvier 2023 à l'unanimité des 83 membres présents.

- **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements étrangers en Belgique [Doc 482 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission: 09.01.2023
Examen en plénière: 08.02.2023

Cet accord de coopération établit les procédures et les modalités du filtrage des investissements directs étrangers via un guichet unique et règle la coopération entre les parties dans l'exercice conjoint de compétences propres dans ce domaine.

Le texte a été adopté en séance plénière le 8 février 2023 par 72 voix et 9 abstentions.



- **Projet de décret portant assentiment au Traité sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'Enseignement supérieur, fait à Bruxelles le 14 septembre 2021 [Doc 485 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission: 23.01.2023
Examen en plénière: 08.02.2023

Ce décret porte assentiment au Traité sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'Enseignement supérieur, fait à Bruxelles le 14 septembre 2021. Ce traité a pour finalité de garantir qu'un diplôme d'enseignement supérieur faisant partie du système d'enseignement supérieur d'une des parties (la Belgique, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg et les Pays-Bas) soit automatiquement reconnu au même niveau que les diplômes d'enseignement supérieur correspondants délivrés par toutes les autres parties.

Le texte a été adopté en séance plénière le 9 février 2023 à l'unanimité des 80 membres présents.

- **Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 [Doc 486 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission: 23.01.2023
Examen en plénière: 08.02.2023

Ce décret porte assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009. La convention reconnaît un droit général d'accès aux documents publics détenus par les autorités publiques. La transparence des organes de l'État est l'un des éléments clés de la bonne gouvernance et l'un des aspects qui révèle le mieux l'existence ou non d'une société véritablement démocratique et pluraliste.

Le texte a été adopté en séance plénière le 8 février 2023 à l'unanimité des 82 membres présents.

- **Projet de décret portant d'une part, assentiment à l'Accord particulier relatif à la coopération universitaire en formation médicale entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Communauté française, fait à Luxembourg le 4 janvier 2022, et modifiant, d'autre part, le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur [Doc 491 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission: 06.02.2023
Examen en plénière: 01.03.2023

Cet accord particulier traitant de la coopération hospitalo-universitaire (accueil dans les établissements hospitaliers du Grand-Duché de Luxembourg d'étudiants de la Communauté française en formation médicale de base pour des stages non rémunérés et accueil de médecins en voie de spécialisation) et de la coopération interuniversitaire pour ce qui concerne les études de médecine.

Le texte a été adopté en séance plénière le 9 février 2023 à l'unanimité des 78 membres présents.

- **Projet de décret portant assentiment à la Convention n°131 concernant la fixation des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement, adoptée à Genève le 22 juin 1970 par la Conférence internationale du Travail à sa 54e session [Doc 523 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission: 27.03.2023
Examen en plénière: 12.04.2023

Cette convention de l'Organisation internationale du Travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail, au cours de sa 54e session tenue à Genève, prévoit que les gouvernements nationaux prennent des mesures offrant une meilleure protection aux groupes de salariés dont le salaire est extrêmement bas, par le biais de l'implémentation d'un système général de salaires minimums.

Le texte a été adopté en séance plénière le 12 avril 2023 à l'unanimité des 84 membres présents.

EN COMMISSION DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

- **Projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année budgétaire 2021 [Doc. 462 (2022-2023) n° 1 à 3]**

*Examen en commission : 14.11.2022
Examen en plénière : 30.11.2022*

En application de l'article 44 du décret « WBFin », le projet de décret portant approbation du compte général 2021 de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été déposé par le gouvernement au Parlement avant le 30 novembre. Il est accompagné des observations et de la certification de la Cour des comptes. Il s'agit de la deuxième année pour laquelle un compte général de la Fédération Wallonie-Bruxelles est réalisé.

Le texte a été adopté en séance plénière le 30 novembre 2022 par 62 voix pour, 21 voix contre et 1 abstention.

- **Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 [Doc. 465 (2022-2023) n° 1 + annexes]**

Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 [Doc. 466 (2022-2023) n° 1 + annexes]

*Examen en commission : 28 et 30.11.2022
Examen en plénière : 13 et 14.12.2022*

Annuellement, la commission du Budget examine et adopte le budget des recettes et des dépenses de la Communauté française en prenant notamment en compte les dispositions légales en matière de financement de l'entité, les nouveaux paramètres économiques et démographiques, les politiques menées et les réalités rencontrées. Le budget initial de l'année 2022 a fait l'objet d'un ajustement en fin d'année dans un contexte socio-économique bouleversé par les différentes crises. Le budget ajusté a été adopté par la commission le 30 novembre 2022, majorité contre opposition.



Montants en milliers d'euros :

| Ajustement du budget 2022 | |
|-------------------------------|-------------|
| Recettes | 11.860.321 |
| Dépenses | 14.634.375 |
| Solde budgétaire brut | - 2.639.054 |
| Solde de financement SEC 2010 | - 978.700 |

Le texte 465 a été adopté en séance plénière le 14 décembre 2022 par 58 voix pour et 22 contre.

Le texte 466 a été adopté en séance plénière le 14 décembre 2022 par 56 voix pour et 22 contre.

- **Projet de décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 [Doc. 467 (2022-2023) n° 1 + annexes]**

Projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 [Doc. 468 (2022-2023) n° 1 + annexes]

*Examen en commission : 28 et 30.11.2022
Examen en plénière : 13 et 14.12.2022*

Annuellement, la commission du Budget examine et adopte le budget des recettes et des dépenses de la Communauté française en prenant notamment en compte les dispositions légales en matière de financement de l'entité, les nouveaux paramètres économiques et démographiques, les politiques menées et les réalités rencontrées. Le budget initial de l'année 2023 a été examiné et adopté par la commission à la suite de l'ajustement de l'année 2022, le 30 novembre 2022, majorité contre opposition.

Montants en milliers d'euros :

| Budget 2023 | |
|-------------------------------|-------------|
| Recettes | 12.945.270 |
| Dépenses | 14.346.830 |
| Solde budgétaire brut | - 1.256.560 |
| Solde de financement SEC 2010 | - 975.672 |

Le texte 467 a été adopté en séance plénière le 14 décembre 2022 par 57 voix pour et 22 contre.

Le texte 468 a été adopté en séance plénière le 14 décembre 2022 par 58 voix pour et 22 voix contre.

- **Projet de décret - programme portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2023 [Doc. 469 (2022-2023) n° 1]**

*Examen en commission : 28 et 30.11.2022
Examen en plénière : 13 et 14.12.2022*

Ce projet de décret contient diverses dispositions qui permettront la mise en œuvre du budget 2023, communiqué concomitamment au Parlement. Ces dispositions incluent notamment les aides aux secteurs face à la crise énergétique, ainsi que des dispositions relatives aux bâtiments scolaires, à l'enseignement, à la culture, à l'enseignement supérieur et de promotion sociale, à la recherche scientifique, à la jeunesse et à l'aide à la jeunesse.

Le texte a été adopté en séance plénière le 14 décembre 2022 par 58 voix pour, 8 voix contre et 14 abstentions.

- **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes [Doc. 476 (2022-2023) n° 1]**

Projet de décret relatif aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public [Doc. 477 (2022-2023) n° 1]

*Examen en commission : 12.12.2022
Examen en plénière : 13.12.2022*

Si le premier projet de décret (doc. 476) vise à porter assentiment à l'accord de coopération du 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française, le second (doc. 477) tend pour sa part à transposer la directive (UE) 2019/1024 et à fixer les règles minimales et les modalités pratiques concernant la réutilisation des données du secteur public par des personnes physiques ou morales, à des fins commerciales ou non commerciales, autres que celles poursuivies initialement dans le cadre de la mission de service public.

À l'issue de l'examen en commission et en considérant le caractère urgent lié au vote de ceux-ci dans un contexte d'astreintes européennes, les deux projets ont fait l'objet d'un rapport oral et ont été votés en séance plénière dès le 13 décembre.

Le texte 476 a été adopté par 58 voix pour et 22 abstentions.

Le texte 477 a été adopté par 59 voix pour et 21 abstentions.

- **Projet de décret instituant un Conseil consultatif des personnes en situation de handicap en Communauté française [Doc. 492 (2022-2023) n° 1]**

*Examen en commission : 06.02.2023
Examen en plénière : 01.03.2023*

Le projet instituant un Conseil consultatif des personnes en situation de handicap en Communauté française a été examiné en commission en février 2023. Ce conseil consultatif sera composé de maximum 15 membres effectifs et d'autant de membres suppléants. Il aura pour mission de remettre des avis sur les avant-projets de décret et les projets d'arrêtés relatifs à la politique des personnes en situation de handicap, mais également sur ceux qui sont relatifs à l'ensemble des compétences de la Communauté française et qui ont un impact direct ou indirect sur les personnes en situation de handicap. Le conseil consultatif pourra également réaliser des études de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement. Ce texte salué par tous les groupes politiques du Parlement a été adopté à l'unanimité.

- **Projet de décret relatif à la création d'un comité de concertation central pour Wallonie-Bruxelles Enseignement [Doc. 502 (2022-2023) n° 1]**

*Examen en commission : 27.02.2023
Examen en plénière : 15.03.2023*

Le projet vise modifier le décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française afin de créer un organe de concertation propre à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) dans le prolongement de la séparation des rôles entre pouvoir organisateur et pouvoir régulateur. Le statut syndical est rendu applicable à ce nouvel organe de concertation. Lors de la discussion en commission, le projet a fait l'objet de remarques positives de la part des groupes parlementaires, certains regrettant d'ailleurs qu'il arrive tardivement.

Le texte 502 a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 82 membres.

- **Projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal, en vue de la transposition de la directive européenne 2021/514/UE du Conseil du 22 mars 2021 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal [Doc. 515 (2022-2023) n° 1]**

Examen en commission: 13.03.2023
Examen en plénière: 29.03.2023

Ce projet de décret modifie le décret de la Communauté française du 12 janvier 2017 relatif à la coopération administrative dans le domaine fiscal repose sur la transposition de la directive 2021/514/UE du Conseil du 22 mars 2021 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal. En commission, les groupes ont reconnu l'importance de veiller à ces adaptations et à la transposition dans un cadre belge et européen. Toutefois, ils ont rappelé que l'impact est très limité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles dès lors que celle-ci n'utilise pas son pouvoir fiscal.

Le texte a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 79 membres.

- **Projet de décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires [Doc. 527 (2022-2023) n° 1]**

Examen en commission: 11.04.2023
Examen en plénière: 26.04.2023

Le projet de décret vise à mettre en œuvre le plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires par le biais de quatre appels à projets, dont l'un est spécifique pour l'enseignement supérieur. Le budget global alloué à ce plan est d'un milliard d'euros, réparti entre les différents pouvoirs organisateurs sur base de leurs besoins et de la qualité des dossiers soumis au subventionnement. En commission, le débat très constructif et riche d'arguments sur des enjeux d'équité, de qualité, d'enjeu sociétal historique en faveur de la communauté éducative au sens large s'est conclu par un vote positif à l'unanimité de ses membres.

Le texte a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 75 membres présents.

- **Projet de décret portant modification du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination [Doc. 534 (2022-2023) n° 1]**

Examen en commission: 24.04.2023
Examen en plénière: 24.05.2023

Le projet vise à transposer certaines dispositions de la directive (UE) 2019/1158 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants et abrogeant la directive 2010/18/UE. Il intègre notamment l'interdiction des discriminations à l'égard des travailleurs qui bénéficient des mesures de la directive, des sanctions applicables aux violations des dispositions de la directive, ainsi que l'obligation pour les états d'instaurer des mesures de protection contre un traitement défavorable ou des conséquences défavorables pour les personnes bénéficiant des mesures de la directive. Le débat en commission sur les enjeux d'égalité, sur la place des femmes et des hommes au travail et dans leur rôle parental a abouti à un vote favorable à l'unanimité.

Le texte 534 a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 80 membres présents.

EN COMMISSION DE L'ÉDUCATION

- **Projet de décret portant diverses dispositions aux fins de permettre l'apprentissage de deux langues par immersion dès la première année de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé [Doc 452 (2022-2023), n°1 à 3]**

Proposition de décret modifiant le décret du 3 mai 2019 portant les Livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le Tronc commun [Doc 189 (2020-2021) n°1]

Examen en commission: 17.11.2022
Examen en plénière: 30.11.2022

Ce projet de décret entend développer l'enseignement en immersion, conformément à la Déclaration de politique communautaire 2019-2024 et il vise ainsi à permettre l'apprentissage de deux langues par immersion dès la première année de l'enseignement secondaire. Une des deux langues d'immersion doit obligatoirement être la langue moderne I. En région de langue française, une des deux langues d'immersion doit également obligatoirement être le néerlandais ou l'allemand.

En vertu de l'article 23, § 5, du règlement du Parlement était jointe à l'examen de ce texte la proposition de décret modifiant le décret du 3 mai 2019 portant les Livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le Tronc commun.

Le projet de décret étant adopté, par 8 voix et 2 absentions, en commission du 17 novembre, la proposition de décret est devenue sans objet.

Le projet de texte a été adopté en séance plénière le 30 novembre 2022 par 63 voix et 21 abstentions.

- **Examen conjoint du projet de décret modifiant le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française [Doc. 461 (2022-2023) n° 1] et de la Proposition de résolution relative au soutien aux clubs sportifs labellisés et à la formation des jeunes [Doc. 235 (2020-2021)]**

Examen en commission: 14.11.2022
Examen en séance plénière: 30.11.2022

Le projet de décret vise à instaurer un cadre légal pour un système de labellisation des clubs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il adapte également à l'évolution du monde sportif différentes subventions afin d'en faciliter l'accès et d'élargir les bénéficiaires. Dorénavant, le plan



de féminisation est requis pour la reconnaissance ou le renouvellement de reconnaissance des fédérations et associations sportives. Il fera l'objet d'une évaluation régulière; la base légale de la subvention d'achat de matériel sportif est mise à niveau par rapport aux besoins actuels; le champ d'application des subventions « notoriété » est élargi pour inclure les championnats nationaux et la liste des opérateurs potentiels a été adaptée pour correspondre aux réalités du terrain.

À côté de ces adaptations, le texte construit le cadre intermédiaire à la mécanique actuelle entre le programme « action sportive locale », l'octroi des statuts (« jeune talent » étant le premier échelon) et les plans-programmes « sport de haut niveau » et « formations de cadres ».

Il détaille les modalités relatives à un « programme de développement de la qualité sportive » composé de trois cadres d'intervention, à savoir la labellisation des clubs en vue de les professionnaliser, l'identification et l'accompagnement des hauts potentiels et la formation des encadrants.

Après l'adoption en commission du projet de décret, la proposition de résolution jointe est devenue sans objet.

Le texte a été adopté en séance plénière le 30 novembre 2022 à l'unanimité des 84 membres présents.

- **Projet de décret modifiant le financement de l'enseignement en Communauté française** [Doc 453 (2022-2023), n°1 à 3]

Examen en commission: 29.11.2022
Examen en plénière: 14.12.2022

Ce projet de décret entend répondre à l'arrêt n° 126/2020 que la Cour constitutionnelle a rendu le 1er octobre 2020 et qui annule l'article 56 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française, tout en maintenant ses effets jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour mémoire, cet article 56 visait à reporter de 20 ans la sortie de l'application aux établissements de l'enseignement obligatoire y compris les internats organisés par la Communauté française de l'article 18 du décret du 12 juillet 2001 dit « de la Saint-Boniface ». Cette disposition constituait un mécanisme de financement temporaire qui garantissait à ses bénéficiaires de conserver le montant de la dotation dont ils bénéficiaient avant le décret du 12 juillet 2001, si celui-ci était plus élevé.

Le projet de décret supprime la disposition prolongeant l'article 18 et en lui substituant un nouveau mécanisme de réduction graduelle des effets de l'application de l'article 18.

Le projet de texte a été adopté en séance plénière le 14 décembre 2022 par 58 voix contre 13 et 9 abstentions.

- **Projet de décret instituant un dispositif expérimental créant un pool local de remplacement pour l'année scolaire 2022-2023 et contenant des mesures diverses en vue de lutter contre la pénurie d'enseignants** [Doc 463 (2022-2023), n°1 à 5]

Examen en commission: 17.11.2022
Examen en plénière: 30.11.2022

Ce projet de décret met en place plusieurs mesures visant à lutter contre la pénurie d'enseignants.

Ainsi, il prévoit tout d'abord la création d'un pool local de remplacement des professeurs absents en cours d'année dans l'enseignement primaire sur deux zones déterminées: le Hainaut Sud et Bruxelles Capitale et ce, dès le 1er décembre 2022. Il s'agit d'un dispositif expérimental qui se poursuivra jusqu'en juillet et qui, après évaluation, pourrait être reconduit l'année scolaire prochaine.

Ensuite, le projet de décret propose d'autres mesures plus pérennes et structurelles, se

concentrant principalement sur l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des enseignants débutants et sur l'attractivité du métier pour les enseignants de seconde carrière, notamment pour les enseignants de langues.

Le projet de texte a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 84 membres présents.

- **Examen conjoint du projet de décret organisant la fusion entre l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis – Bruxelles** [Doc. 470 (2022-2023) n° 1]; de la proposition de décret organisant la fusion entre l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis-Bruxelles [Doc. 17 (2019-2020) n° 1] et de la proposition de décret relatif à la fusion de l'Université catholique de Louvain et de l'Université Saint-Louis de Bruxelles [Doc. 325 (2021-2022)]

Examen en commission: 1.12.2022
Examen en séance plénière: 14.12.2022

Le projet de décret met en œuvre la fusion entre l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis - Bruxelles. Il vise ainsi à accompagner la démarche volontaire de fusion entre deux établissements d'enseignement supérieur, en prévoyant les modifications légales nécessaires telles que les principales modalités de fonctionnement, de financement et de transfert des habilitations.

Après l'adoption en commission du projet de décret, les deux propositions de décret jointes sont devenues sans objet.

Le texte a été adopté en séance plénière le 14 décembre 2022 par 61 voix et 19 voix d'abstention.



- **Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) du 5 mai 2022 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 mai 2022 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française** [Doc 483 (2022-2023), n°1 à 3]

Examen en commission: 24.01.2023
Examen en plénière: 08.02.2023

Adopté à l'unanimité tant en commission qu'en plénière, ce texte confirme:

- l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 mai 2022 modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 qui, pour chaque fonction, fixe les titres en les déclinant en titre requis, suffisant ou de pénurie et en fixant les barèmes à appliquer.
- l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 mai 2022 modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 qui accroche chacun des cours de chacune des grilles horaires de chacune des options et unités d'enseignement à une fonction.

Le projet a été adopté en séance plénière le 8 février 2023 à l'unanimité des 82 membres présents.



- **Projet de décret portant diverses dispositions visant à faciliter la mise en œuvre des apprentissages de la Formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et de l'Éducation culturelle et artistique (ECA)** [Doc 484 (2022-2023), n°1 à 5]

Examen en commission: 24.01.2023
Examen en plénière: 08.02.2023

Le projet de décret vise à élargir le périmètre des éléments finançables dans le cadre de la subvention dite « Manolo » afin d'y inclure les matériels nécessaires pour garantir l'effectivité des apprentissages liés à la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et l'éducation culturelle et artistique (ECA), en lien avec l'implémentation du nouveau Tronc commun. Les listes de matériels pédagogiques éligibles sont arrêtées par le gouvernement, sur avis du Service général de l'inspection.

Le projet de texte a été adopté en séance plénière le 8 février 2023 à l'unanimité des 82 membres présents.

Ce texte entre en vigueur au 29 août 2022, pour les P1 et P2, suivant l'implémentation du Tronc commun.

- **Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mai 2021 déterminant les compétences terminales et savoirs requis en informatique à l'issue du deuxième degré de la section de transition et à l'issue de la section de transition et modifiant des dispositions relatives à la procédure de dérogation prévue à l'article 1.4.4-6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire [Doc 514 (2022-2023), n°1 à 3]**

Examen en commission : 14.03.2023
Examen en plénière : 29.03.2023

À travers le texte, il s'agit de confirmer les compétences terminales et savoirs requis en informatique à l'issue du deuxième degré de la section de transition et à l'issue de la section de transition. Il s'agit aussi de prévoir un mécanisme de dérogation permettant à chaque pouvoir organisateur ou fédération de pouvoirs organisateurs d'introduire une demande de dérogation aux modes d'apprentissage décrits dans les compétences terminales ou savoirs requis pour l'année scolaire 2023-2024.

Le projet de texte a été adopté en séance plénière le 29 mars 2023 à l'unanimité des 81 membres présents.

- **Projet de décret relatif à l'organisation des jurys en charge des examens linguistiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique [Doc 520 (2022-2023), n°1 à 4]**

Examen en commission : 28.03.2023.
Examen en plénière : 12.04.2023

Le projet de décret comporte 50 articles visant à harmoniser et simplifier les procédures en vue de délivrer/faire reconnaître des certificats de capacité linguistique.

Ces mesures s'inscrivent, notamment, dans le cadre de la lutte contre la pénurie des enseignants (en langues modernes tout particulièrement) et sous l'angle d'une amélioration de la lisibilité du dispositif relatif à l'organisation des examens linguistiques en Communauté française. Le projet de décret a, en outre, pour objectif de faciliter la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne en utilisant le « Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer » et de reconnaître les certificats linguistiques du Selor notamment. Enfin, il permet de reconnaître non seulement les titres délivrés par un organe reconnu, organisé ou subventionné par les Communautés de Belgique, mais également ceux des organismes étrangers attestant de la connaissance linguistique au niveau

requis et disposant d'une renommée internationale.

Le projet de texte a été adopté en séance plénière le 12 avril 2023 à l'unanimité des 84 membres présents.

- **Projet de décret portant confirmation d'une dérogation limitée aux contenus et attendus définis dans le référentiel des compétences initiales [Doc. 524 (2022-2023) n° 1 à 3]**

Examen en commission : 28.03.2023
Examen en plénière : 12.04.2023

Ce texte vise à confirmer les dérogations limitées aux contenus et aux attendus des référentiels de compétences initiales (donc pour l'enseignement maternel) octroyées à cinq écoles à pédagogie Waldorf-Steiner.

Le projet de texte a été adopté en séance plénière le 12 avril 2023, par 62 voix contre 9 et 13 abstentions.

- **Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 août 2022 fixant la correspondance entre les cours et les fonctions dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française [Doc. 526 (2022-2023) n° 1 à 3]**

Examen en commission : 11.04.2023
Examen en plénière : 26.04.2023

Adopté à l'unanimité tant en commission qu'en séance plénière, le projet de décret comporte un article unique visant à confirmer, dans l'année de son approbation, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 août 2022, en application de l'article 4, §3bis, du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR).

Le projet de texte a été adopté en séance plénière le 26 avril 2023, à l'unanimité des 76 membres présents.

- **Projet de décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires [Doc. 528 (2022-2023) n° 1 à 3]**

Examen en commission : 11.04.2023
Examen en plénière : 26.04.2023

Adopté à l'unanimité tant en commission qu'en séance plénière, ce projet comporte des dispositions visant à introduire un cadre de référence commun à toutes les écoles

pour mener des actions coordonnées, durables et structurelles visant à prévenir le harcèlement scolaire et à améliorer le climat scolaire. Il définit le programme-cadre commun pour les écoles participantes, les appuis à disposition des écoles et les conditions à remplir par une école pour être sélectionnée. Il s'agira de sélectionner 200 écoles dès la rentrée prochaine. Le projet de décret précise les conditions à remplir par un opérateur pour poser sa candidature et définir les missions dont il aura la charge pour accompagner les écoles tout au long de son programme. Enfin, le projet de décret dote le pouvoir régulateur d'un Observatoire du climat scolaire et d'un forum.

Le projet de texte a été adopté en séance plénière le 26 avril 2023 à l'unanimité des 76 membres présents.

- **Projet de décret relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance [Doc. 546 (2022-2023) n° 1 à 5]**

Examen en commission : 06.06.2023
Examen en plénière : 21.06.2023

Un des objectifs d'amélioration de notre système éducatif, tel que visé par l'avis n°3 du Pacte pour un enseignement d'excellence, est de faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève et permettant une intégration socioprofessionnelle réussie, tout en simplifiant son organisation.

Ce décret propose, dans ce cadre, une réforme qui renforce le pilotage et rationalise l'offre d'enseignement qualifiant, par une meilleure concordance entre l'offre et les besoins socio-économiques, une simplification des processus de décisions, et plus de cohérence dans l'offre d'enseignement qualifiant au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au niveau zonal et des établissements.

Ce nouveau modèle s'appuie dès lors sur l'intégration des acteurs socio-économiques de chaque bassin dans le processus de gouvernance des options du qualifiant, la mise à disposition des pouvoirs organisateurs de l'enseignement d'outils d'aide à la décision qui doivent leur permettre d'aboutir à des propositions d'ouverture et de fermeture d'options plus cohérentes, le renforcement du rôle du régulateur dans le processus de pilotage de l'offre du qualifiant et la révision des normes de création et de maintien des options.

Le texte a été adopté en séance plénière le 21 juin 2023 par 56 voix contre 20 et 3 abstentions.



- **Projet de décret visant à octroyer un complément de périodes dédiées au tronc commun dans l'enseignement primaire ordinaire [Doc. 549 (2022-2023) n° 1 à 4]**

Examen en commission : 06.06.2023
Examen en plénière : 21.06.2023

Le déploiement du tronc commun se poursuit en troisième et quatrième primaires dès la rentrée scolaire 2023. Conformément aux objectifs déclarés, tant dans le Pacte pour un enseignement d'excellence que dans la Déclaration de politique communautaire 2019-2024, il s'agit, notamment, de généraliser, dès la troisième primaire, un cours de langue moderne I dans le nouveau parcours d'apprentissage de tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à concurrence de minimum deux périodes hebdomadaires.

Eu égard au contexte difficile lié à la pénurie d'enseignants particulièrement marquée parmi les maîtres de seconde langue, le gouvernement propose, à travers ce décret, une mesure de souplesse visant à octroyer un complément de périodes dédiées au tronc commun dans l'enseignement primaire ordinaire. Les écoles seront ainsi soutenues dans l'organisation des périodes d'accompagnement personnalisé et de langue moderne.

Adopté à l'unanimité en commission le 6 juin 2023, le texte fut adopté en séance du 21 juin 2023 à l'unanimité des 79 membres présents.

- **Projet de décret intégrant le personnel administratif subsidié de l'enseignement subventionné aux décrets du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné et du 1er février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné [Doc. 558 (2022-2023) n° 1 à 3]**

Examen en commission : 20.06.2023
Examen en plénière : 05.07.2023

Ce texte donne corps à un consensus dégagé à la suite de l'exécution de l'accord sectoriel 2009-2010 et concrétise une mesure adoptée par le gouvernement dans l'accord sectoriel 2021-2024 relatif à l'enseignement.

En effet, le décret vise à doter les membres du personnel administratif subsidié de l'enseignement officiel subventionné et de l'enseignement libre subventionné d'un statut, à l'instar de celui octroyé à leurs homologues de Wallonie Bruxelles-Enseignement (à savoir,

les membres du personnel administratif des établissements relevant de l'enseignement organisé par la Communauté française).

Adopté à l'unanimité en commission le 20 juin 2023, le texte fut adopté en séance du 5 juillet 2023 à l'unanimité des 76 membres présents.

- **Projet de décret relatif aux conditions préalables à l'emploi dans un dispositif d'accompagnement FLA ou DASPA [Doc. 559 (2022-2023) n° 1 à 3]**

Examen en commission : 20.06.2023
Examen en plénière : 05.07.2023

Le Pacte pour un enseignement d'excellence vise à réduire les inégalités scolaires, en ce compris les inégalités constatées dans les acquis langagiers dès l'enseignement maternel. Ces dernières sont notamment liées à l'origine culturelle et sociale. Le Pacte entend mettre en place une série de mesures pour lutter contre ce phénomène – mesures dans lesquelles s'inscrivent le dispositif d'accompagnement « français langue d'apprentissage » (« FLA ») et le dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants et assimilés (« DASPA »). Ces dispositifs, institués par le décret du 7 février 2019 visant l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement, attribuent des moyens d'encadrement supplémentaires aux écoles accueillant des élèves qui sont en situation de faiblesse langagière ou linguistique et qui sont éloignés de la culture scolaire.

Le présent projet de décret vise à normaliser et stabiliser les modalités de fonctionnement des dispositifs DASPA et FLA, à compter du 28 août 2023, en envisageant une simplification des mesures relatives à la formation.

Ce faisant, il clarifie les moyens permettant aux membres du personnel d'acquérir les compétences particulières autorisant à faire valoir une priorité au moment de la désignation/l'engagement à titre temporaire et de la nomination/l'engagement à titre définitif dans les périodes DASPA et FLA.

Deux arrêtés d'exécution viendront définir la liste des compétences particulières ainsi que la liste des formations professionnelles continues coordonnées.

Adopté en commission le 20 juin 2023, le texte fut adopté en séance plénière du 5 juillet 2023 par 64 voix et 12 absentions.



- **Projet de décret visant à adapter la législation à la suite de la création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale [Doc. 566 (2022-2023) n° 1 à 5]**

Examen en commission : 04.07.2023
Examen en plénière : 19.07.2023

Le 17 juin 2021, le Parlement a adopté le décret portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale. Ce décret concrétisait une réforme majeure du Pacte pour un enseignement d'excellence pour développer une école plus inclusive.

Le décret du 17 juin 2021 contenait toutes les dispositions nécessaires à la création et au fonctionnement des 48 pôles territoriaux, créés dès la rentrée scolaire 2022-2023.

Tenant compte des retours de terrain dans l'opérationnalisation de la réforme de 2021, le projet de décret prévoit ainsi des adaptations nécessaires visant à compléter le cadre réglementaire, notamment en élargissant le champ d'application d'une partie des décrets régissant le système scolaire afin qu'ils soient applicables aux pôles territoriaux.

Adopté en commission le 4 juillet 2023, le texte fut adopté en séance plénière du 19 juillet 2023 par 71 voix et 11 absentions.

- **Projet de décret relatif à la numérisation et à l'opérationnalisation des procédures de maintien exceptionnel applicables dans le parcours de l'élève dans le tronc commun [Doc. 567 (2022-2023) n° 1 à 3]**

Examen en commission : 04.07.2023
Examen en plénière : 19.07.2023

Le Pacte pour un enseignement d'excellence place la lutte contre l'échec et le redoublement au centre d'une réforme systémique, dont une des pierres angulaires constitue la mise en place d'un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire dès le début de l'enseignement maternel et jusqu'au terme de la troisième année de l'enseignement secondaire.

Le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire (dénommé « Code de l'enseignement ») intègre des dispositions relatives à l'approche évolutive de la prise en charge des difficultés d'apprentissage, de même que les dispositions relatives au DAccE (dossier d'accompagnement de l'élève).

Le présent décret complète ainsi les dispositions existantes par l'intégration de dispositions relatives à la numérisation et à l'opérationnalisation des procédures de maintien exceptionnel, et concernant le fonctionnement de la nouvelle instance inter-réseaux chargée de traiter les recours contre les décisions de maintien dans le tronc commun.

Adopté en commission le 4 juillet 2023, le texte fut adopté en séance plénière du 19 juillet 2023 par 60 voix et 23 absentions.

- **Projet de décret relatif au soutien, au développement des compétences professionnelles et à l'évaluation des personnels de l'enseignement [Doc. 568 (2022-2023) n° 1 à 3]**

Examen en commission : 06.07.2023
Examen en plénière : 19.07.2023

C'est après de nombreux mois de concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, Wallonie Bruxelles-Enseignement et les organisations syndicales que le projet de décret relatif au soutien, au développement des compétences professionnelles et à l'évaluation des personnels de l'enseignement a été déposé sur la table du Parlement.

Ce texte s'inscrit, en articulation avec les autres réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence, dans une perspective systémique destinée à renforcer la qualité de l'enseignement. Ainsi, il décrit les mécanismes de soutien et de développement des compétences professionnelles ainsi que d'évaluation des membres du personnel de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Ce texte présente tout d'abord et avant tout un système généralisé et systématique de dialogue autour du travail entre les membres du personnel et la direction, dans une visée d'amélioration des compétences professionnelles. Ce dialogue vise complémentarément à motiver les membres de l'équipe à donner du sens au travail collectif et individuel, mais aussi à valoriser l'expertise professionnelle.

Ce système est constitué de deux mécanismes distincts. Ils participent d'une logique cohérente et peuvent, le cas échéant, s'articuler sur un mécanisme de soutien et de développement des compétences professionnelles et un autre mécanisme, d'évaluation.

S'il s'agit avant tout de développer les compétences et de renforcer la reconnaissance du professionnalisme des membres du personnel de l'enseignement, ce projet de décret permet également, dans un cadre clairement défini, de réagir à une mauvaise volonté manifeste ou à des carences manifestes et répétées.

Adopté en commission le 6 juillet 2023, le projet fut adopté en séance plénière du 19 juillet 2023 par 72 voix contre 11 voix.

- **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle [Doc. 572 (2022-2023) n° 1 à 2]**

Examen en commission : 18.06.2023

L'accord de coopération du 7 juillet 2023 relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle lie la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française.



Il contient plusieurs nouveautés majeures en vue de réaliser la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) auprès des enfants et des jeunes, en l'occurrence :

- il institue des objectifs et un cadre de référence communs au contenu des animations EVRAS, indépendamment du contexte dans lequel elles se donnent ;
- il établit un label EVRAS commun dans l'enseignement et dans les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;
- il fixe les conditions précises dans lesquelles devra s'opérer la généralisation de l'EVRAS dans le milieu scolaire et en dehors ;
- il instaure une gouvernance qui permettra de contrôler les objectifs chaque année et de suivre l'évolution des dispositions fixées par le présent accord.

Adopté en commission par 10 voix et 2 abstentions, en commission, le 18 juillet 2023, le projet devait être examiné lors de la séance plénière de rentrée de la session 2023-2024, le 7 septembre 2023.

EN COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES

- **Projet de décret visant à soutenir l'engagement de jeunes travailleurs dans le cadre des politiques culturelles [Doc 437 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission : 26.09.2022
Examen en plénière : 12.10.2022

Le projet de décret vise l'implémentation au sein des politiques culturelles, d'un dispositif de soutien à l'engagement de jeunes travailleurs.

Ce nouveau mécanisme remplace l'ancien dispositif d'octroi de conventions de premier emploi supplémentaires. Le gouvernement a en effet décidé lors de sa séance du 22 décembre 2021 de mettre fin à ce soutien et de réorienter les moyens vers les politiques fonctionnelles dans les secteurs de l'égalité des chances, de l'aide à la jeunesse, de la jeunesse, des sports et de la culture.

Le texte a été adopté à l'unanimité, en séance plénière, le 12 octobre 2022.

- **Projet de décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique [Doc 439 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission : 29.09.2022
Examen en séance plénière : 12.10.2022

Ce projet de décret vise à mettre en œuvre le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans l'enseignement obligatoire en modifiant le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Il fixe les objectifs du PECA et identifie les différents acteurs chargés de sa mise en œuvre (référénts scolaires, référénts culturels, délégués PECA, Services du Gouvernement). Il décrit également les missions qui incombent à ces acteurs et crée les lieux de coordination de ces acteurs tant sur un plan territorial (plateformes territoriales) qu'à l'échelle de la Communauté française (Conseil de l'action culturelle et artistique).

Par ailleurs, le texte intègre les objectifs du PECA dans les différents décrets sectoriels de la législation culturelle.

Examiné conjointement avec la commission de l'éducation, le 26 septembre 2022, il a été adopté en séance plénière, le 12 octobre par 58 voix pour, 8 voix contre et 12 abstentions.

- **Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle [Doc.507 (2022-2022) n°1]**

Examen en commission : 28.02.2023
Examen en séance plénière : 15.03.2023

Ce projet de décret qui modifie le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle vise essentiellement à ajuster les dispositifs d'aides au développement modifiés en 2020 et les dispositifs de primes au succès modifiés en 2021.

Il propose également une série de corrections formelles, techniques, linguistiques ou liées à la mise en concordance des textes réglementaires, que l'administration a identifiées comme étant nécessaires pour améliorer la cohérence du texte législatif. Enfin, il vise à inscrire dans la réglementation l'ouverture des aides à la formation aux non-professionnels, afin de permettre à un public précarisé, faisant preuve d'un réel intérêt pour l'audiovisuel tout en n'ayant pas la possibilité d'achever des études de cinéma, d'accéder également à des formations courtes dans le domaine audiovisuel.

Le projet de décret a été examiné en commission le 28 février 2022 et adopté à l'unanimité en séance plénière du Parlement le 14 mars 2023.

- **Projet de décret pérennisant le soutien au secteur associatif féministe et renforçant sa participation aux politiques de la Communauté française [Doc 513 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission : 14.03.2023
Examen en séance plénière : 29.03.2023

Ce projet de décret entend modifier les décrets du 3 décembre 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française et du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes afin de créer un Conseil consultatif des droits des femmes et de reconnaître et subventionner des associations à travers cinq collectifs d'associations œuvrant pour les droits des femmes.

Examiné en commission, le 14 mars 2023, il a été adopté à l'unanimité des voix par le Parlement en sa séance du 29 mars 2023.

- **Projet de décret de la Communauté française relatif au soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux [Doc 530 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission : 11.04.2023
Examen en plénière : 26.04.2023

Le projet de décret vise à formaliser et pérenniser le financement portant sur l'analyse des politiques publiques, ainsi que sur une information indépendante de qualité à leur égard. Le texte fixe ainsi les missions et les responsabilités qui en découlent.

Examiné conjointement avec la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, du Sport, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et la Promotion de Bruxelles, le 11 avril 2023, ce dispositif a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 26 avril 2023.

- **Projet de décret relatif à la conservation et à la valorisation des archives d'intérêt patrimonial [Doc 533 (2022-2023) n°1]**

Examiné en commission : 24.05.2023
Examiné en séance plénière : 24.05.2023

Ce texte prévoit de réformer la législation relative aux centres d'archives privées, qui permet la reconnaissance et le subventionnement d'opérateurs privés actifs dans la conservation et la valorisation d'archives. Enjeu fondamental

de toute politique publique, la conservation des archives permet de poser un regard critique sur le passé et d'en tirer des leçons pour l'avenir. Ce texte vise également à faire en sorte que l'historique collective comprenne la plus grande diversité possible d'idées ou d'expressions culturelles et que celle-ci soit accessible au plus grand nombre.

Examiné en commission le 25 avril 2023, le projet de décret a été adopté à l'unanimité en séance plénière le 24 mai 2023.

- **Projet de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle [Doc.555 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission : 20.06.2023
Examen en plénière : 05.07.2023

Le décret sur la nouvelle gouvernance culturelle avait été adopté en 2019, en fin de législature. Sa mise en œuvre a néanmoins révélé certaines difficultés conceptuelles, organisationnelles et pratiques. Une évaluation ayant pour objectif de déterminer les points d'amélioration a donc été menée pour permettre, in fine, de fluidifier et rendre applicable de manière pleine et entière les principes de bonne gouvernance portés par le décret, tout en impliquant les parties prenantes de manière optimisée. Le présent projet de décret propose à cet effet diverses pistes d'amélioration visant à simplifier et clarifier le texte. Il a été adopté en séance plénière par 54 voix et 22 abstentions.

EN COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA RECHERCHE, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

- **Projet de décret portant diverses dispositions relatives aux Sports, à l'Aide à la Jeunesse et à la Jeunesse [Doc. 432 (2021-2022)]**

Examen en commission : 13.09.2022
Examen en séance plénière : 28.09.2022

Le dispositif « Convention Premier Emploi » (CPE – anciennement Rosetta), introduit par la loi du 24 décembre 1999, prévoit l'obligation d'engager des jeunes de moins de 26 ans pour tout employeur dont l'effectif est égal ou supérieur à 50 unités, au 30 juin de l'année précédente. Historiquement, outre le respect de la réglementation fédérale en matière de CPE, la Communauté française était engagée dans deux accords de coopération relatifs aux CPE, l'un directement avec l'État fédéral datant du 25 octobre 2000, l'autre avec la Wallonie datant du 1er août 2002. Dans le cadre de la sixième réforme de l'État datant de 2014, l'État fédéral et le gouvernement wallon ont décidé de dénoncer lesdits accords. Les dispositions du présent décret visent donc à permettre aux secteurs de l'aide à la jeunesse et de la jeunesse de réceptionner les moyens « CPE » et pour le sport, de maintenir la sécurité d'emploi des sportifs de haut niveau.

Le texte a été adopté en séance plénière le 28 septembre 2022 par 61 voix contre 10 et 10 voix d'abstention.

- **Projet de décret instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données « e-paysage » et modifiant divers décrets applicables à l'enseignement supérieur [Doc. 441 (2022-2023)]**

Examen en commission : 11.10.2022
Examen en séance plénière : 16.11.2022

Ce projet de décret vise à mettre en place la plateforme « e-paysage ». Il s'agit d'une plateforme de simplification administrative des admissions et des inscriptions des étudiants dans l'enseignement supérieur, d'échange de données relatives aux diplômes et diplômés et du contrôle de la finabilité des étudiants.

Cette plateforme, qui constitue une source authentique de données, repose sur une consultation

des données administratives des étudiants dans les bases de données du registre national.

La plateforme « e-paysage », dont le développement et la gestion sont confiés à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), permettra une simplification administrative pour tous les acteurs de l'enseignement supérieur ainsi qu'une récolte de données objectives sur l'enseignement supérieur, dans le respect des prescrits en matière de protection des données à caractère personnel.

Le texte a été adopté en séance plénière le 28 septembre 2022 à l'unanimité des 82 membres présents.

- **Projet de décret modifiant le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires [Doc. 449 (2022-2023)]**

Examen en commission : 25.10.2022
Examen en séance plénière : 16.11.2022

À la suite d'un protocole d'accord conclu avec l'autorité fédérale relatif à la planification de l'offre médicale, la Fédération Wallonie-Bruxelles est assurée de disposer d'un nombre de praticiens correspondant aux besoins de sa population. Tous ses diplômés sont également assurés de bénéficier d'un numéro INAMI. Il revient à la Fédération Wallonie-Bruxelles de veiller à ce que le nombre de diplômés soit compatible avec les quotas définis par l'autorité fédérale. Seul un concours d'admission permet techniquement d'atteindre cet objectif, d'où le projet de décret.

Le concours est une épreuve unique organisée la deuxième quinzaine d'août selon des modalités identiques à celles de l'examen d'entrée actuel. Toutefois, les candidats sont classés dans l'ordre décroissant de la moyenne des points obtenus à l'épreuve et sont sélectionnés jusqu'à atteindre le nombre d'admissibles préalablement fixés. Le gouvernement fixe séparément le nombre d'admissibles aux études en sciences médicales et en sciences dentaires. Ce nombre prend en compte les quotas INAMI correspondants et un taux de déperdition d'étudiants en cours d'études.

Le texte, tel qu'amendé par la commission, a été adopté en séance plénière le 16 novembre 2022 par 60 voix contre 21.



- **Projet de décret modifiant le décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables [Doc. 454 (2022-2023)]**

Examen en commission : 14.11.2022
Examen en séance plénière : 30.11.2022

Le décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables organise des prises en charge autour de six missions : l'aide juridique de première ligne, l'aide sociale, l'aide psychologique, l'aide au lien, l'aide à la communication restauratrice et l'accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des décisions judiciaires.

Ces aides sont apportées à toute personne qui peut bénéficier d'une de ces offres de service en tant qu'auteur, victime, proche d'auteur, proche d'enfant ou tiers. Une évaluation de ce décret a été réalisée par le gouvernement et transmise au Parlement le 1^{er} juillet 2021.

En réponse aux recommandations émises, la réforme telle que prévue par le projet de décret vise à améliorer les procédures actuelles sans remettre en question la philosophie initiale centrée sur le justiciable. Elle permet également aux partenaires, apportant de l'aide aux justiciables, d'accéder aux agréments et subventionnements avec un système efficace, en lien avec les réalités des prestations effectuées. Les modifications visent notamment à mettre en œuvre des temporalités fixes de sextennats d'agrément et de triennats de subventionnement, tout en apportant une certaine souplesse pour de nouveaux partenaires potentiels s'inscrivant en cours de cycle. Elles précisent certaines définitions utilisées dans le décret et rendent le décret conforme avec le Règlement général sur la protection des données.

Le texte a été adopté en séance plénière le 30 novembre 2022 à l'unanimité des 83 membres présents.

- **Examen conjoint du projet de décret modifiant le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française [Doc. 461 (2022-2023) n° 1] et de la Proposition de résolution relative au soutien aux clubs sportifs labellisés et à la formation des jeunes [Doc. 235 (2020-2021)]**

Voir supra en commission éducation.

- **Examen conjoint du projet de décret organisant la fusion entre l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis – Bruxelles [Doc. 470 (2022-2023) n° 1] ; de la proposition de décret organisant la fusion entre l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis-Bruxelles [Doc. 17 (2019-2020) n° 1] et de la proposition de décret relatif à la fusion de l'Université catholique de Louvain et de l'Université Saint-Louis de Bruxelles [Doc. 325 (2021-2022)]**

Voir supra en commission éducation.

- **Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études en ce qui concerne les habilitations [Doc. 471 (2022-2023)]**

Examen en commission : 1.12.2022
Examen en séance plénière : 14.12.2022

Dans le cadre d'une série de réformes de l'enseignement supérieur visant à mettre en œuvre la Déclaration de politique communautaire, à assurer la qualité de l'enseignement supérieur, son accessibilité, une meilleure utilisation des moyens publics et à réduire les effets négatifs de la concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur, ce projet de décret vise à ce que le processus d'octroi de ces habilitations réponde à plusieurs objectifs :

- favoriser les filières porteuses d'avenir répondant aux besoins socio-économiques des régions et permettant de rencontrer l'impact social de l'enseignement supérieur,
- constituer une plus-value en termes d'ouverture à des publics spécifiques,
- favoriser la bonne utilisation des moyens publics et les collaborations au sein d'un pôle.

Ces critères d'octroi sont repris dans le projet de décret, lequel précise également des éléments de procédure, comme les modalités de dépôt de nouvelles habilitations, dans une optique de transparence et d'amélioration du processus de décision et de motivation de celles-ci.

Enfin, un cadastre mis à jour chaque année permettra de supprimer, sauf justification des établissements concernés, les habilitations non activées depuis quatre ans.

Le texte a été adopté en séance plénière le 14 décembre 2022 par 69 voix contre 11.

- **Projet de décret modifiant les habilitations visées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) [Doc. 474 (2022-2023)]**

Examen en commission : 12.12.2022
Examen en séance plénière : 11.01.2023

À la suite de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE), les établissements référents ont été invités à remettre leurs demandes d'habilitations des nouvelles formations initiales des enseignants à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). En sa séance du 30 juin 2022, le conseil de l'administration de l'ARES a rendu un avis positif unanime par rapport à ces demandes. Le texte reprend en annexe les différentes cohabilitations conditionnelles approuvées par le gouvernement. Celles-ci sont ajoutées dans une annexe spécifique dans le décret « Paysage ». Cela se justifie par une volonté de ne pas surcharger l'annexe relative aux autres cohabilitations conditionnelles et par le fait que les règles d'octroi des habilitations pour la FIE sont différentes. Par ailleurs, le projet de décret intègre également trois corrections techniques en lien avec la FIE.

Le texte, tel qu'amendé en séance plénière, a été adopté en séance plénière le 11 janvier 2023 par 73 voix et 9 voix d'abstention.

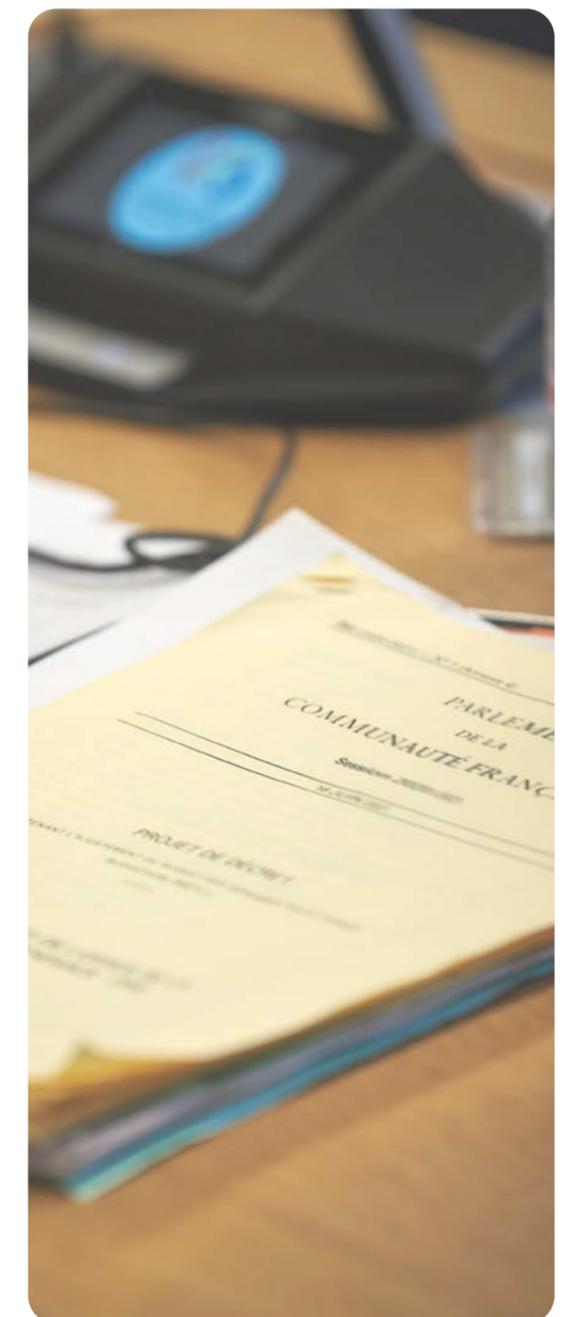
- **Projet de décret modifiant le décret du 19 mai 2004 instituant un fonds d'aide à la mobilité étudiante au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur et d'autres dispositions en matière de mobilité étudiante [Doc. 475 (2022-2023)]**

Examen en commission : 12.12.2022
Examen en séance plénière : 11.01.2023

Complémentaire à l'augmentation budgétaire de 1,5 million d'euros allouée depuis 2022, qui est presque venue doubler les fonds d'aide à la mobilité étudiante, le projet de décret vise à réformer le décret du 19 mai 2004 afin de répondre à plusieurs objectifs : accroître le nombre des bourses de mobilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, amener ce nombre à un taux similaire à celles du programme « Erasmus+ », dynamiser le mécanisme des bourses et permettre une diversification des formats pour se rapprocher de ceux offerts par ce même programme Erasmus+ (nouvelles mobilités courtes, hybrides, et pour les jeunes diplômés).

L'objectif d'augmentation du nombre de mobilités est aussi lié à l'objectif de 20% fixé par le processus « de Bologne », de poursuivre les efforts de démocratisation de la mobilité hors Europe, d'améliorer l'accès aux mobilités pour les publics avec moins d'opportunités ou à besoins spécifiques et plus globalement de soutenir l'internationalisation de nos établissements. Ce projet renforce par ailleurs les synergies entre le Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM) et les organes de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Le texte a été adopté en séance plénière le 11 janvier 2023 à l'unanimité des 82 membres présents.



- **Projet de décret de la Communauté française relatif au soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux [Doc. 530 (2022-2023)]**

Examen en commission : 11.04.2023
Examen en plénière : 26.04.2023

Le projet de décret vise à formaliser et pérenniser le financement portant sur l'analyse des politiques publiques, ainsi que sur une information indépendante de qualité à leur égard. Le texte fixe ainsi les missions et les responsabilités qui en découlent.

Examiné conjointement avec la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, du Sport, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et la Promotion de Bruxelles, le 11 avril 2023, ce dispositif a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 26 avril 2023.

- **Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement de promotion sociale et d'hôpitaux universitaires [Doc. 535 (2022-2023)]**

Examen en commission : 25.04.2023
Examen en séance plénière : 24.05.2023

Le projet de décret apporte plusieurs modifications dans la législation de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale et des hôpitaux universitaires.

Il vise principalement à élargir le réseau des personnes de contact « genre » (PCG) à l'enseignement non universitaire, à clarifier les missions particulières dévolues aux commissaires et délégués près des universités, à prolonger le projet pilote d'évaluation externe du volet institutionnel de la qualité de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et à opérer des modifications techniques en matière d'hôpitaux universitaires.

Le texte, tel qu'amendé en commission et en séance, a été adopté en séance plénière le 24 mai 2023 à l'unanimité des 81 membres présents.



- **Examen conjoint du projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études [Doc. 557 (2022-2023)] et de la proposition de résolution visant à la création d'un master en médecine à l'UMONS et d'un master de spécialisation en médecine générale à l'UNamur [Doc. 509 (2022-2023) n°1]**

Examen en commission : 20.06.2023
Examen en séance plénière : 05.07.2023

Ce projet donne suite à différents avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) en matière d'habilitations et, entre autres, autorise la création des 57 nouvelles habilitations pour lesquelles l'ARES a remis un avis favorable lors de sa séance du 20 décembre 2023.

Il redéfinit également les critères que doivent rencontrer les établissements lors des prochains dépôts de demande d'habilitation, afin de rencontrer les objectifs de bonne gestion des deniers publics et de responsabilisation des établissements.

Ce projet de décret contient également les deux habilitations relatives au master en médecine à l'UMONS et au master de spécialisation en médecine générale à l'UNamur. Ces deux habilitations font l'objet de deux restrictions contenues dans l'article 8, §3, à savoir la suppression de l'habilitation accordée à l'UMONS, en cas de rupture de collaboration avec l'hôpital Erasme, ou de demande de reconnaissance d'un nouvel hôpital universitaire et l'opportunité du maintien des deux habilitations, après évaluation en 2029-2030.

La proposition de résolution visant à la création d'un master en médecine à l'UMONS et d'un master de spécialisation en médecine générale à

l'UNamur examinée conjointement avec ce projet de décret est devenue sans objet.

Le texte, tel qu'amendé en séance, a été adopté en séance plénière le 5 juillet 2023 par 53 voix et 23 voix d'abstention.

- **Projet de décret modifiant diverses dispositions en aide à la jeunesse [Doc.564 (2022-2023)]**

Examen en commission : 04.07.2023
Examen en séance plénière : 19.07.2023

Adopté durant la précédente législature, le décret du 18 janvier 2018 a fait l'objet d'une évaluation, conformément à l'article 151 du même décret. Cette évaluation a mis en évidence la nécessité d'apporter des modifications au texte.

Par ailleurs, les quatre premières années de mise en œuvre du décret ont permis d'identifier certains ajustements nécessaires au Livre 1er relatif à la prévention.

En outre, les modifications visent à intégrer le traitement spécifique de la délinquance issu de la réforme des projets éducatifs des institutions publiques de protection de la jeunesse, à conférer une assise décrétole aux équipes mobiles d'accompagnement et à apporter certains ajustements au cumul des mesures visé à l'article 111 du décret du 18 janvier 2018.

Enfin, des modifications sont apportées à l'article 63 de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait.

Le texte a été adopté en séance plénière le 19 juillet 2023 par 59 voix et 24 voix d'abstention.



V. Les propositions de décret et/ou de résolution discutées en commission

EN COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

- Proposition de résolution visant à soutenir les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la hausse des prix de l'énergie [Doc. 433 (2022-2023) n°1]

Examen en commission: 10.10.2022
Examen en plénière: 26.10.2023

Pour les auteurs de ce texte, membres de l'opposition, la crise de l'énergie frappe de plein fouet les familles et toutes les institutions liées à la Fédération Wallonie-Bruxelles et, dans ce contexte, un blocage des prix et une taxation des surprofits des multinationales de l'énergie sont les principales solutions pour empêcher une catastrophe. Une intervention du gouvernement auprès du gouvernement fédéral était également demandée.

Le texte a été rejeté en plénière le 26 octobre 2022 par 52 voix contre 9 et 13 abstentions.

- Proposition de résolution visant à préserver le réseau des agents de liaison académique et culturelle [Doc 323 (2021-2022) n°1]

Examen en commission: 12-12-2022
Examen en plénière: 11.01.2023

Cette proposition de résolution présentée par l'opposition invitait le gouvernement à préserver le réseau des agents de liaison académique et culturelle (ALAC) et ses 11 équivalents temps plein.

Le texte a été rejeté en plénière le 11 janvier 2023 par 62 voix contre 9 et 11 abstentions.

- Proposition de résolution visant à préserver le réseau des agents de liaison académique et culturelle [Doc. 451 (2022-2023) n°1]

Examen en commission: 12.12.2022
Examen en plénière: 11.01.2023

Par cette résolution déposée par des membres de l'opposition, les auteurs demandaient au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de s'engager à maintenir le réseau actuel des agents de liaison académique et culturelle et ses onze équivalents temps plein au sein de Wallonie-Bruxelles International.

Le texte a été rejeté en plénière le 11 janvier 2023 par 62 voix contre 9 et 11 abstentions.

COMMISSION DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

- Proposition de décret relatif à la modification du décret-programme du 15 décembre 2021 portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022 [Doc. 569 (2022-2023) n°1]

Examen en commission: 17.07.2023
Examen en plénière: 19.07.2023

L'objet du décret est d'apporter les modifications et précisions nécessaires au bon fonctionnement du dispositif de subventionnement exceptionnel relatif aux aides aux pouvoirs organisateurs de

l'enseignement en vue de la remise en état des établissements scolaires à la suite des inondations du mois de juillet 2021, notamment sur les délais de soumission, de couverture et les conditions d'éligibilité. Pour y parvenir, à l'unanimité de ses membres, la commission a procédé à la modification du décret-programme du 15 décembre 2021 portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022, en ses articles 20 à 25.

Le texte 569 a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 83 membres.

EN COMMISSION DE L'ÉDUCATION

- Proposition de décret modifiant la section II du Chapitre 7 du Livre premier du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire relative aux dispositions spécifiques à l'inscription en première année de l'enseignement secondaire ordinaire [Doc 460 (2022-2023) n°1 à 3]

Commission: 17.11.2022
Plénière: 30.11.2022

Cette proposition de décret vise à modifier le décret du 13 janvier 2022 abrogeant les articles 79/1 à 79/26 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, et insérant des dispositions au sein du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire relatives aux inscriptions en première année de l'enseignement secondaire.

Ces modifications sont des ajustements techniques ou visent une meilleure opportunité pour assurer une application optimale du décret du 13 janvier 2022 précité.

Le texte fut adopté lors de la séance plénière du 30 novembre 2022 par 62 voix et 22 absents.

- Proposition de décret visant à supprimer les dérogations aux normes limitant la taille des classes [Doc. 446 (2022-2023) n°1]

Examen en commission: 17.11.2022
Examen en séance: 30.11.2022

La proposition de décret vise à supprimer les dérogations existantes aux normes limitant la taille des classes tant dans l'enseignement primaire que dans le secondaire. La taille des classes est un élément important d'amélioration de la qualité de notre enseignement. Elle permet de s'attaquer aux inégalités scolaires.

Le texte a été rejeté en séance plénière par 75 voix contre 8.



- Proposition de décret visant à instaurer un réseau urbain d'expression (RUE) en Communauté française [Doc 479 (2022-2023) n°1]

Examen en commission: 28.02.2023
Examen en séance plénière: 15.03.2023

Cette proposition de décret vise à instaurer un réseau urbain d'expression (RUE), c'est-à-dire un dispositif permettant la pratique et la valorisation de l'art urbain par le biais de plusieurs axes: permettre à la population l'accès libre à des murs d'expression destinés à la réalisation de fresques artistiques, donner l'encadrement aux communes et les moyens financiers aux partenaires locaux qui le souhaitent pour développer les initiatives liées au projet RUE, et assurer la réalisation et la maintenance d'une plateforme recensant tous les murs d'expression libre, les activités liées à l'art urbain et les artistes urbains de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En séance plénière, le texte a été rejeté par 60 voix contre 11 et 13 voix d'abstention.

- Proposition de décret portant diverses dispositions complémentaires à la réforme des rythmes scolaires [Doc 508 (2022-2023) n°1 à 3]

Examen en commission: 14.03.2023
Examen en plénière: 15.03.2023

L'objectif porté par cette proposition de décret est de modifier diverses dispositions légales consécutives à la réforme des rythmes scolaires portée par le décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre.

La proposition prévoit des corrections techniques et modifie des dispositions calendaires ou statutaires, visant notamment les régimes de congé, de pension, de nomination, de congé des personnels de l'inspection et des coordonnateurs CEFA...).

La proposition de texte a été adoptée en séance plénière le 15 mars 2023 par 59 voix, 10 voix contre et 14 absents.

- Proposition de résolution visant à accélérer la lutte contre la pénurie d'emplois dans l'enseignement obligatoire [Doc. 501 (2022-2023) n°1]

Examen en commission: 28.03.2023
Examen en séance plénière: 12.04.2023

Les enseignements maternel, primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice et en alternance, font face depuis plus d'une décennie à une pénurie de candidats. Au-delà des mesures déjà prises par les gouvernements pour la contrecarrer ou rendre le métier plus attractif, à causes multifactorielles, nécessité fait loi. Le texte invite le gouvernement à prendre une panoplie de mesures pour que les pouvoirs organisateurs et directions d'écoles recrutent plus facilement des membres du personnel afin que l'enseignement soit dispensé à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le texte a été rejeté en séance plénière le 12 avril 2023 par 62 voix contre 22.

- Proposition de décret modifiant le décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale [Doc 531 (2022-2023) n°1 à 2]

Examen en commission: 06.06.2023
Examen en séance: 21.06.2023

La présente proposition vise à modifier le décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre. Le texte fixe de manière transitoire, pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, un plus grand nombre de semaines communes avec les Communautés flamande et germanophone, tout en maintenant un nombre de jours d'activités pédagogiques égal à 180.

Ce texte a été rejeté en séance plénière par 56 voix contre 20.

- Proposition de résolution visant à établir des plafonds raisonnables pour les voyages et excursions scolaires [Doc. 532 (2022-2023) n°1]

Examen en commission: 23.05.2023 et 6.07.2023
Examen en séance plénière: 19.07.2023

Certains voyages scolaires constituent, par leur coût, un obstacle à la participation de tous les élèves potentiellement concernés. C'est dommageable sur le plan pédagogique. Par ailleurs, les règles qui imposent une participation minimale entraînent une pression importante sur ces élèves et leurs familles et, parfois, un isolement en cas de non-participation. En outre, certains établissements utilisent la perspective de voyages scolaires coûteux pour effectuer une sélection sociale qui ne dit pas son nom. Pour cette raison, le texte demande au gouvernement de fixer des plafonds raisonnables comme le prévoit le Code de l'enseignement et formule la même demande pour les excursions, soit les activités culturelles et sportives et les déplacements qui y sont liés. Cette disposition est également prévue par le Code de l'enseignement.

Le texte a été rejeté en séance plénière le 19 juillet 2023 par 58 voix contre 11 et 13 abstentions.



- Proposition de résolution visant à établir des plafonds afin de limiter la publicité pour les établissements scolaires [Doc. 544 (2022-2023) n°1 à 2]

Examen en commission: 20.06.2023
Examen en séance: 05.07.23

La proposition fait état du fait que la publicité pour les établissements scolaires est très coûteuse en argent public et contribue à alimenter le marché scolaire, et donc les inégalités. Le texte propose d'encadrer la publicité en limitant les dépenses qui y sont consacrées.

Elle a été rejetée en séance plénière le 5 juillet 2023, par 63 voix contre 12 et 0 voix d'abstention.



- Proposition de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement [Doc 565 (2022-2023) n°1 à 4]

Examen en commission: 06.07.2023
Examen en plénière: 19.07.2023

La proposition suggère diverses mesures relatives à l'enseignement de manière à organiser la rentrée scolaire 2023-2024.

Les dispositions contenues dans la proposition touchent tant les membres du personnel que les élèves de l'enseignement obligatoire ordinaire et spécialisé, de l'enseignement qualifiant ou encore de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR). Il s'agit, notamment, de donner une base légale à la notification électronique des recours externes sur la plateforme « E-recours », d'adapter les modalités de remboursement de frais de transport des membres du personnel en vélo, de viser la réinscription automatique de tous les élèves...

Le texte a été adopté à l'unanimité en commission le 6 juillet 2023 et en séance plénière le 19 juillet 2023 à l'unanimité des 83 membres présents.

VI. Les auditions que les commissions organisent

EN COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA RECHERCHE, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

- Proposition de résolution visant à renommer les centres Adeps en leur conférant des noms de sportifs, sportives, handisportifs et handisportives [Doc. 349 (2021-2022) n° 1]

Examen en commission: 25.10.2022
Examen en séance plénière: 16.11.2022

Le texte invite le gouvernement à organiser un jury afin de renommer les 18 centres Adeps par des noms de sportifs, sportives et handisportifs, handisportives francophones. Un objectif est de moderniser et de féminiser l'image de ces espaces et, par conséquent, de les rendre plus attrayants pour les jeunes générations. Un autre objectif est d'encourager la pratique du sport du plus grand nombre, avec un accent particulier pour les filles et femmes, ainsi que les personnes souffrant d'un handicap. Ce jury procédera au choix des noms parmi une sélection publique.

Le texte a été adopté en séance plénière le 16 novembre 2022 à l'unanimité des 82 membres présents.

- Proposition de résolution visant à assurer une offre équilibrée d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 512 (2022-2023)]

Examen en commission: 20.06.2023
Examen en séance plénière: 05.07.2023

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que: « Afin d'assurer une utilisation optimale des financements publics et de garantir l'accès de tous à l'enseignement supérieur, le gouvernement veillera à proposer une offre de formation équilibrée et cohérente sur l'ensemble du territoire. Il encouragera les synergies et évitera les concurrences déloyales. » Elle précise également que le gouvernement entend « développer l'offre d'enseignement supérieur dans les territoires où la participation des jeunes à l'enseignement supérieur est plus faible ».

Dans ce cadre, cette proposition de résolution demande au gouvernement d'élaborer des mesures qui favorisent l'accès aux études et le développement d'une offre de formation qui répond aux besoins en matière de cohérence et d'équilibre, tout en veillant, comme l'indique la DPC, à garder une offre d'enseignement supérieur la plus lisible possible et à éviter les effets de mode favorisant la course à l'étudiant.

La proposition de résolution a été adoptée en séance plénière le 5 juillet 2023 par 52 voix et 23 voix d'abstention.

EN COMMISSION DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Audition de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) sur le thème des « corrections SEC dans le périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles » [Doc. 440 (2022-2023)]

Le 26 septembre 2022, la commission du Budget a reçu deux représentants de l'Institut des Comptes nationaux (ICN) afin de l'éclairer sur le rôle et la mission de l'ICN dans le cadre des corrections SEC (système européen de comptes nationaux et régionaux) dans le périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette entrevue s'inscrivait dans une volonté de la commission de rencontrer un acteur important en matière de

finances publiques dont la mission est fondamentale, notamment en ce qui concerne l'établissement des comptes nationaux pour la Belgique dans le cadre du règlement européen relatif au SEC). Au cours de la réunion, les fructueux échanges ont porté sur l'évolution de la dette, le calcul du solde de financement, le rôle d'avis de l'ICN ou la prise en compte de la logique des partenariats public-privé (PPP).

EN COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Les États généraux de l'immersion

En marge de ses travaux ordinaires, la commission de l'Éducation a convenu, le 13 décembre 2022, d'instituer des « États généraux de l'immersion » visant à ouvrir un débat sur l'immersion linguistique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle a ainsi décidé de se réunir en sous-commission dans le but d'élaborer un rapport portant sur les États généraux de l'immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles.

À cette fin, la sous-commission a recueilli le témoignage d'acteurs académiques, d'acteurs de l'enseignement, du milieu scolaire et de terrain (professeurs, parents, services administratifs du ministère...).

En réunion du 25 janvier 2023, la sous-commission a procédé aux auditions de:

- de M. Piet Van de Craen, professeur émérite à la Vrije Universiteit Brussel (VUB);
- de M. Philippe Hilgsmann, professeur ordinaire en langue et linguistique néerlandaises à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain);
- de Mme Henny-Annie Bijleveld, professeure de neurolinguistique à l'Université libre de Bruxelles (ULB).

En réunion du 8 février 2023, elle a procédé aux auditions de:

- Mme Mary Chohey-Paquet, membre de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage en immersion;
- Mme Catherine Deramée et M. Frédéric Storder, inspecteurs ayant travaillé sur le rapport triennal;
- M. Franck Livin, programmateur des prochaines missions du Service général de l'inspection (SGI) sur l'immersion;
- M. Thomas Herremans, attaché-docimologue à la Direction des standards éducatifs et des évaluations.

En réunion du 15 mars 2023, elle a procédé aux auditions de:

- M. Marc Romainville, président de la Commission des référentiels;
- M. Franck Livin, inspecteur des cours de langues germaniques (enseignement secondaire);
- M. Frédéric Storder, inspecteur des cours de langues germaniques (enseignement secondaire).

En réunion du 29 mars 2023, elle a procédé aux auditions de:

- M. Joseph Thonon, président communautaire de la CGSP - Enseignement;
- Mme Catherine Henrard, permanente syndicale du SLFP - Enseignement pour le réseau officiel subventionné;
- M. André Brüll, secrétaire communautaire de la CSC - Enseignement;
- M. Emmanuel Fayt, président communautaire du SETCa - SEL.

En réunion du 12 avril 2023, elle a procédé aux auditions de :

- M. Julien Nicaise, administrateur général, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE);
- Mme Laetitia Bergers, directrice pour l'enseignement fondamental du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), et Mme Pascale Prignon, directrice adjointe pour l'enseignement secondaire du SeGEC;
- M. Sébastien Schetgen, administrateur délégué du Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS);
- M. Philippe Barzin, secrétaire général du Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP), et Mme Sanchez, conseillère au soutien et à l'accompagnement au CECP.

En réunion du 23 mai 2023, elle a procédé aux auditions des représentants des écoles fondamentales :

- Mme Heidi Host, directrice de l'école primaire libre immersion de l'Institut des Frères Maristes de Mouscron, et de M. Paul Deleu, enseignant

dans la même école ;

- Mme Nathalie Laurent, directrice de l'École communale de Tangissart, et Mmes Sybille De Meulemeester et Géraldine Amory, enseignantes dans la même école ;
- Mme Christel Deom, directrice de l'École communale de Presles.

La commission du 07.06.2023 a procédé aux auditions des représentants des écoles secondaires :

- M. David Van Iseghem, directeur de l'Athénée royal Andrée Thomas ;
- Mme Ingrid Lefèvre, directrice du premier degré de l'Institut Notre-Dame d'Arlon, et M. Günther Peeters, enseignant dans la même école ;
- M. Rudi Creeten, directeur de l'Athénée Léonie de Waha ;
- Mmes Catherine Sacré et Laurence Moraux, enseignante dans la même école.

Il a été convenu de poursuivre les auditions dès l'entame de la session 2023-2024.

EN COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA RECHERCHE, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

- Rapport de recherche sur l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des mesures mises en œuvre par l'ensemble du secteur de l'Aide à la jeunesse pour rencontrer les principes énoncés par le livre préliminaire du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (article 151 du décret) [Doc. 375 (2021-2022) n° 1]

Rapporteur : M. Eddy Fontaine

Au cours de sa réunion du 15 septembre 2022, la commission a entendu les auteurs, Thierry Moreau, Camille Gambi Arnold, Mehdi Nzuzi Mbombo et Dan Kaminski (UCL), présenter le rapport de recherche. Ces auteurs ont été chargés par le cabinet de la ministre Glatigny d'une évaluation de la pertinence et de l'efficacité des mesures mises en œuvre par l'ensemble du secteur de l'aide à la jeunesse pour rencontrer les principes énoncés par le livre préliminaire du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (article 151 du décret).

La méthode d'évaluation utilisée n'aboutit pas à des recommandations précises et concrètes au pouvoir politique, à l'instar d'autres rapports d'évaluation. La parole a été donnée aux acteurs qui font vivre le décret. L'évaluation est donc faite par les acteurs eux-mêmes.

Le rapport est divisé en trois parties. La première présente, en détails, la méthodologie mise en œuvre pour mener la recherche. La deuxième qui constitue le cœur de la recherche reprend, sous forme de synthèse, l'analyse des très nombreux entretiens individuels et collectifs menés avec les acteurs. La troisième et dernière partie est un essai de lecture transversale de la deuxième partie dont l'objet est de mettre en valeur certains constats et certains questionnements qui se dégagent au terme de la démarche.

- Audition de Mme Annie Devos, administratrice générale de l'Administration générale des maisons de justice [Doc. 490 (2022-2023)]

Rapporteur : M. David Weytsman

Dans le cadre des faits survenus à Bruxelles le 10 novembre 2022, la commission ayant notamment les maisons de justice dans ses compétences a entendu le 24 janvier 2023 Mme Annie Devos. Cette

audition du Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV) avait pour objectif d'éclairer les commissaires sur le travail de cette institution et sur le cas spécifique de M. Mahi.

Pour rappel, le CAPREV dépend de l'Administration générale des maisons de Justice. Une enquête judiciaire en cours a limité les informations qui pouvaient être communiquées au sujet de la personne suspectée.

Mme Devos a rappelé la chronologie du suivi, le travail du CAPREV, les balises méthodologiques et le fonctionnement de la communication au sein des services de prévention et de sécurité dans cette affaire.

Au cours de l'échange de vues, l'importance de l'organisation de la concertation entre les différents acteurs concernés a été longuement débattue. Les commissaires ont salué les réformes implémentées en la matière.

- Audition de Mme Duykaerts, directrice de la cellule exécutive de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) [Doc. 537 (2022-2023) n°1]

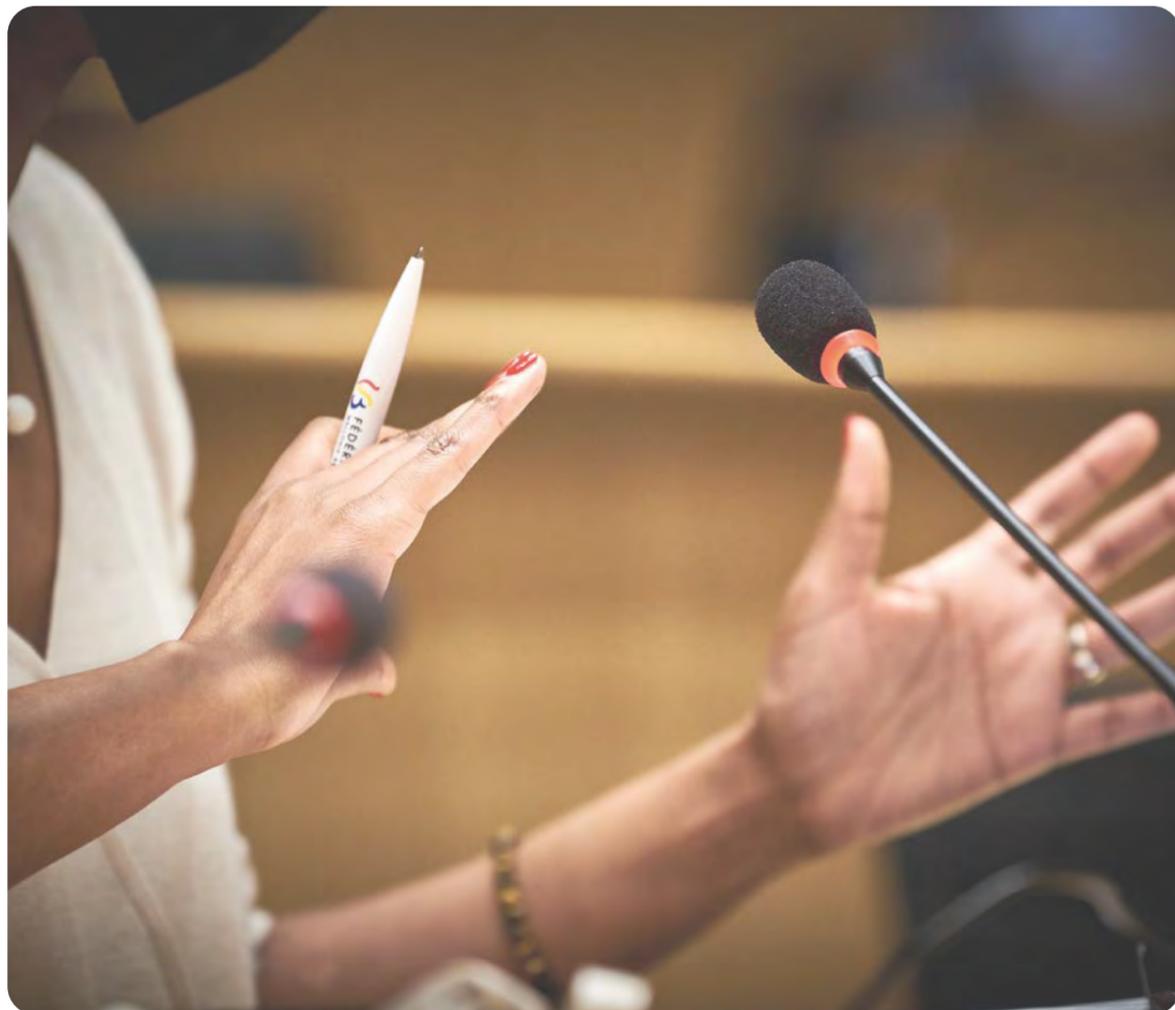
Rapporteuse : Mme Rachel Sobry

Le 25 avril 2023, la commission a entendu Mme Duykaerts. Ce fut l'occasion de présenter l'AEQES et d'échanger sur son travail.

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) rend compte de la qualité de l'enseignement supérieur et œuvre à son amélioration constante. Ce faisant, elle vise à encourager le développement d'une culture qualité dans les établissements, la clarification des profils d'enseignement et des objectifs des formations en lien avec les missions des établissements, à diffuser des bonnes pratiques et à favoriser la mise en place de synergies entre les parties prenantes de l'enseignement supérieur.

L'AEQES souhaite faire évoluer sa méthodologie d'évaluation vers une approche mixte, alliant un volet programmatique revu et un volet institutionnel. Pour ce faire, elle a associé l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la définition de ce nouveau cadre méthodologique.

L'AEQES s'inscrit dans un processus européen en se référant aux références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG 2015), en collaborant avec d'autres agences ou organismes extérieurs, et en sensibilisant son public aux évolutions européennes en matière d'enseignement supérieur.



Les "grands rapports" et autres travaux

I. Les "grands rapports"

- Audition de M. Marc Bertrand, médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne sur son Rapport annuel (01.01.2020 au 31.12.2020) [Doc. 380 (2021-2022) n° 1]

Rapporteur: M. Rodrigue Demeuse

Le 26 septembre 2022, la commission a échangé avec M. Marc Bertrand, médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne, sur son rapport annuel 2020. Le médiateur a reconnu une évolution importante dans certaines matières de la compétence de la ministre, depuis le traitement des données reprises dans le rapport précédent. Malgré ces évolutions, les allocations d'études restent une source importante de réclamations, en raison de la qualité de l'information donnée par l'administration sur les documents, sur les voies de recours existantes et sur la possibilité de déposer une réclamation chez le médiateur.

Les difficultés relatives à l'aide à la jeunesse concernent essentiellement le manque de communication. Elles impactent négativement les parents, qui ne bénéficient plus temporairement d'allocations auxquelles ils ont droit ou amènent ceux-ci à devoir rembourser des montants parfois très importants.

Quant au sport, le rapport concerne l'année 2020, année compliquée pour les clubs sportifs et les fédérations. La première problématique reprise dans le rapport concerne la liquidation de certaines subventions communautaires, vu la réorganisation interne des services de l'Adeps dans le cadre de la généralisation du télétravail. Une seconde problématique vise les subventions pour l'achat de matériel pour les sportifs handicapés qui sont régis par des normes et des pratiques administratives particulières.

- Audition de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Communauté française de Belgique dans le cadre du rapport annuel de la dette 2021 [Doc. 442 (2022-2023)]

Le 24 octobre 2022, les membres de la commission du Budget ont reçu un éclairage très rigoureux et obtenu des informations de grande qualité de la part du nouveau directeur général de la Direction générale du budget et des finances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du directeur de l'Agence de la dette concernant le rapport annuel 2021. Un large échange de vues a permis aux commissaires de recevoir une série d'informations et de réponses à leurs interrogations quant à la gestion de la dette et à son évolution, à la maîtrise des dépenses, au choix des investisseurs, aux types de placement ou encore aux bonds durables.

- 34^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française [Doc. 455 (2022-2023) n° 1 (+ annexe n° 1) et n° 2 (+ annexe n° 1)]

La commission du Budget a invité la Cour des comptes à venir présenter son 34^e cahier d'observations qu'elle adresse chaque année au Parlement. Dans ce cadre, différents dossiers ont été longuement abordés et discutés en commission le 14 novembre 2022.

Ainsi, les comptes des services éducatifs à comptabilité autonome (SECA) et services administratifs à comptabilité autonome (SACA), la dette et le solde de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont fait l'objet d'une présentation. Par ailleurs et pour la deuxième fois, il revenait à la Cour des comptes de certifier les comptes de l'entité. À cette occasion, elle a émis une opinion défavorable. De son côté, par l'intermédiaire de la Direction générale du budget et des finances, l'exécutif a exprimé sa position et les évolutions réalisées, en cours et à venir. À leur tour, les députés ont pu poser de nombreuses questions à la Cour des comptes et au ministre. Ils ont apporté les éclairages utiles et nécessaires à la compréhension des comptes.

- Rapport d'activités 2021 d'Unia [Doc. 427 (2021-2022) n° 1]

Au cours de sa réunion du 12 décembre 2022, la commission ayant également en charge l'égalité des chances a entendu M. Patrick Charlier, directeur du centre Unia, pour la présentation de son rapport annuel 2021. En présence du ministre Daerden qui a salué le travail qu'a réalisé Unia en 2021 et 2022, la discussion a essentiellement porté sur les impacts de la poursuite des crises, les problématiques dans l'enseignement, le racisme dans le sport, la coopération entre les entités en matière de lutte contre le racisme, le handicap ou l'âgisme.

- Audition de M. Laurent Despy, administrateur de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), sur les rapports d'activités de l'ARES de septembre 2020 à septembre 2021 [Doc. 355 (2021-2022) n°1] et de septembre 2021 à septembre 2022 [Doc. 529 (2022-2023) n°1]

Rapporteur: M. Martin Casier

Le 26 avril 2023, la commission a entendu M. Despy sur ces deux rapports d'activités. Les deux années visées par ces rapports ont encore été marquées par la crise de la Covid-19 qui a bouleversé l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur.

M. Despy a axé sa présentation sur cinq thématiques :

- les rapports de l'ARES aux enjeux sociétaux ;
- le futur de l'enseignement supérieur ;
- le renforcement de l'internationalisation de l'enseignement supérieur ;
- l'ARES en tant qu'acteur majeur de la coopération académique et scientifique ;
- l'ARES en général.

Les commissaires l'ont interrogé en matière de lutte contre la précarité étudiante, d'inclusivité de l'enseignement supérieur, de folklore étudiant, de nouvelles habilitations, de réforme de la formation initiale des enseignants, de mobilité des étudiants et des chercheurs, de développement de la recherche et de formation et soutien à l'innovation, ainsi que sur les grands chantiers de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).



II. Les autres travaux

EN SÉANCE PLÉNIÈRE

- Proposition de résolution relative à la protection des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, et plus largement des droits humains, en Iran et condamnant la répression des manifestations [Doc. 447 (2022-2023) n°1]

Examen en séance plénière: 26.10.2023

Faisant suite à la mort de la jeune Iranienne Mahsa Amini, attribuée aux violences qui lui ont été infligées par la police des mœurs en Iran, ainsi qu'à la répression violente des manifestations qui se sont ensuivies, cette résolution attend du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de ses compétences et de ses relations internationales, qu'il porte un message de soutien aux femmes et aux hommes luttant en Iran pour leurs droits et libertés en demandant l'arrêt de la répression sanguinaire menée par les autorités iraniennes. Le texte demande également de veiller à la mise en place de mesures en vue d'accueillir les femmes, les filles et les personnes LGBTQIA+ fuyant l'Iran et d'intercéder auprès de l'exécutif fédéral en vue de soutenir ces personnes dans leur lutte.

Le texte a été adopté en plénière le 26 octobre 2022 à l'unanimité par 73 voix.

- Proposition de résolution demandant la libération immédiate et inconditionnelle d'Olivier Vandecasteele [Doc. 493 (2022-2023) n°1 à 2]

Examen en séance: 8.02.2023

M. Olivier Vandecasteele, travailleur humanitaire de 42 ans, était détenu arbitrairement en Iran depuis le 24 février 2022. Alors que son état de santé était extrêmement préoccupant, les autorités iraniennes venaient de le condamner à 40 ans d'emprisonnement et à 74 coups de fouet après un simulacre de procès. Parce que cette situation est inacceptable, la proposition de résolution condamne la détention arbitraire d'Olivier Vandecasteele, exige sa libération et exprime son plein soutien à sa famille. Elle soutient également le gouvernement fédéral dans toutes ses démarches en ce sens et lui demande d'œuvrer au respect des droits fondamentaux d'Olivier Vandecasteele, en ce compris l'arrêt immédiat de toute forme de torture.

Le texte a été adopté en séance plénière à l'unanimité des 82 membres présents.

Fort heureusement, Olivier Vandecasteele a fini par être libéré le 26 mai 2023.

EN COMMISSION DU BUDGET

- Présentation des résultats du conclave budgétaire relatif à l'ajustement du budget 2022 et au budget 2023 [CRlc n° 12-Budget 3 (2022-2023)]

Le 10 octobre 2022, le ministre du Budget a une nouvelle fois assuré une présentation des résultats du conclave budgétaire du gouvernement relatif au budget initial 2023. Dans les limites méthodologiques qui ont été rappelées, la présentation et les discussions ont permis à la commission de recevoir une série d'informations sur les perspectives budgétaires en intégrant le contexte inflationniste et de hausse de taux au niveau des paramètres, mais aussi quant au plan pluriannuel d'investissement dans les bâtiments scolaires, la poursuite du processus de révision des dépenses avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la gestion de la dette et le calcul des soldes. Cet exercice de transparence, préalable au dépôt des documents budgétaires officiels, à leur discussion et au vote en commission, a été une fois encore salué par les députés qui ont ainsi pu faire part de leurs premières observations.



- Présentation de la feuille de route de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la certification de ses comptes [Doc. 553 (2022-2023) n° 1]

En novembre 2022, lors de la présentation du 34e cahier d'observations de la Cour des comptes, Mme la ministre avait indiqué que pour atteindre à un moment donné la certification sans réserve avec une image fidèle de la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers ses comptes, il fallait agir dans la perspective d'émettre une feuille de route raisonnable en termes de réformes et d'améliorations. La présentation de cette feuille de route a donc eu lieu en date du 5 juin 2023 en commission, à la satisfaction des membres. Au cours de la réunion, les députés ont fait part de leurs observations, de leurs remarques positives, mais aussi de leurs doutes légitimes quant à l'évolution du processus de certification. Le ministre a pris le temps de répondre aux interrogations et d'apporter les clarifications utiles.

COMITÉ D'AVIS CHARGÉ D'EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

- Proposition de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de Médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne [Doc. 426 (2021-2022) n°1 à 8]

Examen en commission interparlementaire: 3.07.2023

Examen en plénière: 19.07.2023

Ce texte remplace, conformément à l'article 92bis/1, §4, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, l'accord de coopération du 3 février 2011 conclu entre la Communauté française et la Région wallonne créant un service de médiation commun à ces deux entités fédérées. Outre qu'elle consacre le service de médiation commun comme une institution d'appui aux deux parlements, dans leur mission de contrôle des gouvernements, chacun pour ce qui les concerne, la proposition de décret conjoint étend les missions du Médiateur. Le texte réalise aussi la transposition, pour ce qui concerne la Région wallonne et la Communauté française, de la directive 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil européen sur la protection des « lanceurs d'alerte ».

De nombreux amendements sont venus compléter le texte de base afin de prendre davantage en considération le besoin de protéger les données personnelles et afin d'étendre la protection des lanceurs d'alerte non seulement aux membres du personnel du service du Médiateur, mais aussi aux agents des deux assemblées parlementaires pour lesquels une procédure spécifique sera mise en œuvre.

Le texte a été adopté en plénière le 19 juillet 2023 par 69 voix et 13 abstentions.

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LE PARLEMENT DE WALLONIE

- Proposition de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de Médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne [Doc. 426 (2021-2022) n°1 à 8]

Examen en commission interparlementaire: 3.07.2023

Examen en plénière: 19.07.2023

Ce texte remplace, conformément à l'article 92bis/1, §4, de la loi spéciale du 8 août 1980 des réformes

institutionnelles, l'accord de coopération du 3 février 2011 conclu entre la Communauté française et la Région wallonne créant un service de médiation commun à ces deux entités fédérées. Outre qu'elle consacre le service de médiation commun comme une institution d'appui aux deux Parlements, dans leur mission de contrôle des Gouvernements, chacun pour ce qui les concerne, la proposition de décret conjoint étend les missions du Médiateur. Le texte réalise aussi la transposition, pour ce qui concerne la Région wallonne et la Communauté française de la directive 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil européen sur la protection des « lanceurs d'alerte ».

De nombreux amendements sont venus compléter le texte de base afin de prendre davantage en considération le besoin de protéger les données personnelles et afin d'étendre la protection des lanceurs d'alerte non seulement aux membres du personnel du service du Médiateur mais aussi aux agents des deux assemblées parlementaires pour lesquels une procédure spécifique sera mise en œuvre.

Le texte a été adopté en plénière le 19 juillet 2023 par 69 voix et 13 abstentions.

EN COMMISSION CONJOINTE

- Projet de décret organisant la participation des services relevant des compétences de la Communauté française aux cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme [Doc. 540 (2022-2023) n°1]

Examen en commission: 23.05.2023

Examen en séance plénière: 7.06.2023

Les cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme (CSIL-R) ont été créées par la loi du 30 juillet 2018. Elles organisent des concertations de cas au sens de l'article 458ter du Code pénal, dans un but de prévention des infractions terroristes visées au titre Ier du Livre II du Code pénal. Précisément, l'article 3 de la loi précitée prévoit la participation aux CSIL-R des « membres des services relevant des compétences des Communautés et Régions mandatés par leurs autorités respectives à cet effet par ou en vertu d'un décret ou d'une ordonnance ». Ce projet de décret examiné conjointement dans les commissions compétentes en matière de maisons de justice et d'Affaires générales a dès lors pour objectif d'autoriser, d'organiser et d'encadrer la participation des membres des services relevant des compétences de la Communauté française aux CSIL-R.

Le texte a été adopté en séance plénière le 7 juin 2023 par 65 voix et 21 voix d'abstention.

Le Parlement, acteur sur la scène internationale

03



↓
La diplomatie parlementaire

Les relations bilatérales

Les relations multilatérales

Les audiences d'ambassadeurs étrangers et accueils de délégations étrangères

La diplomatie parlementaire

Complémentaire à leurs missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif, les élus exercent un rôle international utile aux sociétés interdépendantes et en pleine mutation. Ce rôle s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou multilatéral.

La connaissance du député sur les problématiques internationales et son appartenance à des réseaux internationaux renforcent sa capacité d'acteur de paix, de coopération et de développement durable. Cette mission donne aussi une dimension éthique aux relations internationales : convaincre des valeurs universelles à respecter pour le bien-être des populations.

Le processus législatif, vise à permettre l'expression de la pluralité de la parole politique et qui est empreinte de nuances et de messages complexes. Les parlements ne peuvent toutefois pas se soustraire à la nécessité de « communiquer » : en tant qu'institution démocratique, ils ont la volonté d'être en phase avec les citoyens, de rendre transparents et accessibles le travail parlementaire et d'être ouverts à la société civile.

Les échanges furent enrichis par la présentation de M. Jean-Sébastien Vayre, maître de conférences en sociologie du Groupe de recherche en droit, économie, gestion (GREDEG) à l'Université Côte d'Azur. M. Vayre a remis en perspective les promesses des réseaux sociaux concernant la construction d'un monde plus libre et plus horizontal face à certaines craintes de marchandisation de l'expression et d'apparition de nouvelles formes de contrôle. Si les réseaux sociaux favorisent la construction de communauté rassemblant des personnes partageant des idées similaires, ils renforcent aussi l'hyperpersonnalisation du pouvoir et fonctionnent sur une logique de réaction émotionnelle. Les débats se sont conclus par une interrogation sur l'inévitabilité des réseaux sociaux et sur le souhait que leur utilisation soit porteuse d'un projet de société.

Les relations bilatérales

Les relations bilatérales du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été très impactées par la crise sanitaire mondiale.

Depuis le dernier trimestre 2022, un retour progressif des échanges bilatéraux est amorcé.

L'usage des médias sociaux de la part des parlementaires et la communication institutionnelle ont été au cœur du débat de la 19^e session de ce comité de coopération interparlementaire, réuni à Aoste, les lundi 3 et mardi 4 octobre 2022.

La délégation parlementaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, conduite par le président Rudy Demotte, était composée de Mme Sobry ainsi que de MM. Agache, Bastin et Casier.

Durant les échanges, le président Demotte a rappelé que le numérique, s'il offre des leviers stimulants, génère également une nouvelle forme d'illettrisme pour des millions de citoyens n'ayant pas acquis les compétences numériques de base, entraîne progressivement la disparition du papier et empêche certains citoyens d'accéder aux documents. Il a souligné qu'il est indispensable de remettre au centre les valeurs de la démocratie et d'encadrer l'usage des réseaux sociaux.

MM. Agache et Casier, rapporteurs sur la thématique de la communication institutionnelle, ont souligné que la communication contemporaine caractérisée par sa rapidité et sa simplicité diffère de la délibération parlementaire qui, soumise à un

Mme Sobry et M. Gustin, rapporteurs sur la thématique de l'usage des médias sociaux par les parlementaires, ont précisé que, les réseaux sociaux, bien qu'ils soient un outil important pour les parlements et les parlementaires qui souhaitent communiquer avec le public, voire le mobiliser, semblent davantage connecter des acteurs « public corporate » qui étaient d'ores et déjà en relation (élus, journalistes, militants des partis, interlocuteurs de la société civile etc), sans forcément susciter de nouvelles relations entre la population et ses élus.

LES COMITÉS DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE ET LES GROUPES D'AMITIÉS

Le Comité triangulaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste et les Parlements de la République et Canton du Jura et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Comité triangulaire est né dans le but de poursuivre le travail qui avait été réalisé par les comités mixtes liant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une part, au Conseil régional de la Vallée d'Aoste et, d'autre part, au Parlement de la République et Canton du Jura. L'objectif du Comité triangulaire vise à intensifier la coopération interparlementaire, enrichir l'échange de bonnes pratiques et concomitamment à renforcer des liens entre ces trois membres de la Francophonie parlementaire.





Accueil du Groupe d'entente avec le Sénat du Royaume du Cambodge

Le groupe d'amitiés avec le Sénat du Royaume du Cambodge

Le groupe d'amitiés entre le Sénat du Royaume du Cambodge et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est réuni à Bruxelles, du 8 au 10 novembre 2022.

La délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, présidée par M. Rudy Demotte était composée de Mme Sybille de Coster-Bauchau et de MM. Matteo Segers et René Collin.

Même si la situation politique, économique et institutionnelle au Cambodge et en Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'ordre du jour des travaux, fut largement exposée et débattue, les échanges ont aussi porté sur la situation internationale marquée par la guerre en Ukraine. Le but était de permettre une meilleure compréhension des réalités économiques et sociales vécues en Europe et des enjeux futurs.

La gestion de la pandémie de la Covid-19 ainsi que ses conséquences économiques et touristiques furent également au cœur des débats.

Le groupe d'amitiés a également fait choix de partager de bonnes pratiques en matière d'éducation à la citoyenneté.

La délégation cambodgienne a développé essentiellement les moyens mis en œuvre dans les programmes scolaires tandis que M. Segers a, quant à lui, présenté les activités menées et les outils pédagogiques développés par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'aider les jeunes francophones à prendre conscience de l'environnement dans lequel ils vivent, à développer leur sens critique et à découvrir leurs droits et leurs devoirs pour pouvoir participer activement à la vie démocratique.

Ainsi furent explicités le Prix pour la démocratie et les droits de l'homme, le Prix du journalisme, le Parlement des enfants, le Parlement jeunesse, le concours des écoles, ...

Les actions en matière de communication furent également citées, tels que le site internet, les réseaux sociaux, le JT du Parlement, la retransmission des débats, les publications, les conférences-débats organisées, ...

Il s'agissait d'attirer l'attention des partenaires cambodgiens sur la volonté du Bureau d'accroître la visibilité, la transparence et le rayonnement des missions et rôles du Parlement, mais aussi sur le rôle des services administratifs qui proposent et mettent en œuvre de telles activités.

La thématique du devoir de mémoire inscrite au programme a induit le développement par la délégation cambodgienne des programmes mis en place, à ce sujet, au Cambodge.

La délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté les activités de la cellule de coordination pédagogique du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « Démocratie ou barbarie » ainsi que le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. Elle a aussi tenu à inviter la délégation cambodgienne à se rendre au Mémorial et musée de Ploegsteert, à Comines-Warneton, qui honore les nombreux soldats morts pendant la Grande Guerre.

Le 11 novembre 1918 était signée l'armistice qui mettait fin à la guerre 14-18. Le premier conflit mondial, qui fit plus de 18 millions de morts, a vu la participation de milliers de volontaires de l'empire colonial français. Comme l'a souligné le président Rudy Demotte, se trouvaient aussi des Cambodgiens. Ce fut aussi l'occasion de rappeler que la guerre 14-18 menaçait de ruiner le monde et tous les peuples libres et que cette catastrophe ne pouvait alors être évitée qu'avec une mobilisation massive susceptible de défendre la sécurité du monde contre la barbarie.

Les relations multilatérales

LE CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERRÉGIONAL (CPI)

Forum de discussions composé de parlementaires belges, allemands, luxembourgeois et français, le Conseil parlementaire interrégional (CPI) contribue à renforcer la coopération transfrontalière dans les domaines de compétences des régions membres.

Durant la présente législature, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est représenté au CPI par trois membres effectifs : le président Rudy Demotte, M. Philippe Courard et Mme Anne Laffut. Les membres suppléants sont Mme Fatima Ahallouch et M. Charles Gardier.

Le 9 décembre 2022, le vice-président François Bellot, en remplacement du président Demotte, a participé à la 68e séance plénière du CPI à Metz, en France.

Durant la réunion, M. Jean Rottner a exposé le bilan de la présidence française de la Grande Région. M. Jean Peyrony, directeur de la Mission opérationnelle transfrontalière, a formulé une analyse de l'impact des mesures frontalières prises

par les États membres pour lutter contre la Covid-19 et émis une série de recommandations adressées à la gouvernance multinationale. Enfin, Mme Jade Porcherot a détaillé les quatre axes animant le programme de coopération territoriale européenne Interreg VI afin de créer une Grande Région plus verte, plus sociale, plus proche des citoyens et dotée d'une meilleure gouvernance.

La présidence du CPI a été officiellement remise à la Rhénanie du Nord-Palatinat pour une durée de deux ans.

M. Rudy Demotte, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a participé à la 69e séance plénière du Conseil parlementaire interrégional à Mayence le 30 juin 2023. Il s'agissait de la première séance au Landtag de la Rhénanie-Palatinat qui préside la Grande Région jusqu'en 2025. Il fut proposé de renforcer la coopération du CPI avec d'autres organes parlementaires transfrontaliers tels que le Conseil rhénan, le Conseil Benelux et d'autres organisations similaires liant les pays baltes.



Conseil Parlement Interrégional (CPI)

LA CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES RÉGIONALES EUROPÉENNES (CALRE)

La Conférence des assemblées législatives régionales européennes ou CALRE réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des États membres de l'Union européenne.

Elle est composée de 74 parlements régionaux issus de huit États membres : Espagne, Italie, Belgique, Autriche, Allemagne, Finlande, Portugal et Royaume-Uni et se réunit en séance plénière une fois par an.

Le président de la CALRE est élu à la majorité présente réunie en assemblée plénière. Son mandat court sur une année civile et peut être reconduit à sa demande et avec l'approbation de l'Assemblée plénière. Pour l'année 2022, la CALRE est présidée par M. Jean-Claude Marcourt, président du Parlement de Wallonie.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est membre de cinq groupes de travail : égalité des genres, subsidiarité, mouvements migratoires et droits humains – mineurs non accompagnés, diversité culturelle et linguistique et démocratie interactive.

Les 6 et 7 octobre 2022, le président Demotte s'est rendu à la commémoration du 25e anniversaire de la CALRE qui se tenait à la Junte générale de la Principauté des Asturies à Oviedo (Espagne) où fut signée, le 7 octobre 1997, son acte fondateur. Présidés par M. Jean-Claude Marcourt, les travaux ont donné l'occasion aux membres présents de réfléchir sur différents thèmes portés par la déclaration d'Oviedo dont notamment la coopération interparlementaire entre assemblées régionales, avec les parlements nationaux et avec le Parlement européen.

Ce jubilé s'est terminé par la signature d'une version renouvelée de la déclaration d'Oviedo par l'ensemble des membres présents.

Le 18 novembre 2022, le président Demotte a

participé à l'assemblée plénière de la CALRE qui se tenait à Namur, au Parlement de Wallonie.

La réunion a débuté par une présentation des conclusions sur l'événement du 25e anniversaire de la CALRE organisé récemment à Oviedo ; elle a été suivie d'un exposé sur le thème de la citoyenne européenne par M. Guillaume Klossa, auteur de l'ouvrage « Fierté européenne – Manifeste pour une civilisation d'avenir » et président d'honneur du groupe de réflexion EuropaNova.

Trois résolutions, qui seront transmises aux institutions européennes, portant sur l'Europe sociale, sur l'Europe des transitions environnementale et numérique ainsi que sur l'Europe des libertés ont été examinées et adoptées.

Les coordinateurs des groupes de travail 2022 ont présenté leurs rapports d'activité respectifs pour l'année en cours. Les membres présents ont ensuite procédé à l'élection des coordinateurs pour l'année 2023.

Le président de la CALRE, M. Jean-Claude Marcourt, a dressé le bilan de sa présidence pour 2022.

Dans son allocution de clôture, il a présenté de nouvelles pistes pour renforcer les liens entre la CALRE et le Comité européen des régions mais aussi la coopération entre ces deux instances.

Convoqués en urgence, les membres de la CALRE se sont réunis en assemblée plénière le 20 décembre 2022 pour acter le changement de présidence suite à la démission de M. Marcourt de la présidence du Parlement wallon.

M. Rachid Madrane, président du Parlement de Bruxelles-Capitale, a été élu à l'unanimité à la présidence de la CALRE pour l'année 2023.

M. Demotte a participé par visioconférence à cette assemblée plénière.



L'ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE BENELUX/ PARLEMENT BENELUX

L'Assemblée interparlementaire Benelux (ou « Parlement Benelux ») est composée de 49 parlementaires, dont 21 Belges. Depuis la réforme du Sénat en 2014, les 21 parlementaires belges sont issus de la Chambre des représentants ainsi que des assemblées régionales et communautaires.

À la suite des élections législatives de 2019, Mme Amandine Pavet et M. Yves Evrard ont été désignés comme membres titulaires de l'assemblée beneluxienne, M. Julien Liradelfo et Mme Caroline Cassart-Mailleux étant leurs suppléants. Le député Yves Evrard préside la commission des Finances et de la Mobilité.

La présidence de l'assemblée est exercée à tour de rôle entre les trois pays pour un mandat de deux années civiles. Durant la biennale 2021-2022, c'est la députée belge, issue de la Communauté germanophone, Mme Patricia Creutz, qui a assuré la présidence. Le Parlement Benelux réunit ses membres en session plénière trois fois par an : en mars, juin et décembre. Les séances se tiennent au parlement national de la présidence ou dans les assemblées fédérées, contrairement aux séances de commission qui ont lieu habituellement au Sénat de Belgique.

Les 9 et 10 décembre 2022, le Parlement Benelux a tenu sa dernière séance plénière à la Chambre des Représentants de Belgique sous la présidence belge de Mme Patricia Creutz. Mme Olena Kondratiuk, vice-présidente du parlement ukrainien, était l'invitée d'honneur de cette séance. Lors de cette réunion, un débat thématique a porté sur la coopération des pays du Benelux en matière de défense au terme et il a donné lieu à l'adoption d'une recommandation en la matière. Au cours de ce débat mené également par visioconférence, les intervenants des trois pays ont évoqué en première partie la politique de coopération de défense dans les espaces du Benelux et de l'Europe. Dans la seconde partie, des experts ont dressé un état des lieux et les perspectives de cette coopération. La dernière partie consacrée aux bonnes pratiques a permis de constater ce qui se faisait, en cette matière, en Finlande et dans les pays baltes.

Comme il est de coutume lors de la session d'hiver, les Awards ont été remis à différentes personnalités du monde politique - dont M. Rachid Madrane, Président de la Région de Bruxelles-Capitale - mais également, de la société civile issues du monde sportif, littéraire ou encore économique.

Les 17 et 18 mars 2023, le Parlement Benelux a tenu sa session plénière de printemps à la Première

Chambre des États Généraux à La Haye, sous la présidence de M. Pim van Ballekom, sénateur des Pays-Bas. Le débat thématique présidé par M. Yves Evrard, président de la commission Finances et Mobilité, était centré sur « L'agenda ferroviaire pour le transport des voyageurs dans le Benelux ».

Le journaliste du rail belge, M. Herman Welter, qui a signé les textes et les commentaires d'un récent film sur le sujet a présenté la situation et les enjeux actuels tout en mettant l'accent sur le manque de vision à long terme qui a laissé échapper de nombreuses opportunités en la matière.

Les représentants politiques des trois pays sont ensuite intervenus pour développer leur politique nationale. Convaincus que le train est un moyen de transport durable, tous ont prévu de lourds investissements dans le rail, ce mode de déplacement étant de plus en plus utilisé notamment par les voyageurs/travailleurs transfrontaliers. De nombreux obstacles techniques et juridiques doivent encore être surmontés pour fluidifier le trafic transfrontalier.

M. Yves Evrard, en sa qualité de membre du Conseil interparlementaire interrégional (CPI) de la Grande Région, est intervenu dans le volet « meilleures pratiques » du débat.

Au cours de cette session, les membres ont adopté une déclaration sur la situation en Ukraine dans laquelle l'assemblée condamne résolument l'agression armée de la Fédération de Russie contre le peuple ukrainien et ses conséquences sur les groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants ainsi que les minorités nationales et ethniques.

Une déclaration relative au télétravail transfrontalier qui s'est développé considérablement depuis la crise de la Covid-19 a également été soumise à l'approbation des membres.

Deux recommandations ont également été adoptées : la première sur les fake news encourage l'éducation aux médias et défend un journalisme de qualité tout en protégeant la liberté d'expression ; la seconde est relative aux inondations et à la gestion de l'eau.

Les 16 et 17 juin 2023, le Parlement Benelux s'est réuni à la Maison provinciale de Maastricht sous la présidence de M. Pim van Ballekom. Deux débats thématiques étaient inscrits à l'ordre du jour. Le premier avait comme sujet « La responsabilité sociale des entreprises internationales/ Due Diligence », le second « La criminalité transfrontalière liée à la drogue ».

MISSIONS DU BUREAU

Du 3 au 5 avril 2023, une délégation du Bureau s'est rendue à l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) à Paris dans le cadre du Forum parlementaire de l'OCDE. Le secrétaire général de l'OCDE, Mathias Corman, a délivré une allocution vidéo inaugurale, suivie d'un exposé sur les perspectives économiques mondiales par Luis de Mello, directeur de la branche des études de politique économique du département des affaires économiques de l'OCDE. Cette session a également traité des thèmes suivants : l'évolution du marché du travail dans les pays de l'OCDE, le Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone, la promotion de l'égalité des genres ou encore la lutte contre la désinformation et la désinformation.

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est l'assemblée consultative de la Francophonie institutionnelle.



Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

Elle se compose actuellement de 91 sections issues des parlements des cinq continents et regroupées en quatre instances : la Région Afrique, la Région Asie-Pacifique, la Région Amérique et la Région Europe.

La Belgique francophone y est représentée par la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles qui assure l'exclusivité de la représentation parlementaire francophone belge. Depuis 1984, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles abrite son siège et lui apporte son soutien pour lui permettre d'être active au sein des instances de la Francophonie parlementaire où elle exerce des postes à responsabilité et des mandats.

La composition actuelle de la section est renseignée sur la page du site du Parlement qui lui est consacrée : www.pfwb.be/section-belgique-communautaire-francaise-wallonie-bruxelles

Depuis la législature 2019-2024, la section publie sur sa page internet un rapport semestriel de ses activités qui peut être téléchargé en cliquant sur « Visiter le site de la section » puis « activités de la section ». Pour plus amples informations concernant les missions effectuées et les actions menées par la section nous vous invitons à consulter son rapport d'activités.

REPRÉSENTATION AUPRÈS DE NOS DÉLÉGATIONS WALLONIE-BRUXELLES À L'ÉTRANGER

Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Paris

Comme il est de tradition, le Parlement et la délégation organisent conjointement la fête de la fédération Wallonie-Bruxelles à Paris. Ce fut le cas à nouveau le 26 septembre 2022 : l'occasion pour le Président du Parlement de s'adresser à l'ensemble du corps diplomatique francophone, réuni à cette occasion dans les locaux de la délégation, sur les enjeux de notre institution et sur les défis francophones à relever en interne et à l'international.



Visite à la délégation Wallonie-Bruxelles à Rabat et à l'école belge et soutien à l'artiste Hakim Bouacha

Le Président Rudy Demotte s'est rendu à Rabat début novembre 2022, à l'invitation du Délégué Wallonie-Bruxelles, pour visiter l'école belge soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'occasion également pour le Président d'apporter, au nom de la Fédération, son soutien à Hakim Bouacha. Ce dernier a eu l'idée de créer son propre seul en scène. Accompagné de Zouzou Leyens à la mise en scène, Hakim a creusé dans son histoire personnelle pour fournir une pièce de théâtre documentaire sur sa situation de jeune homosexuel bruxellois d'origine kabyle né dans le nord de la France dans une famille musulmane. Jouant et dansant, il raconte son adolescence insultée à

Roubaix, les pressions sociales et familiales, les agressions, sa vie de jeune adulte en Belgique, ses questionnements, sa rage, ses combats. S'emparant de témoignages recueillis au Maroc et en Tunisie, Hakim Bouacha raconte ce qui est caché (rencontres, expériences, histoires d'amour, violence), avant de revenir sur son expérience personnelle, son départ de Roubaix pour Bruxelles, ses plans d'un soir, les rencontres amoureuses et les abus. La pièce de théâtre documentaire a été coproduite par le Théâtre de Liège et le Théâtre National Wallonie-Bruxelles

Le spectacle a été présenté le 8 novembre 2022 à Rabat à un public invité par la Délégation générale en présence du Directeur du Théâtre de Liège et du Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les audiences d'ambassadeurs étrangers et accueils de délégations étrangères

LES AUDIENCES D'AMBASSADEURS ÉTRANGERS

Au cours de l'année écoulée, le président Rudy Demotte a reçu en audience au Parlement plusieurs ambassadeurs, dont ceux de l'Azerbaïdjan et de France.

Outil complémentaire de la diplomatie traditionnelle, la diplomatie parlementaire représente un aspect essentiel de la coopération internationale et du développement de la démocratie, en Europe comme dans le reste du monde. Si les parlements ont qualité pour approuver des traités internationaux avant leur ratification officielle, la compétence des parlements et des parlementaires ne se limite pas à cette étape formelle des relations internationales.

Pour être efficace, l'activité des parlementaires doit s'accompagner d'un échange d'informations plus important avec les gouvernements nationaux.

Le 6 avril 2023, le président Demotte a reçu en audience SE M. Vaqif Sadiqov, ambassadeur d'Azerbaïdjan. Les échanges portèrent sur les relations de l'Azerbaïdjan avec ses voisins régionaux, l'Iran, la Russie et la Chine, mais également sur la thématique de l'énergie et de la Francophonie.

Le 16 mai 2023, le président Demotte a reçu en audience SE M. Azzam ALAHMAD, membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, accompagné de SE M. Abdrahim ALFARRA, ambassadeur de l'État de Palestine. La discussion a porté sur le 75e anniversaire de la Nakba ainsi que sur les relations de la Palestine avec Israël et la France.



Le Président Rudy DEMOTTE a reçu en audience au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles S.E. M. François SÉNÉMAUD, Ambassadeur de France en Belgique le 21 juin 2023.

Le 19 mai 2023, le président Demotte a reçu en audience SE M. François Sénémaud, ambassadeur de France.

Le 21 juin 2023, le président Demotte a reçu en audience S.E. M. François Sénémaud, ambassadeur de France en Belgique accompagné de Mme Anne Monier, conseillère presse.

ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Accueil des délégations générales Wallonie-Bruxelles

Le 8 septembre 2022, le Parlement a accueilli en ses lieux plusieurs représentants des réseaux diplomatiques et sectoriels de Wallonie-Bruxelles International (WBI), accompagnés de l'administratrice générale de WBI.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des journées diplomatiques, une occasion pour le président du Parlement de rappeler l'importance du rayonnement international de la Fédération Wallonie-Bruxelles par l'intermédiaire de ses instances gouvernementales mais aussi parlementaires, ses opérateurs, ses talents et ses valeurs. Le président a particulièrement insisté sur la diplomatie culturelle qui contribue à valoriser la diversité culturelle du monde tout en ouvrant la voie à la coopération et au dialogue.

Lors du déjeuner de travail, les membres du Bureau du Parlement ainsi que de la section belge de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ont pu entendre les expériences de terrain de certains délégués, agents de liaison scientifique (ALS) et agents de liaison académique et culturelle (ALAC).

Cette visite s'est clôturée par la présentation de ces différents représentants à la séance plénière du Parlement.



Délégations générales Wallonie-Bruxelles

Accueil d'une délégation de parlementaires arméniens

Le 7 juin 2023, le président du Parlement a reçu pour un déjeuner de travail une délégation de parlementaires arméniens en visite au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La délégation du Parlement présidée par M. Demotte était composée de MM. Bellot, Léonard et Kerckhofs, membres du Bureau, ainsi que de MM. Daele, Wahl, Luperto et Courard, représentant le Bureau de la section belge de l'APF.

La délégation arménienne était composée de M. Armen Rustamyan, président du Groupe d'amitié Arménie-Belgique, député et membre de la section arménienne de l'APF, de Mmes Hripsime Hunanyan et Taguhi Tovmasyan, les députées, et de M. Édouard Badoyan, secrétaire administratif de la section APF, spécialiste en chef du département des relations extérieures et secrétaire administratif du Groupe d'amitié Arménie-Belgique accompagné de sa collaboratrice, Mme Sirun Yeghiazaryan. Était aussi présent M. Marc Jolling, secrétaire de la section arménienne du groupe belge de l'Union interparlementaire (UIP).

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en décembre 2020 une résolution visant à soutenir les initiatives belges et des institutions internationales afin d'obtenir une résolution pérenne du conflit au Haut-Karabagh. Le président Demotte a salué le profond sentiment d'appartenance à la Francophonie manifesté par l'Arménie, soulignant que son attachement à la langue française et aux valeurs de la Francophonie est un élément important qui nous lie.



Délégations de parlementaires arméniens

Un Parlement tourné vers l'extérieur

04



Le parlement organise

Le parlement accueille

Le parlement soutient

Le parlement communique

Le Parlement Organise

I. Des prix

LE PRIX « JEUNES ARTISTES »

Chaque année, le prix « Jeunes Artistes » récompense un(e) jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques.

Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est consacré successivement suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes: design, sculpture et installation, peinture et dessin, photographie, image imprimée et art numérique.



M. Matthieu DAELE président du jury, M^{me} Nina TOMÁS artiste lauréate, M. Yann FREICHELS artiste primé, M. Charles-Henry SOMMELETTE artiste lauréat, M. Michael DANS commissaire d'exposition, M. Michael KRAVAGNA Membre du jury.

L'édition 2022 a vu récompenser M. Yann Freichels dans le domaine de la peinture et du dessin. Le président du jury, M. Matthieu Daele, député et deuxième vice-président du Bureau du Parlement, lui a remis son prix le 27 octobre 2022. Outre le lauréat, le travail de quatre autres artistes - Hannah De Corte, Emmanuelle Quertain, Charles-Henry Sommelette et Nina Tomàs - était de nature à justifier l'organisation d'une exposition. Poursuivant sa politique d'ouverture afin de rencontrer un public plus nombreux, le Bureau du Parlement a décidé d'organiser cette exposition dans un lieu d'art et de culture. Cette exposition qui a eu lieu au centre culturel de Namur, du 28 octobre au 20 novembre 2022, a attiré de nombreux visiteurs qui ont découvert des talents de notre Fédération retenus par le jury du prix

L'édition 2023 du prix sera, quant à elle, consacrée à la photographie, l'image imprimée et l'art numérique.

LES PRIX DU JOURNALISME

Mercredi 11 janvier 2023, le Parlement a mis à l'honneur Mme Ioanna Gimnopolou et M. Olivier Bailly, lauréats 2022 de ses prix du journalisme. Étaient primées, cette année, les catégories « presse écrite » et « photographie de presse ». Ces prix sont dotés, respectivement de 4.000 euros pour la presse écrite et de 2.500 euros pour la photographie de presse.

Pour la catégorie « presse écrite », M. Bailly a été récompensé pour son article intitulé « La peine de vivre », publié en décembre 2021 dans le magazine Médor. Depuis une quinzaine d'années, le traitement par immunothérapie soigne certains cancers. Des personnes autrefois condamnées guérissent. Mais au soulagement et à la joie se mêlent l'angoisse et la dépression... une souffrance paradoxale quand tout le monde, autour de vous, se réjouit. Le jury a salué le sens du récit, la qualité de l'écriture, simple et efficace, l'important travail de vulgarisation, le caractère humain et bienveillant de l'article, l'optimisme qui s'en dégage et la validation par un scientifique pour aller plus loin.



Pour la catégorie « photographie de presse », Mme Gimnopolou a été récompensée pour son œuvre intitulée « Bois du Cazier: le dernier mineur » publiée dans Syndicats magazine. Le jury a salué cette fois le lien avec l'histoire de la Belgique et l'immigration italienne, le symbole des mains qui semblent faire naître une flamme. Cette flamme symbolise aussi l'espoir, tout en évoquant la fragilité de la vie. Enfin, le jury a apprécié l'usage du noir et blanc.

M. Urbano Ciacci, ancien mineur au Bois du Cazier avait fait le déplacement pour saluer la récompense de Mme Gimnopolou.

LE PRIX POUR LA PROMOTION DU SPORT FÉMININ

Lorsque le Parlement a institué son prix pour la promotion du sport féminin en 2018, il entendait encourager et populariser la pratique sportive féminine. Cette initiative, avec d'autres tant publiques que privées, a fait florès depuis lors et a contribué à l'apparition d'une dynamique positive, notamment en termes de médiatisation du sport féminin.



Pour sa cinquième édition, le prix pour la promotion du sport féminin a été décerné le 8 février 2023 à la Liège Panthers Académie, représentée par Mme Fabienne Georis et M. Pierre Cornia. Cet organisme vise à faciliter la vie des jeunes joueuses en leur permettant d'être pleinement concentrées sur leur activité sportive tout en menant de front des études ambitieuses. Sachant combien la carrière sportive de haut niveau peut être courte, la Liège Panthers Académie a retenu toute l'attention des parlementaires en ce qu'elle assure des perspectives d'avenir aux jeunes joueuses dans un sport qui ne compte encore que trop peu de joueuses professionnelles.

Au regard de la qualité des candidatures analysées, le jury a décidé de remettre exceptionnellement un prix coup de cœur au « Flying Rabbits Ultimate Club » qui, depuis sa création en 2013, tente de faire évoluer la question de l'égalité des genres sur le terrain.

LE PRIX DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME

Le 25 janvier 2023, le Parlement a décerné son prix de la démocratie et des droits de l'HoMme au Comité de soutien à Olivier Vandecasteele.

Institué par décret en 2015, le prix de la démocratie et des droits de l'Homme, doté d'un montant de 10.000 euros, entend valoriser chaque année une réalisation spécifique s'inscrivant dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et des valeurs qu'elle défend en matière de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.

À l'initiative de ses proches, à laquelle Amnesty International s'est associée, le Comité de soutien à Olivier Vandecasteele a été créé au printemps 2022 avec pour mission de contribuer au retour en Belgique de M. Olivier Vandecasteele arrêté et emprisonné injustement en Iran le 24 février 2022.

Le Parlement a également exprimé son soutien à M. Olivier Vandecasteele par la pose sur sa façade d'un affichage exhortant à sa libération.

M. Vandecasteele a été libéré le 25 mai 2023.



II. Des moments forts

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE

Initiée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007, la Journée internationale de la démocratie a pour objectif de réaffirmer les principes de la démocratie et des valeurs qu'elle porte. Elle s'est déroulée le 15 septembre 2022 et fut l'occasion pour des élèves de l'Athénée royal Jules Bordet de Soignies de pousser les portes du Parlement et de découvrir « La Fabrique de la Démocratie », une exposition interactive qui prit place dans l'enceinte du Parlement.

Composée de bornes dynamiques à parcourir en tandem, l'installation permettait de confronter les idées, doutes et préjugés et d'ouvrir le débat sur des sujets touchant à la diversité de nos sociétés et au fonctionnement de notre démocratie. Donner son avis, se remettre en question et se forger une opinion personnelle est essentiel pour devenir des acteurs et des actrices actifs de notre société.



LE PRIX DU MEILLEUR OUVRAGE POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION PERMANENTE

Le prix 2022 du meilleur ouvrage pour l'Enseignement et l'Éducation permanente du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été remis, le 30 novembre 2022, à Mmes Magaly Ghesquière et Laurence Meurant pour leur ouvrage « École et surdit  : Une exp rience d'enseignement bilingue et inclusif ». Paru aux Presses universitaires de Namur en 2018, l'ouvrage collaboratif d crit un type de cursus

scolaire unique en Belgique, men  depuis l'ann e 2000 dans une  cole ordinaire de Namur.

Le second ouvrage finaliste portait sur « Le bois du Cazier, patrimoine mondial », r dig  sous la coordination de Jean-Louis Delaet et paru   la Renaissance du Livre.



LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA : ACTION DE SENSIBILISATION

  l'occasion de la Journ e mondiale de lutte contre le SIDA, le Parlement, en collaboration avec la Plateforme Pr vention Sida, a invit , le 28 novembre 2022, des  l ves du second cycle de l'enseignement secondaire   une matin e de sensibilisation   la pr vention du VIH/SIDA et autres infections sexuellement transmissibles (IST).

Cet  v nement a permis   des classes de l'Ath n e royal d'Athus et l'Ath n e royal de Vis -Glons de visionner des capsules vid o abordant diff rents aspects des infections et de leur traitement, mais aussi de participer   un quiz et des ateliers ludiques.

LA SEMAINE DE LA MOBILIT 

Dans le cadre de la Semaine de la mobilit , du 16 au 22 septembre 2022, le Parlement a organis  diff rentes actions de sensibilisation   l'attention des agents.

L'objectif de cette semaine  tait de d montrer les avantages des modes de d placement alternatifs   la voiture individuelle comme la marche, le v lo, le covoiturage et les transports en commun.

Dans ce cadre, le Parlement a notamment organis  son traditionnel concours de selfies tout au long de la semaine afin d'initier les agents   la multimodalit  pour se rendre au Parlement (ou   la gare).

Le Parlement a  galement organis  une formation

th orique suivie d'une sortie « initiatique » v lo destin e aux agents non aguerris   ce type de transport.

Une visite guid e sur le th me « green et durable » et « Bruxelles cyclable » a permis d'initier une vingtaine d'agents   l'utilisation du v lo en ville. Dans le cadre de cette sortie, ils ont pu d couvrir un atelier de r paration de v los dans un « village durable » situ    Laeken.

Le Parlement, soucieux d'encourager la mobilit  douce, participe chaque ann e   la semaine de la mobilit  et met en place de nombreuses actions afin d'initier un maximum de ses agents aux modes de d placement alternatifs.

LA REMISE DES INSIGNES DE LA PLÉIADE, ORDRE DE LA FRANCOPHONIE

Le 21 juin 2023, le baryton basse José van Dam a eu le plaisir d'inaugurer le salon historique portant son nom. Il a ensuite reçu les insignes de chevalier de l'Ordre de la Pléiade. Cet ordre, créé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, décerne la seule décoration de la Francophonie ainsi que la seule décoration internationale de prestige régie par une assemblée parlementaire. Il est destiné à reconnaître les mérites des personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de la Francophonie.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Comme chaque année depuis 2014, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé une activité dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant du 21 novembre. Pour cette édition, les élèves de cinquième année du secondaire de l'École Saint Jean-Baptiste de La Salle de Saint-Gilles ont participé à un atelier d'éducation aux médias. Intitulé « construisons un Internet citoyen » et animé par le Centre EnerJ asbl, un centre d'information et d'animation pour les 12-26 ans reconnu et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, cet atelier poursuivait plusieurs objectifs : identifier les dérives d'internet et réfléchir à ce qu'elles peuvent engendrer ; éviter les pièges et surfer en toute sécurité ; savoir réagir si l'on est victime d'une dérive d'internet et, enfin, utiliser internet de manière critique, responsable et citoyenne.



LA SÉRIE DE RENCONTRES-CONFÉRENCES « RÉF-LEX : QUAND RÉFLEXION ET LOI FONT CAUSE COMMUNE »

L'Académie royale de Belgique et le Parlement ont pour dénominateur commun la Fédération Wallonie-Bruxelles. La première a pour mission de promouvoir les travaux scientifiques et artistiques à travers des colloques, entre autres. Le plan stratégique 2019 – 2024 du Parlement prévoit pour sa part « le partenariat avec la communauté scientifique, académique et universitaire à travers notamment l'organisation d'études et de colloques ». La collaboration entre les deux institutions trouve donc tout son sens. Elle se concrétise à travers l'organisation de rencontres-conférences, un mardi, sur le temps de midi et se concentre sur le concept de la démocratie prise au sens large. Quatre rencontres ont été planifiées durant le premier semestre 2023, soit le 28 mars, le 25 avril, le 23 mai et le 20 juin. Dans l'ordre, la politologue Justine Lacroix et le sociologue et philosophe Jean-Yves Pranchère de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ont baptisé leur intervention « Quelques dilemmes de la démocratie ». Le philosophe et sociologue Bruno Frère de l'Université de Liège (ULiège), de l'ULB et du Panthéon Sorbonne a basé la sienne sur « L'économie : un ultime champ social à démocratiser ». La philosophe française Céline Spector de la Sorbonne s'est penchée sur la question « La démocratie peut-elle être européenne ? », tandis que Paulin Ismard, historien de l'Université d'Aix-Marseille a, pour sa part, basé son discours sur le thème « Démocratie ancienne et démocratie moderne : les limites d'une comparaison ».



Un second cycle se déroule à partir de septembre 2023. Barbara Stiegler, philosophe à l'Université Bordeaux-Montaigne, et Pierre Rosanvallon, historien et sociologue sont ainsi attendus respectivement le 17 octobre et le 21 novembre 2023.

Toutes les conférences sont retransmises en direct sur les réseaux sociaux et ensuite disponibles sur la chaîne du Parlement, sur YouTube.

LE COLLOQUE « PARLEMENTS ET PARLEMENTAIRES DANS LES MÉDIAS »

Les parlements et les parlementaires sont de plus en plus sous le feu des médias. Les réseaux sociaux ont accentué ce phénomène. Certaines déclarations sont parfois exagérément amplifiées, déformées ou sorties de leur contexte. Mise ainsi sous pression des observateurs, l'action politique semble privilégier l'immédiateté, plutôt que la réflexion et le dialogue.

En même temps, bon nombre d'initiatives sont prises pour que le travail législatif soit davantage mis en lumière et correctement décrypté. Ces dernières contribuent ainsi à une meilleure compréhension auprès d'une opinion publique devenue méfiante ou désorientée, tandis que la transparence démocratique s'en trouve valorisée.

Organisée le 8 février 2023, la matinée de conférences « Parlements et parlementaires dans les médias » a approfondi cette thématique. Son programme a été établi en collaboration avec l'Université libre de Bruxelles (ULB) et son Centre d'études de la vie politique (CEVIPOL) dans le cadre de la convention de partenariat que le Parlement entretient avec cette université depuis 2014.

Le colloque a été l'occasion d'entendre les journalistes Éric Deffet (Le Soir) et Edric Rorive (agence Belga), Awenig Marié (Université Libre de Bruxelles), fondateur du site web Datan.fr., Emilien Paulis, Lucas Kins, Laura Jacobs et Pauline Claessens (ULB) qui ont présenté un cadastre des parlementaires belges sur les réseaux sociaux, Sandrine Roginsky (UCLouvain) avec une comparaison de l'activité de nos élus sur les médias sociaux et Philippe Poirier (Université du Luxembourg), lequel a comparé l'immédiateté et la construction d'une narration de l'activité parlementaire à travers le réseau Twitter, en Italie et en France. Enfin, les parlementaires Margaux De Ré, Marie-Martine Schyns, Maxime Hardy, Olivier Maroy, Jori Dupont et Sadik Köksal ont exposé leur ressenti par rapport à l'évolution du paysage médiatique en Belgique francophone.

Les actes du colloque ont fait l'objet d'une publication disponible sur www.pfwb.be. Le colloque peut être visionné sur la chaîne du Parlement, sur YouTube.



LE COLLOQUE « LES JEUNES FACE AU CYBERHARCÈLEMENT »

La résolution, adoptée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en janvier 2021, relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique prévoit l'organisation de colloques autour du harcèlement et de la propagation des discours de haine. Ce volet de la résolution s'est concrétisé en 2021 avec l'organisation d'un colloque portant sur les violences numériques à l'égard des femmes. Le 23 mars 2023, le colloque a abordé cette fois le thème des jeunes face au cyberharcèlement, sans évidemment faire l'impasse sur le harcèlement, car les études prouvent que l'un va quasiment systématiquement de pair avec l'autre.

Le cyberharcèlement est devenu un problème majeur que rencontrent trop fréquemment les familles et les acteurs scolaires. Le colloque « Les jeunes face au cyberharcèlement » a dressé un état des lieux, mais aussi tracé des perspectives encourageantes, décidées à prendre à bras-le-corps ce phénomène dit « de société ».



L'assistance a pu entendre :

- Mme Zara Chiarolini, vice-présidente de l'ASBL « Les Mots de Tom », active dans la sensibilisation aux dégâts que provoque le harcèlement scolaire. La fille de Mme Chiarolini a mis fin à ses jours, en 2020, après avoir été cyberharcélée. Mme Chiarolini témoigne régulièrement, avec beaucoup de courage, pour que ces drames ne se reproduisent plus.
- M. David Plisnier, coordinateur du Centre de référence et d'intervention harcèlement (CRIH), il est spécialisé dans la gestion des situations de harcèlement.
- Mme Claire-Anne Sevrin coordinatrice de Yapaka, le programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Sevrin a abordé la campagne de sensibilisation « Ne laissons pas les écrans faire écran ».
- Mmes Christel Paul et Véronique Tirtia, respectivement directrice de l'école communale Moulin à Vent (Bouge 2) et de l'école communale de Longchamps (WareMme 1). Elles ont développé dans leur établissement le programme « Kiva ». Ce projet d'origine finlandaise lutte contre le harcèlement dans l'enseignement fondamental, y compris en maternelle.
- Mme Malvina Govaert, cheffe du chantier n° 16 du Pacte pour un enseignement d'excellence intitulé « Renforcer la démocratie scolaire et le bien-être à l'école », a expliqué certains outils mis à disposition des écoles, en lien avec les autres services de l'administration, pour améliorer le climat scolaire et prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement scolaires.

Les actes du colloque ont fait l'objet d'une publication disponible sur www.pfwb.be. Il est aussi visible sur la chaîne du Parlement, sur YouTube.



LA CONFÉRENCE-DÉBAT « LES RELATIONS INTERNATIONALES DES PARLEMENTS, LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE, UNE AUTRE VOIE(X) »

À l'initiative du Bureau du Parlement, une conférence-débat intitulée « Les relations internationales des parlements, la diplomatie parlementaire, une autre voie(x) » a été organisée le 15 mars 2023.

Rassemblant une centaine de participants, cette conférence a donné la parole tant à des observateurs qu'à des acteurs afin de mieux comprendre le rôle des assemblées parlementaires et de leurs membres sur le terrain de la diplomatie internationale.

Après avoir posé le cadre général de la diplomatie parlementaire avec ses objectifs et les principaux organismes qui en permettent sa mise en œuvre, les interventions et les échanges entre les participants ont également porté sur ses réalisations concrètes à travers un partage d'expériences vécues sur le terrain.

Sont notamment intervenus : M. Rudy Demotte, président du Parlement ; M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président ; M. Philippe Poirier, professeur à l'Université du Luxembourg ; M. Raoul Delcorde, ambassadeur honoraire ; Mme Viviane Gerard, directrice générale au Parlement ; M. Martin Chungong, secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP) ; M. Philippe Courard,

sénateur, député régional et communautaire ; M. Rodrigue Demeuse, sénateur, chef adjoint de la délégation à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ; M. Georges Dallemagne, député fédéral ; Mme Myriam Goinard de la Direction générale des relations extérieures du Parlement européen ; M. Bruno Fuchs, secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ; Mme Nathalie Roy, présidente de l'Assemblée nationale du Québec ; Mme Angélique Ngoma, députée du Gabon, et présidente de la Commission de la coopération et du développement de l'APF ; M. Sansan Tilkouété Dah, député de la Côte d'Ivoire et chargé de mission Afrique de l'APF ; M. Vincent Laborderie, chargé de cours à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) ; M. Damien Cesselin, secrétaire général administratif de l'APF ; M. René Collin, M. Matthieu Daele, Mme Nadia El Yousfi, M. Jean-Charles Luperto, Mme Françoise Schepmans et M. Jean-Paul Wahl, membres de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF.

Un cahier reprenant l'ensemble des interventions est disponible sur le site Internet du Parlement : www.pfwb.be/conference15mars

LE PARLEMENT JEUNESSE

Comme chaque année, le Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles s'est réuni au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles durant les congés de détente.

Cette XXVI^e session, contextualisée dans l'environnement fictif de la Pégionie, a permis à plus d'une centaine de jeunes de 17 à 26 ans d'endosser le rôle de parlementaires, de journalistes ou de ministres.

Les jeunes parlementaires ont débattu, amendé et voté des projets de décret touchant des thématiques telles l'orientation professionnelle, la santé mentale et l'optimisation du bien-être, la prévention contre les mouvements sectaires ou encore les droits à la Terre.

Ce projet vise principalement à apporter aux jeunes francophones belges, mais aussi du Québec, de la Louisiane, du Maroc et de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, une meilleure compréhension du système parlementaire grâce à une immersion complète où chacun d'entre eux n'est tenu que par sa propre opinion dans un esprit non partisan.



LANCEMENT DU PRINTEMPS DES SCIENCES

Le 17 mars 2023, des élèves de troisième et quatrième années de l'enseignement secondaire ont pu découvrir le Parlement et ont eu l'occasion de rencontrer et d'écouter différents scientifiques, actrices et acteurs dans le domaine des sciences et des technologies: Raphaël Liégeois, astronaute belge, Yaël Nazé, astrophysicienne belge, et Tanguy Dumortier, journaliste et présentateur du « Jardin extraordinaire ».

L'après-midi, c'est répartis en sous-groupes qu'ils ont participé à différents ateliers interactifs aux thèmes variés: « Les lichens et la qualité de l'air », « Chasse au gaspillage », « Labyrinthe optique », « À la découverte de la biodiversité marine »,

« L'intelligence artificielle: toute puissante? » ou encore « Mobilise ta science! ».

Cette activité, organisée avec le concours du réseau inter-universitaire Sciences.be était organisée en prélude à la semaine du Printemps des Sciences, le rendez-vous annuel des sciences et des technologies (culture STEM) en Wallonie et à Bruxelles. L'édition 2023 s'est déroulée du 20 au 26 mars autour du thème « Diversités ». Véritable fil rouge, fédérateur et transdisciplinaire, celui-ci invitait à la découverte des diversités dans les sciences et les technologies: diversités des sujets d'études, des disciplines, des métiers, des méthodes et approches, mais également diversité de genres.



LA 11^È ÉDITION DU CONCOURS DES ÉCOLES: SCIENCES... ON TOURNE!

Pour sa 11^È édition, le concours des écoles du Parlement a mis en lumière la recherche scientifique et plus particulièrement les sciences naturelles et formelles (STIM - Science, technologie, ingénierie et mathématiques).

Les élèves du second degré de l'enseignement secondaire ont été invités à réaliser une vidéo narrative, dynamique et attrayante présentant un principe ou une découverte scientifique et une de ses applications concrètes dans la vie quotidienne.

Le jury, composé d'experts et d'enseignants, a désigné comme lauréat la classe de quatrième GTB de l'Institut Saint-Joseph de La Louvière pour son travail sur le vaccin contre le virus du papillomavirus humain (HPV).

La classe lauréate a été invitée à un voyage au Futuroscope de Poitiers.

LE PARLEMENT DES ENFANTS

La 8^È session du Parlement des enfants avait pour thème: « Jeunes citoyens du monde ».

Le Parlement des enfants est une activité d'apprentissage à la démocratie qui vise à permettre à des élèves de sixième primaire d'approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement d'une institution démocratique en mettant en exergue les valeurs essentielles d'une société ouverte.

Son principe est simple: les classes inscrites viennent en visite au Parlement en compagnie de leur parrain/marraine parlementaire. Les élèves rédigent ensuite en classe une proposition de décret sur un thème différent chaque année.

Les classes ayant réalisé les meilleurs travaux ont ainsi été récompensées de leurs efforts lors d'une remise de prix organisée au Parlement le 24 mai 2023. Les lauréats ont chacun remporté un écran interactif pour leur école respective.



Palmarès de la 8^È session du Parlement des enfants:

- L'École Saint-Louis de Huy en province de Liège, parrainée par M. Rodrigue Demeuse;
- L'École fondamentale communale de Brûly en province de Namur, parrainée par M. Eddy Fontaine;
- L'École communale de Luingne en province du Hainaut, parrainée par Mme Fatima Ahallouch;
- L'École communale de Quenast en province du Brabant wallon, parrainée par M. Dimitri Legasse;
- L'École du Vignoble à Forest, en région bruxelloise, parrainée par M. Matteo Segers;
- L'École communale d'Ochamps en province de Luxembourg, parrainée par Mme Anne Laffut.

Les six propositions de décret déposées ainsi que toutes les informations sur cette initiative, notamment les supports pédagogiques, sont disponibles sur le site Internet du Parlement des enfants: www.parlementdesenfants.be.

LES VISITES ET LES JEUX D'ÉNIGMES

Après plusieurs années perturbées par la crise sanitaire, le Parlement a de nouveau pu garantir son accès au public tout au long de la session 2022-2023.

Les visiteurs - groupes scolaires, jeunes et adultes - sont venus en nombre au Parlement. Ils ont ainsi pu profiter d'une expérience immersive et dynamique grâce aux installations numériques qui jalonnent le parcours.

Outre les visites guidées classiques, le Parlement propose également aux groupes d'élèves du secondaire de découvrir le bâtiment au travers d'un jeu d'énigmes.

Celui-ci permet de comprendre le fonctionnement du parlement, le parcours d'un décret ou encore les règles s'appliquant lors des votes en séance plénière, en résolvant des énigmes dispersées dans tout le bâtiment.

Au total, plus de 2.260 visiteurs ont eu l'opportunité de découvrir l'institution, parmi lesquels:

- 465 enfants de sixième année primaire, dans le cadre du Parlement des enfants;
- 605 enfants, également de l'enseignement primaire dans le cadre des visites guidées classiques;
- 445 participants aux jeux d'énigmes;
- 745 adultes.



Le Parlement accueille

Le Parlement met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, des membres du gouvernement, mais aussi de tiers. Le Bureau peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion d'événements exceptionnels. Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

LA JOURNÉE DU PATRIMOINE

Le 17 septembre 2022, le Parlement a participé aux Journées du patrimoine de la Région de Bruxelles-Capitale en ouvrant ses portes au public.

Avec pour thème « Traces de la colonisation », l'objectif des Journées du patrimoine 2022 était double : attirer l'attention du public sur l'histoire et les traces de la colonisation présentes dans la région bruxelloise, mais également, comme de coutume, donner la possibilité aux citoyens de découvrir des lieux emblématiques.

De la sorte, les visiteurs ont pu découvrir le Parlement, son hémicycle, ses salles de commission et ses salons historiques, au cours de visites guidées organisées tant en français qu'en néerlandais.

LE FORUM «REBRANDING AFRICA»

La 8^e édition du Forum « *Rebranding Africa* » s'est tenue au Parlement le vendredi 21 octobre 2022 sur le thème « Quelles stratégies d'attractivité pour les pays africains ? ».

Une centaine de participants, des représentants des institutions panafricaines ainsi que plusieurs panélistes faisant autorité dans leur domaine ont étudié le rôle de l'État et des agences de promotion des investissements dans les stratégies d'attractivité.

Le président Demotte, dans son discours d'ouverture, a déploré que, trop souvent, l'attractivité de l'Afrique soit purement financière et économique, garantissant aux investisseurs internationaux un très bon retour sur investissement. Il a insisté sur le fait que l'économie et la finance sont des instruments au service du développement humain, social, politique et écologique. Il a conclu son propos en rappelant que l'Afrique est le continent qui héberge la population la plus jeune de la planète. Il a souhaité au Forum de saisir pleinement cette opportunité d'échanges et de dialogues afin de confirmer la vision d'une Afrique incubatrice de talents.

LA JOURNÉE D'ÉTUDE «ÉCONOMIE DE LA CULTURE»

Le 30 septembre 2022, le Parlement a accueilli, l'ASBL Présence et action culturelles- mouvement d'éducation permanente et populaire reconnu par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la tenue d'une journée d'étude sur le thème de l'« Économie de la culture » afin de porter un regard critique du secteur non marchand associatif - et singulièrement celui du secteur de l'éducation permanente - sur le monde de la culture.

Cette journée d'étude s'adressait prioritairement aux associations d'éducation permanente et du champ socioculturel au sens large, aux opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux membres du gouvernement et aux parlementaires ainsi qu'aux commissions consultatives des secteurs artistique, culturel et socioculturel.

LES JEUNES ET LA PARTICIPATION POLITIQUE: QUELLES BONNES PRATIQUES?

Le 24 octobre 2022, les volontaires et jeunes représentants des associations UNICEF Belgique et Plan Belgique ont rencontré des membres de la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

Cette rencontre faisait partie d'une série de trois rencontres entre des jeunes et des parlementaires (au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Chambre des Représentants et au Parlement flamand) sur le thème de « La participation des enfants et des jeunes aux processus d'élaboration des politiques internationales ». Les objectifs de cette rencontre étaient de nourrir une réflexion sur la participation des jeunes dans les politiques internationales et de créer un moment d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Comme chaque année, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a manifesté son soutien à la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

À cette fin, le Parlement a exposé, du 17 novembre au 6 décembre 2022, le projet « Blessures de femmes » qui met en lumière les témoignages à visage découvert de 19 femmes de tous âges et de toutes origines évoquant les agressions qu'elles ont subies. Cette exposition vise ainsi à dénoncer et conscientiser le public aux formes multiples de violences qui touchent les femmes.

L'exposition est l'œuvre de Mme Catherine Cabrol, photographe française et fondatrice de l'association « Libre Vue », engagée activement dans la lutte contre les violences faites aux femmes depuis le meurtre de son amie, Mme Marie Trintignant, par son compagnon. La conception de ce projet a été réalisée avec l'aide de Mme Cécile Maistre-Chabrol, autrice et réalisatrice française, et l'appui du Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB).



LA JOURNÉE D'ÉTUDE DE LA FÉDÉRATION DES PARENTS ET DES ASSOCIATIONS DE PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL (FAPEO)

Le 23 novembre 2022, le Parlement a accueilli les participants d'une journée d'étude sur les conseils de participation organisée par la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) et le mouvement ChanGement pour l'égalité (CGé).

Cette journée d'étude fut l'occasion pour la centaine de participants rassemblant des parents, des élèves, des professeurs et des chefs d'établissement de mener une réflexion autour des conseils de participation et, à cette fin, d'analyser leur prescrit légal, d'explorer leur fonctionnement concret au sein des écoles ou encore de formuler collectivement des propositions pour donner à cet outil toute sa puissance potentielle d'action.

L'OUTIL D'ÉDUCATION AU DÉBAT ET À LA POLITIQUE: DÉBAGORA

Les 2 décembre 2022 et 6 avril 2023, le Parlement a accueilli les deux activités du projet «Débagora: quand les jeunes se mêlent de politique» proposé par un collectif rassemblant deux centres de recherche de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et quatre organisations d'éducation à la citoyenneté (Jeunes et Citoyens, Infor Jeunes Bruxelles, le musée BELvue et le Comité des élèves francophones).

Ce projet d'éducation à la politique et au débat démocratique a permis à près de 350 jeunes bruxellois âgés de 16 à 20 ans de travailler sur la thématique des inégalités, avec pour objectifs de leur permettre d'expérimenter l'ensemble du processus politique depuis la problématisation d'une question jusqu'à l'intervention dans le débat public ainsi que de donner un écho à leur parole en interagissant avec des acteurs politiques et des jeunes issus d'horizons différents.

LES JOURNÉES DU PERSONNEL DE L'ENCADREMENT DU MINISTÈRE DE LA FWB

Tout comme les autres années, le Parlement a accueilli dans ses locaux le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 7 décembre 2022 pour l'organisation des «Journées du personnel de l'encadrement».

Cette journée avait pour but de mobiliser le personnel d'encadrement au chantier «New World of Work» (NWOW ou Nouvelles manières de travailler) du contrat d'administration du ministère pour la période 2020-2025.



Projet d'éducation à la politique et au débat démocratique 'Débagora' au Parlement le 2 décembre 2022

LAÏCITÉ ET HUMANISME EN AFRIQUE CENTRALE (LHAC)

Le 9 décembre 2022, le Parlement accueillait l'association Laïcité et Humanisme en Afrique centrale (LHAC) pour l'organisation d'un rassemblement des associations laïques et progressistes actives dans la coopération au développement, plus particulièrement en République Démocratique du Congo.

Créée en 1997 au sein du Centre d'action laïque (CAL) en Belgique, l'association LHAC appuie tout projet susceptible d'aider les associations à caractère laïque, en Afrique centrale, dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, de la femme et de l'enfant. Elle soutient tout projet de développement social et culturel et tout projet d'information en Belgique et en Afrique, sur les réalités sociales, culturelles, politiques et économiques des pays africains.

LE COLLOQUE «FAIRE DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE»

Le 22 mars 2023, le groupe DéFi du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé un colloque autour de l'enseignement qualifiant.

12° La « Plateforme Jeunesse-Enseignement »

Le 16 mai 2023, le Parlement a accueilli dans ses locaux le service de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation d'un débat et d'ateliers dans le cadre de la « Plateforme Jeunesse-Enseignement ».

La « Plateforme Jeunesse-Enseignement » a été mise en place par les ministres de la Jeunesse et de l'Éducation depuis 2014. Ses membres sont des représentants des fédérations des secteurs de la Jeunesse et des réseaux d'enseignement.

Cet événement consistait à mieux faire connaître les deux secteurs, à favoriser les échanges pédagogiques entre eux et à encourager la mutualisation des locaux scolaires.

ACCUEIL DES LAURÉATS DU CONCOURS «LA JAUGE» PROPOSÉ PAR LE COMITÉ DES ÉLÈVES FRANCOPHONES (CEF)

Le 17 mai 2023, le Parlement a accueilli une cinquantaine d'élèves de la quatrième année secondaire du Lycée Charles Plisner de Saint-Ghislain, lauréats d'un atelier-concours informatif sur le pacte d'excellence organisé par le Comité des élèves francophones (CEF).

Ce concours dénommé «La jauge», conçu à la manière d'un « Trivial pursuit » proposait aux élèves de l'enseignement secondaire de répondre à des questions abordant cinq thématiques du Pacte pour un enseignement d'excellence: les aménagements raisonnables, les plans de pilotage, l'orientation positive, les rythmes scolaires et la démocratie scolaire.

L'école lauréate a été invitée au Parlement pour une visite guidée et une rencontre débat avec la ministre de l'Éducation.

LA RENCONTRE AVEC LES ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE PÉDAGOGIE GALILÉE (ISPG)

Le 26 mai 2023, plus d'une centaine d'étudiants de l'Institut supérieur de pédagogie Galilée (ISPG) ont pris place dans l'hémicycle pour rencontrer et échanger avec des membres des groupes politiques représentés au Parlement.

Cet échange a permis à ces futurs enseignants de prendre connaissance des positions défendues par les différents partis, notamment pour ce qui est des mesures pour réduire les inégalités dans l'enseignement, compte tenu des derniers résultats de l'étude PISA (Programme international pour le suivi des acquis).

Ce débat et cette séance de questions-réponses qui contribuent à rapprocher les étudiants du Parlement et du fonctionnement démocratique clôturaient une semaine de cours de sociologie et politique de l'éducation durant laquelle les étudiants ont abordé la question des inégalités sous différents angles à travers la rencontre d'acteurs spécialisés sur cette question.

LE CONCOURS « JOURNALISTES EN HERBE »

Le 31 mai 2023, le Parlement a accueilli la remise des prix du concours « Journalistes en herbe ».

Ce prix récompense le travail journalistique fourni durant une année par des classes de sixième année primaire ainsi que des première, deuxième et sixième années secondaires.

Le concours a pour objectifs de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de réaliser un projet collectif mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion, de synthèse et d'analyse ainsi que leur capacité d'écriture.

Depuis sa création, le Parlement soutient ce concours organisé par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles en accueillant la remise des prix et en offrant aux lauréats des livres d'auteurs belges francophones.

Cette année, pour la première fois, un prix spécial du Parlement a également récompensé, dans chaque catégorie d'âge, les meilleures réalisations journalistiques traitant de la thématique de genre. Les lauréats ont reçu des « chèques sport » et des « chèques culture » leur donnant accès à un large choix d'activités sportives ou culturelles.

Retrouvez le palmarès de l'édition 2022-2023 à l'adresse : www.culture-enseignement.cfwb.be

LE CONCOURS DE L'ASSOCIATION AMOPA

Le 2 juin 2023, le Parlement a hébergé pour la seconde fois la remise des prix du concours de l'association AMOPA qui regroupe des personnalités belges décorées dans l'Ordre des Palmes académiques par la France au titre de services rendus à la culture française et francophone. Cette association organise, en effet, en collaboration avec Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), deux concours à destination d'un public scolaire. L'un est destiné aux élèves du dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA) et l'autre aux élèves de cinquième et sixième années de l'enseignement qualifiant éprouvant des difficultés avec la langue d'enseignement. Cette activité, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté soutenue par le Parlement, a permis à des jeunes des établissements de l'Athénée royal d'Evere, de l'Athénée royal de Marche-Bomal et de l'Athénée royal Jules Bara de Tournai et de Morlanwelz de découvrir le Parlement lors d'une visite qui a succédé à la remise des prix.



LA PROJECTION D'UN DOCUMENTAIRE SUR LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

Le 6 juin 2023, l'association « Actions in the Mediterranean » a présenté dans l'hémicycle un film documentaire retraçant le voyage d'études sur le conflit israélo-palestinien organisé en février 2022 au profit d'enseignants, d'étudiants et de parlementaires bruxellois. Ce voyage d'études avait pour objectif de confronter ses participants aux réalités du conflit israélo-palestinien. Suite à cette projection, les participants ont pu échanger leur expérience vécue sur le terrain avec les parlementaires.

LE « HERA AWARD »

À l'issue de sa séance plénière du 7 juin 2023, le Parlement a accueilli la proclamation des jeunes diplômés primés dans le cadre du « HERA Award Sustainable Democracy 2023 ». Ce prix valorise et récompense des mémoires ou travaux de fin d'études de niveau master qui adoptent une approche systémique à 360°, propre à un développement soutenable pour faire avancer la réflexion et/ou les pratiques liées à la démocratie délibérative, et plus généralement à toute forme d'innovation démocratique. Cette récompense est décernée par la Fondation pour les générations futures dans le cadre de son programme de prix d'excellence académiques « HERA Awards for Future Generations ».

Les trois étudiants primés suivants ont présenté le fruit de leurs travaux aux parlementaires :

- Tyane Storme (lauréate) : « *Changing environmental subjectivity: a case study on a deliberative mini-public* » ;
- Anton Menacho (nominé) : « *Délibération démocratique et pouvoir transformatif: le rôle des émotions dans un dispositif de budgétisation participative* » ;
- Anthony Ricotta (nominé) : « *Les partis populistes de droite radicale et la démocratie face à la pandémie de la Covid-19. Analyse comparée des propos tenus par le Rassemblement national et le Vlaams Belang* ».



LA REMISE DU PRIX FRANÇOIS DELOR

Le 21 juin 2023 s'est tenue la remise du Prix François Delor qui vise à récompenser un travail de fin d'études contribuant de manière originale à l'enrichissement des connaissances sur les questions, les sexualités et les cultures LGBTQIA+ (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, intersexués et asexués) et a mis en valeur les étudiants et travaux suivants :

- Henrotin Antoine (master en logopédie) : « *Alterner le comportement moteur vocal masculin et féminin: étude de cas en self-study* »
- Palm Alexane (master en sciences psychologiques) : « *Le consentement dans le contexte des pratiques de chemsex entre hommes* »



Le Parlement soutient

I. Des événements importants

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR (FIFF)

Le Parlement a soutenu l'édition 2022 du Festival international du film francophone (FIFF), pour un montant de 10.000 euros. Il s'est tenu du 30 septembre au 7 octobre 2022. Ce festival est tout entier dédié à la culture cinématographique francophone. Sa réputation n'est plus à bâtir. Véritable lieu d'expression et de rencontre, il met l'accent sur le respect de la diversité culturelle et des identités de chacun.

À cette occasion, le Parlement a organisé une séance spécifique dans le cadre du FIFF Campus, les séances dédiées au public scolaire. Le Parlement a choisi de dédier cette séance à la thématique de l'éducation à la citoyenneté.

Ainsi, le film « Le Tigre et le Président » a été diffusé à une salle comble. S'en est suivi un débat entre des parlementaires de toutes les formations politiques représentées au Parlement et la salle, composée d'élèves de cinquième et sixième années secondaires.



LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MONS

Le Parlement a soutenu l'édition 2023 de ce festival pour un montant de 10.000 euros. Il se positionne comme un espace de rencontre entre les générations et les univers artistiques à travers l'exploration d'un cinéma international audacieux. Il a pour objectif de rendre le cinéma accessible à tous. Le Festival international du film de Mons 2023 s'est tenu du 10 au 18 mars 2023. Outre la visibilité classique, le Parlement a été associé à l'ensemble des séances à destination du jeune public.

LA BELGIAN PRIDE 2023

En soutien à la Belgian Pride 2023, qui vise à défendre les droits des personnes LGBTQIA+, le Parlement a été pavoisé du drapeau arc-en-ciel et éclairé du 10 au 22 mai aux couleurs de ce même drapeau. Le Parlement est également signataire de la charte de la *Belgian Pride*. Plus d'informations: www.pride.be/fr

LA DICTÉE DU BALFROID

Le samedi 27 mai 2023, Emma Gérard, de l'Athénée Royal Paul Delvaux à Ottignies, a remporté la « Plume d'Or », en finale de la « dictée du Balfroid », du nom de sa fondatrice. Comme chaque année, le Parlement s'est associé à cet événement incontournable du calendrier scolaire.

Le 7 juillet 2023, la lauréate ainsi que sa classe ont été accueillies au Parlement. Cette visite était l'occasion de féliciter Lana pour cette magnifique performance, mais également son institutrice et l'ensemble du corps enseignant de l'école.

Le Parlement a décidé de leur accorder un subside d'un montant de 5.000 euros.

L'ASBL GÉNÉRATIONS SOLIDAIRES

Le Parlement a accordé une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'ASBL Générations solidaires, un projet initié par les Éditions de l'Avenir en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. L'objectif du projet est d'accompagner et de soutenir des initiatives citoyennes portées par celles et ceux qui s'engagent en faveur de plus de solidarité. Les lauréats obtiennent un soutien financier, un coaching et de la visibilité médiatique.

À l'occasion de la cérémonie de clôture, le 29 juin 2023, les dix associations et les cinq écoles lauréates ont reçu leur prix aux Moulins de Beez à Namur.

LES FESTIVALS DE WALLONIE

Les Festivals de Wallonie sont nés en 1971 de l'union des festivals de Stavelot, Liège, Saint-Hubert, Namur, du Hainaut, et du Brabant wallon. Le Festival Musiq3 a rejoint cette fédération en 2011 et en constitue la branche bruxelloise. Les Festivals de Wallonie organisent chaque année de nombreux concerts sur l'ensemble du territoire de la Wallonie et à Bruxelles.

En 2023, plus ou moins 150 événements différents - concerts, master classe, rencontres, conférences et performances - ont été programmés de fin juin à octobre autour du thème « Utopies », réunissant un public de plus de 40.000 spectateurs. Le Parlement a décidé de leur accorder un subside d'un montant de 10.000 euros.

LES FRANCOFOLIES DE SPA

Les Francofolies de Spa sont un des festivals incontournables de l'été. Soutenir les « Francos » est dans la droite ligne de notre institution, car ce festival incarne deux de nos fondamentaux, la culture et la francophonie. En faisant la part belle aux artistes francophones, avec un accent tout particulier mis sur ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Francofolies de Spa participent au rayonnement de notre langue et de notre culture. L'édition 2023 s'est déroulée du 20 au 23 juillet.

Le Parlement a décidé d'accorder au festival un montant de 70.000 euros.

II. D'autres initiatives en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Parlement apporte également son soutien à des initiatives ciblées. Depuis 2012, des critères stricts régissent l'attribution de ces subsides destinés à soutenir des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération. Ces critères figurent dans le règlement adopté par le Bureau de l'assemblée et sont accessibles sur le site www.pfwb.be - rubrique infos pratiques - subventions.

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du Parlement au cours de la période de septembre 2022 à août 2022 (41 subventions accordées) :

- Centre d'Action laïque de Bxl.....2.500 €
- Les Godefroid asbl.....1.000 €
- Palais du rire ASBL.....500 €
- Teddy Bear ASBL.....500 €
- Challenge Delhalle ASBL.....750 €
- Label Zik ASBL.....1.000 €
- ULB Mun.....1.000 €
- Aralunaires (les) ASBL.....1.000 €
- Centre Cult. De Stavelot.....1.000 €
- Prisme ASBL (mis à dispo + réception L0200).....NA
- Le Coup de pouce ASBL.....1.500 €
- Un soir un grain ASBL.....2.000 €
- Centre culturel Wolubilis.....2.000 €
- Durbuy Rock Festival ASBL.....1.500 €
- Festifolk ASBL.....1.250 €
- Chœur de la Ville de Verviers.....500 €
- Festiv@liège ASBL (Ardentes).....2.500 €
- Accordéons-nous.org ASBL.....1.000 €
- Les Comédiens du Petit-Ry.....1.000 €
- Théâtre d'une pièce asbl/Comédie Kapel.....1.000 €
- Enfants de Tchernobyl.....750 €
- Un Soir à Binche asbl/Festival Ronquières.....1.500 €
- La Tania/ Fest. de bulles en bulles.....600 €
- FrancoFaune asbl.....1.000 €
- Artonov.....1.500 €
- Centre cult. G. Bernard (Festival ciné Moustier).....1.000 €
- Kin porte le projet.....1.500 €
- Concerto.....750 €
- TerraBrasil.....1.500 €
- Théâtre au Vert.....1.500 €
- Au Pays de l'Attert asbl.....1.250 €
- Centre de la Marionnette asbl.....500 €
- Musique Baroque en Famenne.....1.000 €
- Enola et ses amis.....500 €
- Ecoutez-voir asbl.....750 €
- Plateforme Annonce Handicap.....500 €
- Ligue FR belge de badminton asbl.....500 €
- Fondation pour les Générations Futures.....3.300 €
- Equipages asbl.....700 €
- Féd. Belge d'Impro Amateur asbl.....2.000 €
- ScriptaLinea asbl.....500 €

Le Parlement communique

Durant la session 2022-2023, le Parlement a poursuivi sa politique de communication. Elle répond ainsi à l'axe IV de son plan stratégique, soit «L'ouverture du Parlement sur la société et sa visibilité».



I. Les réseaux sociaux

La page Facebook du Parlement (@parlement.federation), datant de juin 2015, continue à bien se développer et est l'un des canaux de communication de l'institution vers le grand public. Elle compte désormais 9.600 abonnés. Elle poursuit sa progression constante.

Notre audience sur Twitter (@parlementf) comptabilise en juillet 2023 plus de 9.000 abonnés. Notre page Facebook et notre compte Twitter nous permettent de partager les actualités et événements de l'institution. Cela met également en visibilité les projets et événements développés par l'institution.

Le Parlement est également présent sur Instagram (@parlementf). Avec plus de 2.000 abonnés, l'Assemblée continue de développer son audience via ce canal.

En octobre 2022, le Parlement a également rejoint le réseau social LinkedIn: @parlement-de-la-federation-wallonie-bruxelles

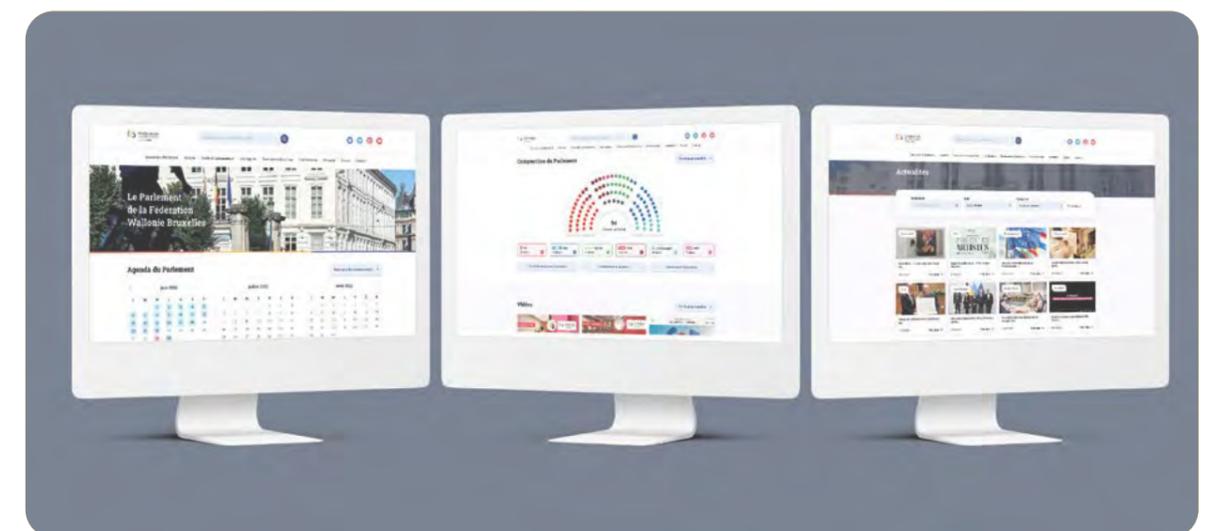
LinkedIn est le chef de file mondial des réseaux sociaux professionnels: c'est une communauté digitale destinée aux affaires, aux entreprises et institutions, au monde académique, aux personnes qui recherchent un travail et donc également aux recruteurs. Les organisations se créent un profil LinkedIn pour parfaire leur image de marque, faire connaître leur travail, recruter des talents et augmenter leur réseau. C'est dans cette optique que la page a été créée.

Les liens vers les ordres du jour de travaux parlementaires sont annoncés sur nos réseaux sociaux et les vidéos de l'ensemble des commissions et séances plénières sont accessibles via notre page Facebook et notre chaîne YouTube. Cela participe à la publicité des débats et confirme la volonté du Parlement de garantir la transparence des travaux démocratiques.

II. Les JT du Parlement

Tout au long de la session 2022-2023: les services du Parlement ont poursuivi la réalisation, chaque semaine d'activités parlementaires, d'un condensé de l'actualité de l'assemblée en vidéo. Ces petits « JT » permettent de mettre en lumière le travail réalisé au sein du Parlement, reviennent sur l'actualité de la semaine et donnent la parole aux parlementaires sur l'un ou l'autre sujet débattu pendant la semaine.

Cette initiative entre totalement dans le plan stratégique de l'administration en tentant de donner accès au plus grand nombre au travail parlementaire.



III. La diffusion en direct sur les télévisions locales

Cela fait maintenant six sessions que les questions d'actualité aux ministres en séance plénière sont diffusées en direct sur l'ensemble des douze médias de proximité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela participe de la volonté d'ouvrir le Parlement aux citoyens et de rendre les débats les plus accessibles possibles. La diffusion est commentée en direct par un journaliste des médias de proximité. Par ailleurs, certains débats thématiques et autres débats extraordinaires peuvent également être diffusés en direct sur les médias de proximité, comme cela a été le cas pour la cérémonie officielle de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 27 septembre 2022.

Il est à noter que les séances de questions et débat d'actualité font l'objet d'une interprétation en langue des signes sur les médias de proximité.

IV. Le site www.pfwb.be

Au cours de la session 2022-2023, les services du Parlement ont continué le travail en 2020 et visant à la refonte complète du site Internet du Parlement. Le nouveau site avait été publié en fin de session passée (le 29 juin 2022) et devait encore être parfait sur certains aspects comme la recherche documentaire. Les services ont assuré ce suivi tout au long de l'année en bonne intelligence avec la Direction générale des travaux législatifs.

Pour toute information complémentaire relative au site Internet vous pouvez vous contacter les services via l'adresse webmaster@pfwb.be.

V. Le rapport d'activités

Afin de mieux faire connaître ses activités, le Parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012-2013. Véritable mine d'informations sur notre institution, ce rapport participe à une véritable dynamique dont le but consiste à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur Parlement en particulier. Ce rapport souligne les différents axes de travail de notre institution et diffuse un éclairage spécifique sur l'administration parlementaire.

Dans une logique d'économie de papier et pour améliorer l'accès à l'information, le rapport d'activités du Parlement est désormais imprimé en petite quantité. En parallèle, la version en ligne a été retravaillée afin d'offrir une lecture plus aisée et se présente sous une formule plus interactive. Les rapports d'activités sont disponibles en ligne, sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'institution.



VI. La brochure pédagogique

« Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions »

« Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions » est un fascicule pédagogique, illustré par le dessinateur et humoriste Fred Jannin qui s'adresse au public scolaire. Il est diffusé chaque année en début d'année scolaire dans toutes les écoles primaires et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Durant la session 2022-2023, 12.534 brochures ont été écoulées.

Cette brochure est mise également à disposition gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : relationsexterieurs@pfbw.be



VII. Les publications du Parlement

Au cours de la session 2022-2023, le Parlement a édité trois publications :

- « Parlements et parlementaires dans les médias » : il s'agit des actes du colloque sur le même thème organisé par le Parlement le 08 février 2023.
- « Les relations internationales des parlements, la diplomatie parlementaire, une autre voie(x) » : il s'agit des actes du colloque sur le même thème organisé par le Parlement le 15 mars 2023.
- « Les jeunes face au cyberharcèlement » : il s'agit des actes du colloque sur le même thème organisé par le Parlement le 23 mars 2023.

Les publications sont disponibles en téléchargement sur notre site Internet www.pfbw.be ou sur simple demande à l'adresse : documentation@pfbw.be.

La gestion du Parlement

05

Les marchés publics

Les bâtiments

Le budget et la bonne gouvernance

L'informatique

Les ressources humaines

Les comptes rendus des travaux

Les études et la documentation



Les marchés publics

Le Bureau et les services du Parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics dans le cadre des marchés de travaux, de services, d'achat de fournitures et de matériel. La même vigilance est appliquée dans la mise en œuvre des événements organisés par l'institution (repas, réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

La mise en œuvre de ces procédures de marchés publics permet la réalisation d'économies substantielles, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services et/ou des matériaux fournis.

I. Le développement durable

Une attention particulière est apportée aux clauses « environnementales » dans la rédaction des cahiers spéciaux des charges des marchés relatifs à la mise en peinture de locaux ou à la réalisation de travaux de rénovation.

Ainsi, les matériaux et produits utilisés doivent correspondre aux standards écologiques européens. En outre, les soumissionnaires sont tenus de procéder au recyclage et/ou à la valorisation des déchets issus des travaux de rénovation.

Enfin, lors du remplacement de luminaires, l'administration veille à prévoir des luminaires LED et, lorsque cela s'avère opportun, à l'installation de détecteurs de présence. Ces deux mesures diminuent significativement la consommation électrique du parlement.

Une attention particulière est également portée aux choix des aliments. Les produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique sont valorisés. Il en va de même des denrées issues du commerce équitable (thé, café, jus de fruits...).

L'aspect social du développement durable n'est pas oublié, via, notamment, la mise en exergue de l'interdiction du travail des enfants ou du recours à des ressortissants de pays tiers en séjour illégal, mais également le rappel du respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

II. Achats groupés

Lorsque cela est possible et opportun, le Bureau veille à s'associer à d'autres pouvoirs adjudicateurs, via des centrales d'achats ou des marchés conjoints, afin de bénéficier de tarifs avantageux liés aux économies d'échelle.

III. Conclusion

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du Parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.

Les bâtiments

Propriétaire de l'Hôtel de Ligne depuis août 2019, le Parlement s'est vu transférer l'entièreté des droits et obligations liés à la pleine propriété de l'Hôtel du Greffe au 1^{er} janvier 2020. Bien que récemment propriétaire, le Parlement occupe ces deux bâtiments – situés autour du Parc de Bruxelles, plus communément appelé « Parc Royal » – depuis de nombreuses années déjà. Le premier est situé au 72 rue Royale et héberge principalement l'hémicycle, les salles de commission et les bureaux des députés. Le second, l'Hôtel Torrington, situé aux 4-6 rue de la Loi, a été rebaptisé Hôtel du Greffe et accueille les bureaux de la présidence, du secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du Parlement.



I. Travaux d'amélioration des installations techniques et performances énergétiques et environnementales des deux bâtiments

Désormais propriétaire de ses deux bâtiments, le Parlement est tenu d'effectuer des travaux d'amélioration des installations techniques et des performances énergétiques et environnementales de l'Hôtel de Ligne et de l'Hôtel du Greffe.

Accompagné d'un bureau d'études et d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage, le Bureau du Parlement a adopté un plan d'action portant sur :

- l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment et la réduction des apports thermiques, notamment par une intervention sur les châssis, l'isolation de façade et la pose de store ;
- les systèmes de chauffage, de refroidissement et de ventilation, notamment par l'amélioration des techniques de chaud, de froid, de la ventilation, des sanitaires, du système incendie, de la régulation et la gestion ;
- les bâtiments « intelligents », notamment via une gestion technique centralisée et la sécurisation des serveurs informatiques ;
- l'amélioration des performances environnementales, notamment l'amélioration de la mobilité, la gestion des déchets et la pollution environnementale.

Actuellement au stade de l'étude, l'avant-projet relatif à l'Hôtel de Ligne a été déposé et les travaux en découlant sont programmés pour le changement de législature 2024. L'Hôtel du Greffe fera l'objet d'une deuxième phase d'étude et les travaux devraient commencer durant l'année 2025-2026.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT



II. Réduction des consommations en énergie

Le Bureau du 20 octobre 2022 a décidé d'adopter diverses mesures afin de participer à l'effort collectif de réduction des consommations d'énergie, dans l'attente de la rénovation complète des installations techniques du Parlement, budgétées et planifiées pour les années 2024 et suivantes. À cet égard, un guide de bonne pratique à destination des utilisateurs des bâtiments a été édité expliquant ces mesures.

Elles consistent notamment à :

- éteindre les lumières lorsque l'on quitte un local ;
- éteindre les appareils en veille et débrancher les prises de ceux-ci ;
- interdire l'utilisation de chauffage d'appoint électrique et de système de climatisation portable ;
- éviter tout comportement ayant pour conséquence un déséquilibre du système de ventilation de l'Hôtel de Ligne, comme l'ouverture des fenêtres, l'obstruction des bouches de ventilation, etc.

Des mesures de réduction de consommations liées aux systèmes chaud/froid ont également été adoptées en suivant les recommandations du comité de concertation du 31 août 2022, à savoir :

- une température de consigne minimum de 19°C en hiver pour les deux bâtiments,
- une température de consigne maximum de 27° C en été pour l'Hôtel de Ligne.



III. Bornes de recharge pour véhicules électriques

À la suite du remplacement des véhicules de la flotte du Parlement par des véhicules hybrides et 100 % électriques, des travaux d'installation de huit bornes de recharge ont été étudiés. Cette installation suit les recommandations d'un audit réalisé au préalable pour les deux bâtiments du Parlement. Les premières bornes devraient être installées fin de l'année 2023 à l'Hôtel du Greffe dont un chargeur ultra-rapide.



IV. Mutualisation des offices des étages de l'Hôtel de Ligne

Dans l'idée d'amélioration de la fonctionnalité des lieux et du bien-être au travail, les offices des étages de l'Hôtel de Ligne ont été réaménagés. Ceux-ci ont été regroupés en un espace unique permettant l'installation d'un nouvel espace cafétéria commun aux utilisateurs de chaque étage, lieu d'échange et de convivialité.

D'autres aménagements ont également été prévus à l'Hôtel de Ligne dans ce même marché : l'aménagement d'un coin café au rez-de-chaussée, la rénovation de l'office des salons historiques et la rénovation du mobilier de la cafétéria du 3ème étage.

V. Travaux divers

Parallèlement, d'autres chantiers et interventions ont été menés dans les deux bâtiments parmi lesquels :

- la rénovation de certains planchers en bois ;
- l'acquisition d'un nouveau mobilier pour l'espace de travail de la permanence militaire suivant les recommandations de l'audit sécurité.

Le budget et la bonne gouvernance

Notre Parlement dispose d'une autonomie organisationnelle et financière. Ce sont donc les instances dirigeantes de notre assemblée qui déterminent les procédures en matière d'établissement du budget de fonctionnement, de contrôle budgétaire et d'apurement des comptes.

Dans une logique d'amélioration constante des processus de contrôle interne et externe, l'article 98 du règlement du Parlement relatif au budget et aux comptes du Parlement a fait l'objet de modifications visant à renforcer l'efficacité et les processus de ces contrôles. Les principales modifications extraites du nouveau règlement de l'Assemblée voté en séance plénière, le 26 avril 2023, sont développées ci-après.

Depuis 2023, les séances consacrées à l'examen des budgets et des comptes du Parlement sont dorénavant publiques. Le Bureau a, en outre, arrêté les procédures budgétaires et financières du Parlement dans un règlement financier spécifique rendu public sur le site du Parlement.

Le Bureau a également décidé de renforcer le contrôle interne en déléguant, trimestriellement, deux de ses membres afin de rencontrer le greffier et ses services quant à l'exécution budgétaire. Le Bureau communique ainsi, chaque trimestre, à la commission ayant le Budget et la Comptabilité dans ses attributions, un état des engagements budgétaires et un état des dépenses d'investissements.

En ce qui concerne les comptes, ceux-ci seront soumis à un contrôle de régularité et de légalité par la Cour des comptes, et ce à partir de l'exercice budgétaire 2023. Le projet de comptes est dorénavant adopté en séance plénière.

Précisons toutefois que les processus tels qu'ils existaient précédemment ainsi que la pratique administrative appliquée au sein du Parlement donnaient satisfaction à maints égards et offraient déjà un certain nombre de garanties.

I. Le budget 2023

Les dépenses totales prévisionnelles en crédits d'engagement et en crédits de liquidation s'élèvent respectivement à 47.298.000 euros et 43.798.000 euros, soit une augmentation de 6.145.000 euros en CE (+ 14,93 %) et 4.145.000 euros en CL (+ 10,45 %) par rapport à l'initial 2022.

Ces augmentations sont en partie imputables à :

- l'indexation automatique des crédits liés aux salaires et rémunérations,
- la hausse du coût de l'énergie,
- la poursuite des investissements liés à l'amélioration des installations techniques et des performances énergétiques et environnementales au sein de nos deux bâtiments,
- la continuité du plan de développement informatique et de transition digitale qui impacte tant les dépenses courantes que les dépenses en capital.

II. Les comptes 2022

En ce qui concerne la clôture des comptes, ce sont nos députés via la commission ayant le Budget et la Comptabilité dans ses attributions qui sont chargés de la vérification des comptes du Parlement.

Au terme de leur mission de contrôle, les vérificateurs présentent leurs conclusions aux membres de la commission qui décident ou non de l'approuver et d'apurer les comptes de l'exercice budgétaire dont il est question.

Les comptes de l'exercice 2022 ont été apurés, après vérification, par le Bureau et par la commission ayant le Budget et la Comptabilité dans ses attributions, au cours du premier semestre 2023. Ceux-ci ont été votés en séance plénière.

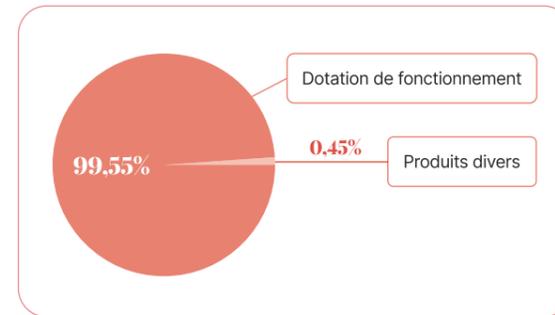
LES RECETTES

Au 31 décembre 2022, les recettes totales imputées au cours de l'année 2022 s'élèvent donc à 34.049.230,22 euros, soit un taux de réalisation de 100,07 %.

Dans le cadre de l'ajustement budgétaire de 2022, le Bureau du Parlement s'était proposé, en date du 10.11.2022, de ne pas indexer la dotation de fonctionnement du Parlement et par conséquent, de la maintenir à hauteur de 32.766.000 euros. Pour rappel, cela représentait une économie de 2.165.000 euros pour notre Fédération.

Le détail des principales recettes est présenté dans le tableau ci-après :

ORIGINES DES RECETTES

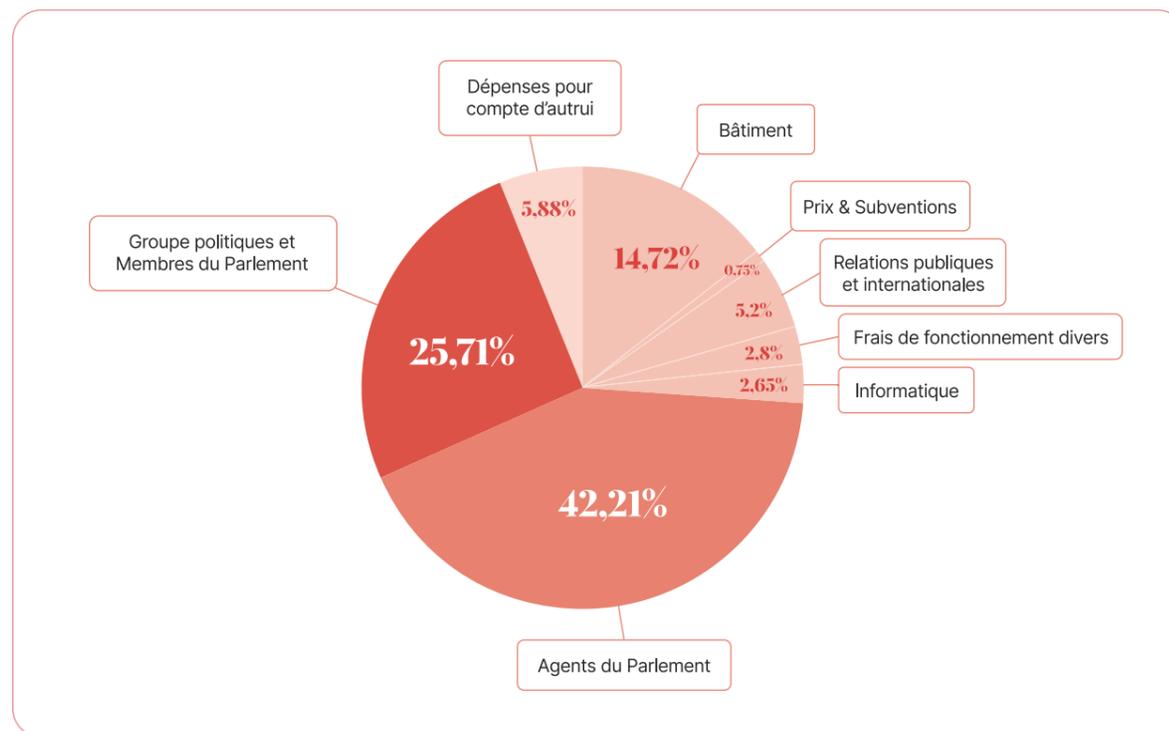


LES DÉPENSES

Les crédits inscrits au budget ajusté 2022 s'élevaient à 39.163.000 euros en engagement et à 38.663.000 euros en liquidation.

Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 32.885.763,56 euros soit 83,97 % des crédits autorisés. Les dépenses liquidées s'élèvent, quant à elles, à 32.713.384,76 euros soit 84,61 % des crédits autorisés.

RÉPARTITION DES DÉPENSES



LE SOLDE BUDGÉTAIRE

L'exécution du budget de l'année 2022 se solde par un surplus budgétaire brut de +1.335.845,46 euros. Ce résultat correspond à la différence entre les recettes imputées et les dépenses liquidées au cours de l'année.

III. Un budget genré

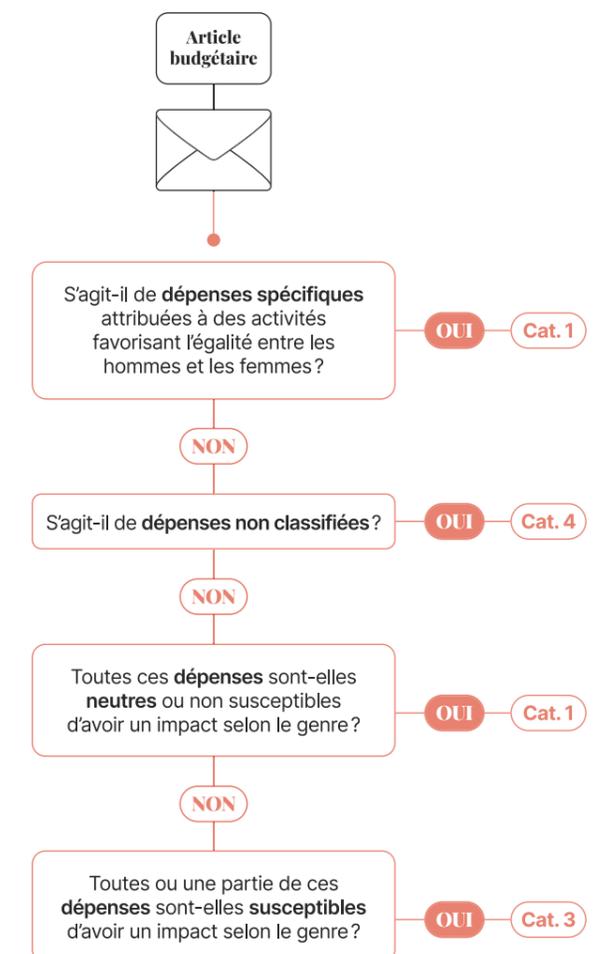


Depuis l'exercice budgétaire 2017, le Parlement s'est inscrit dans le « *gender budgeting* », soit l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire.

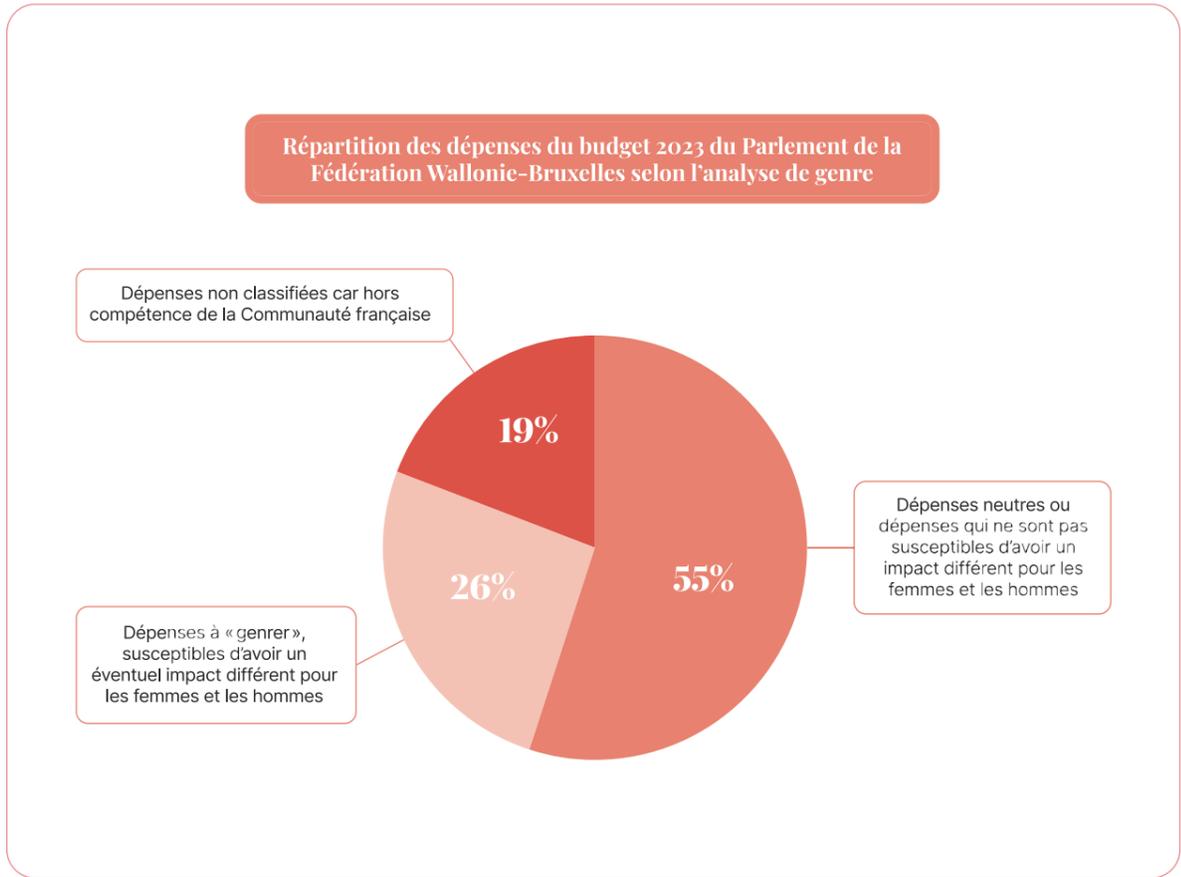
En application de l'article 7 du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, notre Fédération veille ainsi à la mise en œuvre des objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995 en intégrant :

- la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures ou actions qu'il prend, en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes,
- et la dimension de genre dans les budgets de la Communauté française.

MÉTHODE D'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LE BUDGET DU PARLEMENT



CATÉGORISATION DES CRÉDITS AU SEIN DU BUDGET 2023



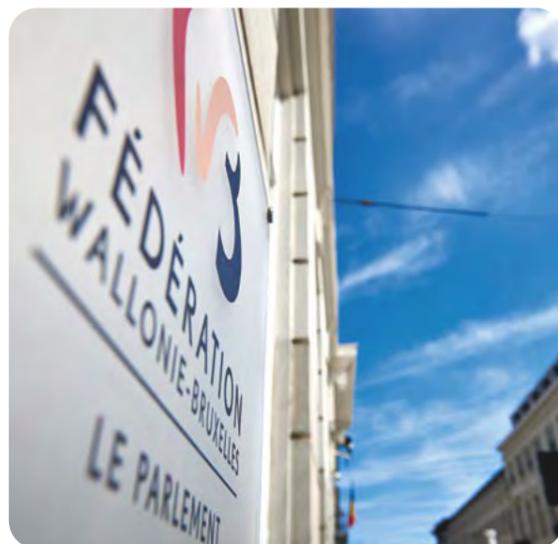
Le graphique ci-dessus démontre que plus d'un quart du budget de fonctionnement du Parlement représente des dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité des femmes et des hommes. Cette catégorisation ne signifie pas d'office qu'une inégalité existe, mais elle permet aux décideurs, sur base des analyses et statistiques réalisées, d'envisager des politiques d'action plus équitables, si cela s'avérait nécessaire.

Il est à noter que lorsqu'un crédit comprend plusieurs catégories, il est recommandé de prendre en compte uniquement la catégorie la plus représentative au sein du crédit budgétaire.

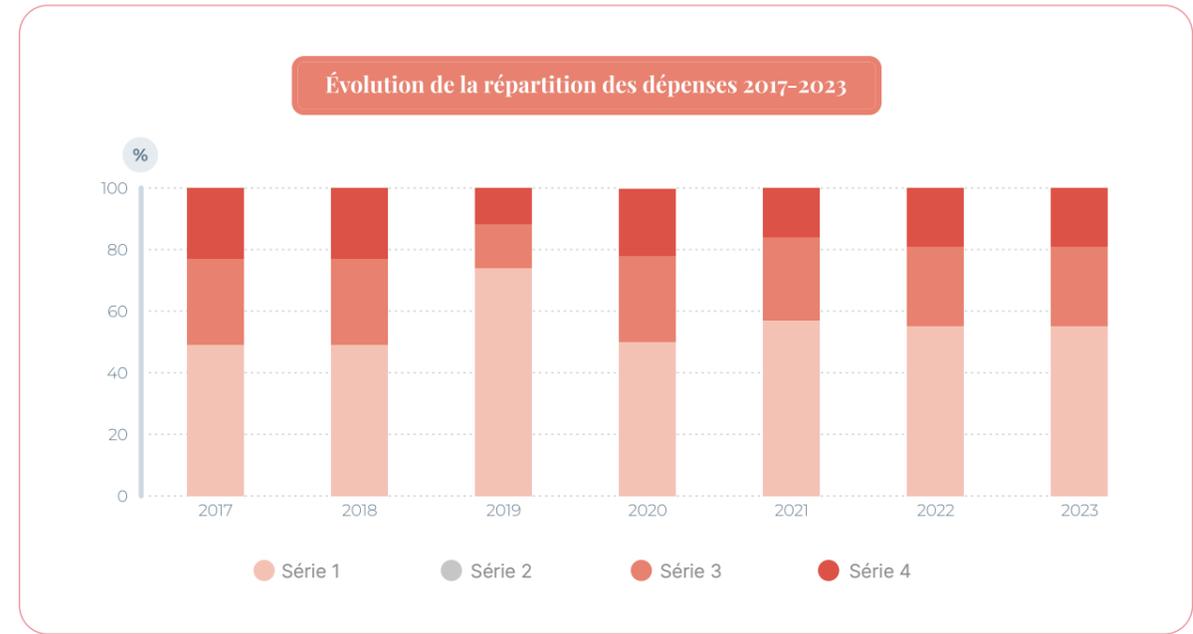
Par conséquent, toutes les dépenses liées aux actions menées dans le but de favoriser l'égalité hommes / femmes (catégorie 2) n'apparaissent pas dans les statistiques car réparties sur plusieurs articles budgétaires au sein de notre budget.

Ainsi, si on compare la répartition des dépenses selon l'analyse « genre », on remarque une certaine stabilité depuis 2017 avec une seule disparité en 2019, année d'acquisition immobilière qui impacte considérablement les dépenses neutres.

On constate toutefois que la proportion des dépenses neutres, au cours de ces deux dernières, reste plus importante que dans le passé. Cela s'explique par le lancement, dès 2021, de travaux d'investissements pluriannuels tant dans les bâtiments que dans le domaine informatique.



CATÉGORISATION DES CRÉDITS AU SEIN DU BUDGET 2023



Types de dépenses :

1. Dépenses neutres ou non susceptibles d'avoir un impact selon le genre
2. Dépenses spécifiques attribuées à des activités favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes
3. Dépenses à genrer, susceptibles d'avoir un éventuel impact sur les femmes et les hommes
4. Dépenses non classifiées



L'informatique

I. Les technologies de l'information et de la communication

Le Parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente.

En termes de matériel :

- plus de 130 ordinateurs portables en ce compris des tablettes ;
- plus de 80 stations de travail partagées ;
- plus de 60 serveurs virtuels et conteneurs ;
- plus de 20 copieurs, scanners et imprimantes multifonctions.

En termes de logiciels :

- une infrastructure en évolution progressive (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développées à partir de logiciels libres ;
- un portail des parlementaires rassemblant les applications à destination des députés : un agenda permettant d'accéder à tous les documents utiles pour une réunion, de suivre en direct l'état d'avancement des ordres du jour et d'écouter les débats en ligne ;
- une plateforme sécurisée d'échange de documents officiels entre le Parlement, les députés et les ministres ;
- une série de démarches en ligne permettant aux députés d'interagir avec l'administration ;
- un module vidéo permettant aux députés et aux collaborateurs de groupe et aux ministres de consulter les vidéos, de les télécharger et de les partager sur les réseaux sociaux ;
- une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux documents et processus administratifs, réduisant d'autant le volume de papier consommé par le Parlement ;
- des applications spécifiques en support des différents services du Parlement : finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

II. Le plan de transition digitale 2022-2025

En 2022, le Bureau du Parlement a approuvé un vaste plan de transition digitale pour les années 2022-2025.

Outre des investissements dans les infrastructures numériques et dans les technologies « cloud », ce plan inclut un important volet en gestion des risques informatiques (cyber sécurité et résilience), ainsi qu'une refondation de l'approche stratégique, de la gouvernance et de la gestion des processus informatiques. Ce plan ambitieux est mis en œuvre conjointement par l'équipe interne et par des experts externes, de manière à conserver la maîtrise technologique et l'indépendance vis-à-vis des fournisseurs.

III. Élargissement et mutation de l'équipe informatique

Le plan de transition digitale 2022-2025 consacre un volet à l'évolution de la cellule informatique du Parlement. Dans ce cadre, un nouvel informaticien chargé de coordonner les projets informatiques, de gérer les nouvelles demandes et le portefeuille global des projets a récemment rejoint l'équipe. Avec l'aide d'une société de conseil informatique externe, un nouveau mode de fonctionnement interne a été progressivement mis en place au sein de la cellule informatique. Cette évolution assure le bon fonctionnement de l'infrastructure existante tout en participant activement à sa refondation.

IV. Point d'attention sur la sécurité

Dans le cadre du plan de transition digitale 2022-2025, la sécurité informatique a fait l'objet d'une attention particulière durant l'année écoulée :

- De nouvelles charte et politique de sécurité ont été élaborées ;
- Le processus de gestion des vulnérabilités (failles de sécurité) a été repensé et des outils spécialisés ont été acquis dans le domaine ;
- Des pare-feux (« *firewall* ») de nouvelle génération ont été installés ;
- Le réseau interne a été restructuré de manière à en assurer une meilleure segmentation (désormais au moyen des pare-feux internes) ;
- Une nouvelle suite de sécurité a été déployée sur les serveurs, les postes de travail et les appareils mobiles ;
- Un annuaire de sécurité moderne a été mis en place.

V. Analyse des besoins et implémentation d'une suite bureautique et de collaboration dans le « cloud »

La capacité à travailler de manière collaborative tant en présentiel qu'à distance est devenue essentielle pour l'administration du Parlement. Dans ce cadre, les besoins des services en la matière ont été analysés en vue de déployer une suite bureautique et collaborative dans le « *cloud* » d'ici la fin de l'année 2023.

VI. Étude du remplacement de l'outil de gestion des travaux parlementaires

Une étude a récemment été lancée en vue de remplacer l'ancienne application gérant les travaux parlementaires (« Tabellio »). Au cours de celle-ci, les meilleures solutions en la matière au niveau mondial sont analysées et détaillées de manière à nourrir la réflexion sur les fonctionnalités attendues de la nouvelle solution à acquérir. Le fruit de cette étude mènera au lancement d'un marché public durant la session 2023-2024.

Les ressources humaines

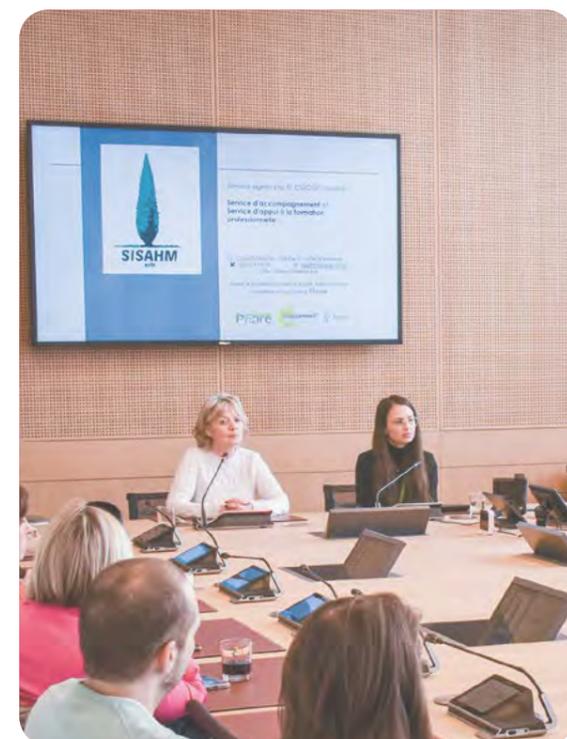
I. Le personnel

Au 01.05.2023, le Parlement comptait 112 agents statutaires et 47 agents contractuels¹, soit 85 hommes et 74 femmes.

LE STATUT ADMINISTRATIF ET PÉCUNIAIRE DES AGENTS

En date du 20 novembre 2013, l'Assemblée a adopté un statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et est toujours d'application actuellement.

En date du 8 juillet 2020, l'Assemblée a amendé le statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Les principales nouveautés concernent la modification du cadre organique des agents et la modification du régime disciplinaire. Certaines dispositions ont également été adaptées afin d'harmoniser le statut avec le règlement de travail.



¹Dont 32 sous contrat occasionnel (CRI)

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

En vertu de l'article 47 de la loi spéciale du 8 août 1980, le greffier a autorité sur tous les services et sur le personnel du Parlement.

En application des articles 23 et 24 du statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du Parlement et les a organisés en directions générales de la manière suivante :

- Le Secrétariat général chargé de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers et des chauffeurs.

Secrétaire général: Xavier Baeselen
Effectif: 37 agents

- La Direction générale des travaux législatifs chargée des travaux de l'Assemblée (séances et commissions), des études et de la documentation.

Directrice générale: Virginie Watrin
Effectif: 29 agents

- La Direction générale des relations extérieures chargée des relations internationales et de la Francophonie, des relations publiques, du protocole et des événements.

Directrice générale: Viviane Gérard
Effectif: 16 agents

- La Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales chargée du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition.

Directeur général: Philippe Di Nunzio
Effectif: 40 agents

II. Les mouvements du personnel

LES RECRUTEMENTS STATUTAIRES ET CONTRACTUELS

Les recrutements statutaires et contractuels

Trois agents ont été nommés à l'essai et un agent a été nommé à titre définitif. Trois agents ont également été recrutés sous contrat.

Les recrutements sous contrat occasionnel (CRI)

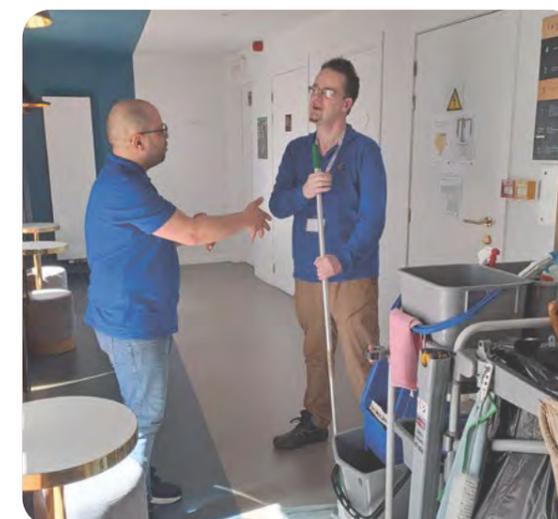
Le Parlement est doté d'un service interne des comptes rendus. Ce service est chargé d'établir les comptes rendus des réunions de commission et de la séance.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service, le Parlement fait appel, en fonction des nécessités, à des rédacteurs temporaires ou occasionnels ayant pour mission de participer à la rédaction des comptes rendus, dans le respect des directives émanant des chefs de service et des délais impartis.

Depuis septembre 2022, cinq candidats ont obtenu l'agrément du Bureau.

LES DÉPARTS

Cinq agents ont quitté les services du Parlement dont quatre ont été admis à la retraite.



III. Les évaluations

Depuis la dernière réforme du statut de juillet 2020, l'évaluation de chaque agent nommé définitivement a lieu bis-annuellement.

Pour en assurer la cohérence et l'efficacité, les collègues d'évaluateurs ont privilégié l'évaluation à date rapprochée d'agents ayant un même profil de fonction ou affectés à une même filière de métier au sein d'un service.

L'évaluation porte sur différents critères (savoir, savoir-être et savoir-faire) et comporte aussi une synthèse globale.

Le cycle d'évaluation est réalisé sur base des dispositions statutaires, telles que modifiées en décembre 2016, et du système objectif de notation approuvé par décision du Bureau du 9 mars 2017.

Le service des ressources humaines assure le suivi administratif du système d'évaluation.



IV. Le plan de formation

Le plan de formation constitue un outil central de gestion des ressources humaines participant au développement des compétences des agents du Parlement. Il interagit tant avec les profils de fonction qu'avec les processus d'évaluation.

LE PLAN DE FORMATION 2022

Le plan de formation relatif à l'année civile 2022 a été proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 21 avril 2022.

Ce plan de formation en quelques éléments clés :

- Nombre de formations données: 20
- Durée moyenne d'une formation: 1 jour
- Nombre d'agents ayant reçu au moins 1 formation: 82

Il s'ensuit que 67,21 % des agents ont reçu au moins une formation en exécution du plan de formation 2022.

LE PLAN DE FORMATION 2023

Ce plan de formation, proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 24 novembre 2022, englobe la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

La présentation générale

Le plan de formation se présente autour de quatre axes principaux :

- Compétences techniques « métier » domaine d'expertise de la fonction ;
- Compétences techniques « support » ;
- Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales ;
- Compétences institutionnelles.

| A - Compétences techniques « métier » domaine d'expertise de la fonction | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Développement des compétences managériales formations obligatoires | | |
| A.1 | A.1.1 | Sensibilisation aux divers aspects du management des institutions publiques |
| | A.1.2 | La gestion des ressources humaines |
| | A.1.3 | Les outils favorisant la gestion de projets |
| | A.1.4 | L'évaluation et son accompagnement |
| Accompagnement des « coachs » dans la gestion de leurs équipes – formations obligatoires | | |
| A.2 | A.2.1 | La gestion d'équipes |
| | A.2.2 | L'évaluation et son accompagnement |
| Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction | | |
| A.3 | A.3.1 | Métiers des travaux de l'Assemblée |
| | A.3.2 | Métiers de l'étude et de la documentation |
| | A.3.3 | Métiers des relations extérieures |
| | A.3.4 | Métiers des nouvelles technologies |
| | A.3.5 | Métiers des finances et de la comptabilité |
| | A.3.6 | Métiers juridiques |
| | A.3.7 | Métiers des ressources humaines |
| | A.3.8 | Métiers du bâtiment |
| | A.3.9 | Métiers de secrétariat et de soutien administratif ou logistique |
| | A.3.10 | Métiers d'huissiers (messagers) |
| | A.3.11 | Métiers d'huissiers (chauffeurs) |
| | A.3.12 | Autres métiers |

B - Compétences techniques « Support »

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formations relatives aux technologies de l'informatique | | |
| B.1 | B.1.1 | Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE - Word, Excel et Powerpoint |
| | B.1.2 | Poursuivre les formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution |
| Formations relatives aux autres compétences techniques « support » | | |
| B.2 | B.2.1 | Développer les techniques d'expression écrite |
| | B.2.2 | Développer les techniques d'expression orale |

C - Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales

| | | |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail | | |
| C.1 | C.1.1 | Personnes de confiance |
| | C.1.2 | Équipier de première intervention (EPI) et chef (CEPI) |
| | C.1.3 | Prévention et sécurité |
| | C.1.4 | Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise) |
| | C.1.5 | Bien-être au travail |
| C.2 | Formations liées à des dispositions réglementaires et légales | |

D - Compétences institutionnelles

| | | |
|-----|-----------------------------------------------------------|--|
| D.1 | Formations liées aux compétences institutionnelles | |
|-----|-----------------------------------------------------------|--|

Les priorités

Comme pour les cycles précédents, il est indispensable de faire le point sur les besoins en compétences individuelles et collectives afin de déterminer les priorités en termes de formations.

Cet exercice est réalisé à partir des profils de fonction et des besoins et attentes recensés à l'occasion des évaluations.

Ont été considérés comme prioritaires les thèmes suivants :

- le développement continu des capacités managériales des cadres et responsables de l'administration du Parlement (rubrique A.1 du plan) ;
- le maintien et le développement des compétences des « coachs » en ce qui concerne la gestion d'équipes (rubrique A.2 du plan) ;
- le développement continu du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction (rubrique A.3 du plan) ;
- la poursuite du cycle de formation permanente à la suite Office entamé en 2016, en fonction des besoins et nécessités (rubrique B.1 du plan) et le développement des compétences liées à l'utilisation de logiciels internes ;

- le développement des formations relatives au bien-être au travail, à la personne de confiance, au secourisme et aux équipiers de première intervention, en concertation avec le conseiller en prévention (rubrique C.1 du plan) ;
- le développement des compétences institutionnelles (rubrique D du plan),...

Outre les formations classiques, il a été décidé de continuer de donner accès aux agents à des plateformes de formations spécifiques afin de pouvoir se former à leur propre rythme via internet.

Satisfaction des agents ayant bénéficié d'une formation

À l'issue de chaque formation, le service des ressources humaines remet un questionnaire de satisfaction aux agents. Grâce à la compilation de ces enquêtes, l'organisation et le contenu des formations peuvent être optimisés.

L'amélioration dans la collecte des données et le suivi administratif des enquêtes de satisfaction, déjà visible à l'occasion du cycle précédent, sera poursuivie en 2023.

V. Le conseil de direction

(Art. 30 du statut administratif et pécuniaire)

Il est institué un conseil de direction composé du greffier et des directeurs généraux responsables des directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le conseil de direction peut connaître de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.

VI. Le conseil du personnel

(Art. 31 du statut administratif et pécuniaire)

Le conseil du personnel est un organe pouvant donner des avis sur des questions intéressant l'ensemble du personnel de l'institution (modifications du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, du règlement de travail, etc.).

La composition et le fonctionnement du conseil du personnel sont déterminés en application d'un règlement adopté par le Bureau (26 mars 2015 modifié par décisions du Bureau – 05 septembre 2019 / 18 juin 2020).

Les dernières élections sociales se sont déroulées en date du 14 octobre 2019.

VII. Le bien-être au travail

(Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)

DES PERSONNES DE CONFIANCE

Deux agents sont désignés « personnes de confiance » et ont pour rôle de traiter tous les problèmes de harcèlement.

UN CONSEILLER EN PRÉVENTION

Un conseiller en prévention a été désigné par le Bureau en date du 14 novembre 2013.

Son rôle consiste à assister le Parlement dans l'application des mesures se trouvant dans la loi sur le bien-être. Il a également une fonction de conseil à l'égard des agents.

LE COMITÉ DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL (CPPT)

Pour la législature 2019-2024, le cadre de la politique de prévention du Parlement a été présenté par le greffier lors de la mise en place du comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) en décembre 2019.

Faisant suite à l'application de la loi du 4 août 1996, le conseiller en prévention interne a réalisé l'ensemble des analyses des risques en collaboration avec la ligne hiérarchique.

Un plan global a été rédigé. Celui-ci est établi pour une période de cinq ans et est revu chaque année. Il mentionne les objectifs de prévention pour le Parlement, la planification des projets et le service qui a en charge la mise en place des mesures.

Lors des réunions du CPPT, différents thèmes ont été abordés et faits l'objet d'une présentation détaillée par les différents acteurs de la santé (conseiller en prévention du SEPPT) tels que le parcours de réintégration à la suite d'une absence de longue durée ou la sécurité incendie.

LES ÉQUIPIERS DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI) ET LES PERSONNES AYANT SUIVI UNE FORMATION DE SECOURISTE (BEPS)

Conformément à la législation, le Parlement forme et recycle des équipiers de première intervention et des secouristes de manière régulière.

Les personnes occupant une fonction d'équipiers de première intervention et secouristes font partie du personnel du Parlement, du personnel des groupes politiques ainsi que de la police militaire.

Pour l'année 2022, le Parlement disposait de 29 personnes formées comme équipier de première intervention (EPI) et 26 secouristes.

Les comptes rendus des travaux

Depuis le 1er janvier 2017, le Parlement est doté d'un service lui permettant de maîtriser en toute autonomie et de façon pérenne les processus de réalisation des comptes rendus des travaux. Ce service, attaché à la Direction générale des travaux législatifs, est composé pour partie d'agents statutaires et pour partie d'un personnel temporaire contractuel, engagé en fonction des nécessités de service. Il est chargé d'établir les comptes rendus de l'intégralité des débats en séance plénière et des interpellations et questions orales posées en commission.



La publication de ces documents est régie par les dispositions du règlement du Parlement: les comptes rendus provisoires sont publiés le jour même de la séance plénière ou de la réunion de commission; les retranscriptions des différentes prises de parole sont envoyées aux orateurs respectifs; les comptes rendus définitifs qui intègrent les remarques et corrections des orateurs et qui ont fait l'objet d'une dernière relecture par les rédacteurs en chef sont publiés au moins 84 heures avant la séance ou réunion suivante.

Les équipes de rédaction et de révision sont constituées en fonction de l'ordre des travaux. Le service du compte rendu fait également appel à des agents d'autres services du Parlement pour le séquençage des enregistrements sonores des séances plénières et des réunions de commission. Il effectue ses travaux dans les locaux du Parlement, aménagés afin d'accueillir les rédacteurs et les réviseurs.

Durant la session 2022-2023, il a établi 23 comptes rendus de séance plénière et 101 comptes rendus des commissions thématiques.

Le service a aussi réalisé sept comptes rendus d'auditions durant le premier semestre de l'année 2023 et relatives aux États généraux sur l'immersion linguistique.

Par ailleurs, il a assuré la retranscription du colloque, organisé le 15 mars 2023 et intitulé « Les relations internationales des parlements: la diplomatie parlementaire, une autre voie(x) ».

Il a également pris en charge la retranscription de la matinée de conférence du 8 février 2023, intitulée « Parlements et parlementaires dans les médias ».

Enfin, il a produit un compte rendu du colloque sur « Les jeunes face au cyberharcèlement », le 23 mars 2023.

Cette session a indéniablement été marquée par un important contrôle parlementaire sur l'action gouvernementale. De ce fait, la production en pages du service du compte rendu a atteint 3900 pages.

Les études et la documentation

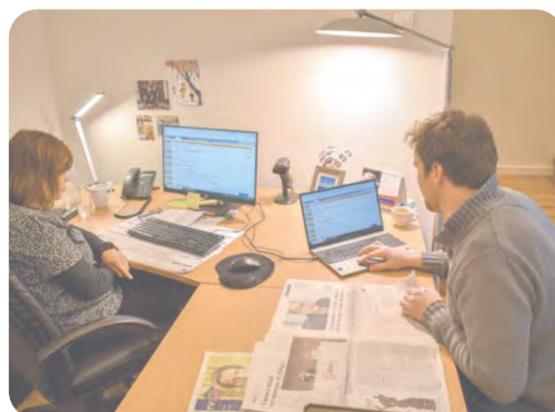
I. Le portail documentaire « Ad Hoc »

Au cours de cette session 2022-2023, la cellule Documentation a poursuivi le développement du portail documentaire à destination des parlementaires, de leurs collaborateurs, des groupes politiques, des agents du Parlement, ou encore des chercheurs, des professeurs et des étudiants par exemple. Ce portail, appelé « Ad Hoc », fournit un maximum d'informations utiles au travail parlementaire.

Il permet une recherche documentaire simplifiée ou plus avancée, met à la disposition des utilisateurs les productions de la cellule Documentation (dossiers divers, recherches générales, revues de presse...) et les publications du Parlement ou bien encore donne accès à l'actualité du Parlement et à des informations liées à la vie de l'institution. Enfin, cet outil numérique organise le prêt de livres.

II. Les « Nouveautés Ad Hoc »

À chaque séance plénière, la cellule Documentation distribue sur les bancs des parlementaires une liste contenant une sélection d'ouvrages récents disponibles au prêt via le portail. Un courriel est également envoyé le même jour à tous les lecteurs de la bibliothèque avec la liste de toutes les nouveautés.



III. Le fonds courant

Au 1er juillet 2023, le fonds global comptait :

- 7.209 monographies ;
- 11.293 articles de revues soumis aux droits d'auteurs ;
- 45.361 articles de presse soumis aux droits d'auteurs.

La collection de périodiques de la bibliothèque couvre les domaines intéressant l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires. Outre les publications dites « classiques » dont les thèmes vont du droit à la politique en passant par les sciences administratives, il est à souligner la volonté toute particulière de « couvrir » les publications du secteur non marchand que l'on ne trouve pas au travers des canaux classiques de distribution. Par ailleurs, le support électronique est fortement favorisé pour des raisons de conservation, mais aussi de facilité d'accès.



IV. Les revues de presse

LA REVUE DE PRESSE MATINALE

Les parlementaires reçoivent tous les jours une revue de presse matinale, sur leurs tablettes et smartphones, aux alentours de 8h00. Celle-ci est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique fédérale et des entités fédérées.

LA REVUE DE PRESSE QUOTIDIENNE

Une revue de presse plus exhaustive est également fournie tous les jours en milieu de matinée aux élus, ainsi qu'à leurs collaborateurs, aux groupes politiques et aux agents du Parlement. Les articles sélectionnés portent essentiellement sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi sur l'actualité des autres entités fédérées, de l'État fédéral et de l'Union européenne. Sont également retenus les articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des accords de coopération ou avec lesquels le Parlement est lié dans le cadre de la francophonie internationale. Les articles sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (lire infra).

LA REVUE DE PRESSE «FRANCOPHONIE»

La cellule Documentation publie également une revue de presse mensuelle consacrée spécifiquement à la Francophonie, à destination des député(e)s membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, également membres de la section Belgique de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) de la commission des Relations internationales du Parlement.





V. Le fonds historique

En 2006, la bibliothèque a créé le fonds historique qui – comme son nom l’indique – a pour vocation de conserver des ouvrages pour leur témoignage historique, sociopolitique et culturel. Ces ouvrages ne sont pas en accès libre, mais sont consultables en salle de lecture par des personnes externes au Parlement comme des doctorants ou des chercheurs, et ce, sur rendez-vous.

VI. Les recherches

Une des missions principales de la cellule Documentation est la recherche documentaire au profit :

DES AGENTS DU PARLEMENT

Les demandes émanent principalement des juristes, des administrateurs de commission et de la Direction générale des relations extérieures. Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l’étranger et les travaux des commissions.

DES PARLEMENTAIRES, COLLABORATEURS, GROUPES POLITIQUES

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d’une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l’assemblée ou d’autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l’enseignement, articles de presse... Ces recherches représentent la grande majorité des demandes reçues. Le solde est constitué de demandes extérieures.

DES DEMANDES EXTÉRIEURES

Ces dernières arrivent via divers canaux : le site du Parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d’autres institutions ou assemblées (le Parlement de Wallonie, l’Union des villes et communes...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire. Le type de demande est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d’explications sur le fonctionnement du site du Parlement, articles de presse, etc.

VII. La base de données du Parlement : Tabellio

Cette base de données, accessible au grand public via le site Internet www.pfwb.be/le-travail-du-parlement, est alimentée par les équipes de la Direction Générale des Travaux Législatifs.

Elle contient, dans ses moindres détails, toute l’activité parlementaire du parlement depuis sa création en décembre 1971. Tous les documents parlementaires y sont répertoriés, dépouillés et rendus accessibles. Alimentée quotidiennement, Tabellio est la mémoire de l’assemblée législative.



VIII. Le thésaurus

L’outil linguistique thésaurus relie le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche, mais aussi souvent ambigu. Un des défis à relever consiste à rendre l’outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n’auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l’autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l’usager dans cet écheveau. C’est le thésaurus qui définit les critères de recherches proposés sur le site Internet www.pfwb.be/le-travail-du-parlement.

Toutes les informations pratiques

06



Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour visiter le Parlement et ses coulisses (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, Direction générale des relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles, ou par courriel: visites@pfbw.be.

Vous souhaitez suivre les débats parlementaires ?

Les travaux du Parlement sont publics. Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda sur www.pfbw.be) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous un jour de séance, avec votre carte d'identité, au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles.

Vous pouvez également suivre en vidéo l'intégralité des commissions et des séances plénières (en direct et différé) via:

Notre page Facebook : www.facebook.com/parlement.federation

Notre chaîne YouTube : www.youtube.com/c/ParlementFederationWallonieBruxelles

Le Parlement vous donne aussi rendez-vous sur votre télévision locale pour les questions d'actualité en séance plénière, un mercredi sur deux à partir de 14h00.

Vous avez une question, recherchez des informations sur le Parlement ou souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : relationsexterieurs@pfbw.be

Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

Contactez le secrétaire général du Parlement

M. Xavier BAESELEN
6 rue de la Loi
1000 Bruxelles
Tél. : 02/506.38.59
Courriel: secretariatgeneral@pfbw.be
Site Internet: www.pfbw.be

Où sommes-nous ?

72 rue royale, 1000 Bruxelles



Éditeur responsable
M. Xavier Baeselen, Secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles

Conception et réalisation graphique
Deligraph - www.deligraph.com

Crédits photographiques
Isopix et Reporters

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue de la Loi, 6 – 1000 Bruxelles

Achevé d'imprimer à 500 exemplaires sur les presses de Snel, en septembre 2023.

Tous les droits de traduction, adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous les pays.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT